

N° 11 | Trimestriel | Décembre 2019 | 3,50€

Chasseur

en Nouvelle-Aquitaine

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION

Les maires et la chasse

ARMES
ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI

POITOU-CHARENTES

Les chasseurs à l'écoute
du cerf en Charente

LIMOUSIN

Chasse à la bécasse
en Corrèze

AQUITAINE

L'alouette mérite
une grande attention



ROUMAILLAC

Pêche - Chasse - Nature

AMBARÈS NOUVEAU !

1, AVENUE DE LA LIBÉRATION
(FACE AU BRICO LECLERC)
33440 AMBARÈS
TÉL : 05 57 77 12 38
MARDI - SAMEDI : 9H - 12H / 14H - 19H



MÉRIGNAC

8, RUE GUTENBERG
33700 MÉRIGNAC
TÉL : 05 56 47 64 09
LUNDI - SAMEDI : 9H - 12H / 14H - 19H

Roumaillac.com



LA NATURE S'INVITE CHEZ VOUS !



AVIS ★★★★★
9.5/10

"Je suis très satisfait. Le site est très bien expliqué, livraison rapide et commande conforme à la description."

ALAIN C. ★★★★★

"Navigation aisée sur le site. Nombreux produits présentés et disponibilité claire. Envoi rapide et soigné."

JEAN-MARIE F. ★★★★★

"C'est un site que les passionnés de chasse et de pêche doivent à tout prix découvrir."

PATRICE M. ★★★★★



100% SÉCURISÉ



LIVRAISON
48 À 72H



EXPÉDITION
RAPIDE



SATISFAIT OU
REMBOURSÉ



ASSISTANCE
TÉLÉPHONIQUE



LE CHASSEUR CROIT-IL ENCORE AU PÈRE NOËL ?

Michel CUAU



N° 11 | Décembre 2019

Directeur de la publication :
Christophe Bouyer

Rédacteur en chef : Sébastien Lahalle

Ont également collaboré à ce numéro :

M. Asselin, M. Auclère, M. Augé, G. Barrault, B. Billy, G. Bouton, F. Cabantous, T. Carrizey Jasik, V. Cohou, D. Cordaz, D. de Corta, E. David, G. Desenfant, J.-M. Desplos, S. Faurie, M. Guillemaud, R. Hargues, S. Hau, G. Kuhn, S. Lahalle, T. Montero, Ph. Mourguiart, P. Milon, J.-M. Pere, M. Ronchi, C. de Ponchalon, A. Baron, P. Gervais, F. Mahé, C. Moreau, S. Régin.

Rédaction :

Tél. 05 46 59 14 89 • Fax : 05 46 32 42 41
Courriel : fdc17@chasseurs17.com
Site : www.chasseurma.com

Crédit photographique :

Fédérations des chasseurs, C. Goujon, S. Lahalle, E. Dallou, E. Oden, Fotolia, D. Gest, L. Bernède

Publicité :

Centre-Ouest Éditions • Pierre Pinasseau
Tél. 05 45 61 46 47 • Fax : 05 45 61 40 95
Courriel : p.pinasseau@reussir.fr
Sud Dordogne : Léo Mouclier
7, rue du jardin public • 24000 Périgueux
Tél. 06 82 07 21 97 • Courriel : pub@reussirleperigord.fr
Corrèze - Creuse : Marie-Hélène Nouaille
Les Chabannes • 19400 Hautefeuille
Tél. 06 87 81 61 38 • Courriel : mh.nouaille@reussir.fr

Abonnements :

Prix au numéro : 3,50€ • Abonnement (1 an) : 10€
Chasser en Nouvelle-Aquitaine • Saint-Julien-de-l'Escap
BP 64 • 17414 Saint-Jean d'Angély Cedex

Édition :

Sarl Chasser en Nouvelle-Aquitaine
Immeuble Villa Niorto, 20 place du Port • 79000 Niort

Création :

Agence de communication AGENCE-IROKWA.COM
Tél. 05 46 30 29 29
ZI • Rue Pasteur • 17185 Périgny Cedex

Impression et Routage :

Roto Champagne - Tél. 03 25 35 07 56
2 rue des Frères Garnier • 52000 Chaumont

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire : n° 0420 K 86401
ISSN : n° 1242-2568



Partenaire
de la Semaine
de la presse
et des médias
dans l'école



Chers amis chasseurs, l'année cynégétique 2019 fut riche avec la mise en place de la réforme du permis de chasser national. Cette réforme engagée par notre président national Willy Schraen et validée par 92% des présidents de fédérations départementales restera pour moi dans les annales et marquera un tournant pour la chasse française. Le travail engagé pour réformer avec le permis national à 200€ est une réforme majeure dont la chasse avait besoin. Celle-ci, qui s'accompagne de modifications économiques, statutaires et réglementaires, a pour ambition de favoriser la mobilité des chasseurs et de permettre une meilleure redistribution des flux financiers : « l'argent des chasseurs pour les chasseurs ». L'une de ces mesures phares étant la baisse du coût du permis de chasser national de 400€ à 200€, timbre grand gibier inclus.

Mais cette réforme est beaucoup plus globale et va impacter notre fonctionnement quotidien avec notamment le transfert de missions des DDT (Direction départementale des territoires) vers les fédérations, gestion des ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) et des plans de chasse grand gibier. Ces nouvelles compétences vont nécessiter des modifications internes au sein de vos fédérations et certainement au niveau des ressources humaines. De nouvelles missions de service public payées par qui ? Je vous laisse deviner !

Cette réforme qui semble rencontrer un vif succès avec environ 50% de permis nationaux la première année vient conforter la place des chasseurs dans le paysage national car demain une nouvelle ouverture arrive à grands pas.

Après celle de la saison de chasse il y a quelques mois et qui, cette année, il faut bien le reconnaître, s'est déroulée dans des conditions mitigées, celle qui se profile pour 2020 s'annonce, comme lors de chaque élection, pleine de bonnes intentions à l'égard des chasseurs. Le monde cynégétique est habitué désormais à ces nombreuses promesses qui fanent aussi rapidement qu'elles fleurissent. Ces prochaines échéances électorales sont le moment de faire entendre la voix des chasseurs et de faire reconnaître notre savoir-faire et notre rôle dans la préservation des espèces et des biotopes. Nous devons également rappeler à l'ensemble des candidats que nous avons le même agrément que d'autres organismes de protection de l'environnement mais que nous pesons beaucoup plus lourd, socialement, économiquement, territorialement et écologiquement.

Protecteurs des milieux et des habitats, régulateurs de la faune sauvage, les chasseurs sont non seulement des vigies de la nature mais aussi des maillons essentiels du lien social dans nos campagnes.

L'année 2020 sera également une année charnière pour l'indemnisation des dégâts de grand gibier. En effet, pour faire écho à la demande de plusieurs fédérations départementales rencontrant d'importantes difficultés en matière d'indemnisation des dégâts de sangliers, les fédérations se sont réunies en congrès extraordinaire les 22 et 23 octobre derniers. Elles ont voté à 93% pour une réforme du système d'indemnisation qui rappelons-le a fait son temps car datant de la loi de finances de 1969. Plusieurs pistes seront suivies pour tenter de modifier en profondeur ce système, telles que la recherche de financements complémentaires, la mise en place d'une boîte à outils pour faciliter les prélèvements de sangliers et bien d'autres encore.

En Nouvelle-Aquitaine, vos fédérations œuvrent dans le même esprit. Nous avons la volonté de travailler ensemble. Les sujets ne manquent pas : amélioration de la biodiversité, aménagement des territoires en partenariat avec le monde agricole, éducation à la nature, recrutement de nouveaux chasseurs... Ce sont ces dynamiques collectives et cette cohésion qui font notre force. J'y puise des raisons de rester optimiste pour l'avenir de notre loisir et je vous présente, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour cette année 2020.

MICHEL CUAU
Président FDC de la Vienne

édito

L'ACTUALITÉ CYNÉGÉTIQUE DANS LES DÉPARTEMENTS :

6 POITOU-CHARENTES

CHARENTE

TÉMOIGNAGE

La chasse à la croisée des chemins

CHARENTE-MARITIME

AGENTS DE DÉVELOPPEMENT VOLONTAIRES

**Une police de proximité pour la
prévention du braconnage**

DEUX-SÈVRES

CHASSE PRATIQUE

Prometteuses rencontres Saint-Hubert

VIENNE

FORTE AUGMENTATION DES DÉGÂTS

Un observatoire pour comprendre



24 LIMOUSIN

CORRÈZE

BÉCASSE

Une chasse prisée en Corrèze

CREUSE

GESTION DU CERF

**Une population de cervidés équilibrée
respecte le milieu**

HAUTE-VIENNE

TERRITOIRES

Œuvrez, la Fédé allouera !



36 AQUITAINE

DORDOGNE

CHASSE À L'ARC

Des chasseurs à part entière

GIRONDE

RÉGULATION

Le renard en battue

LANDES

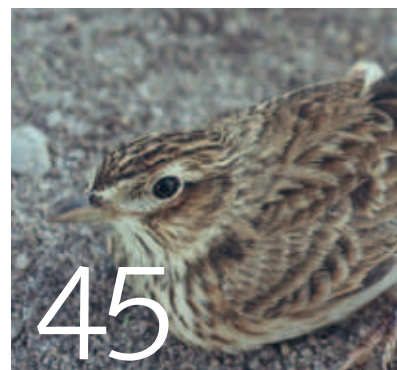
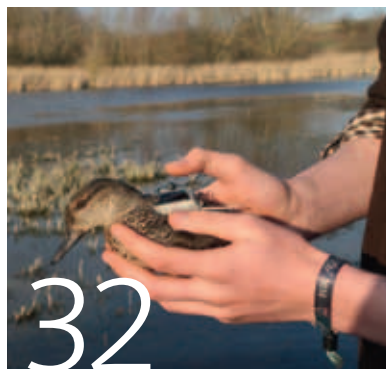
GESTION

L'alouette mérite une grande attention

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

LEGISLATION

Armes : être en conformité avec la loi



52 DOSSIER

LES MAIRES ET LA CHASSE

Maires et chasseurs,
partenaires et co-gestionnaires
Les chasseurs sollicités pour l'aménagement
du territoire
Bien faire la part des choses
Cabane de chasse et chambre froide
À la rencontre des maires
À l'écoute du brame
Bienvenue à la formation !
Limoges : les chasseurs dans la ville
Marcher pour inventorier le paysage
Faire barrage au sanglier
Aux petits soins
Collecter les déchets de venaison
avec l'appui des maires



60 NOUVELLE-AQUITAINE

PIGEON RAMIER
Bilan des observations aux cols Pyrénéens



64 FRANCE

RÉFORME
La chasse s'adapte...

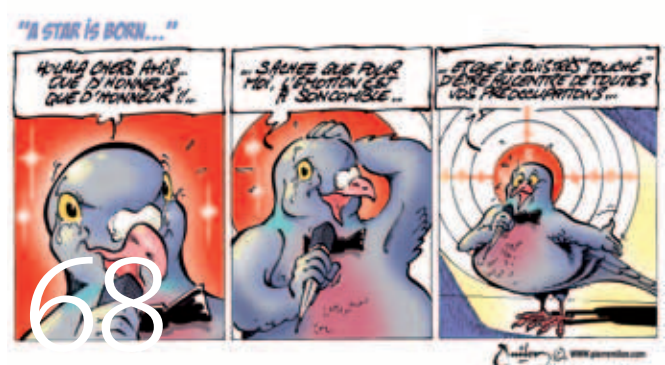


66 INTERNATIONAL

VOYAGE
Découvrir l'esprit chasse au Sénégal

68 JURIDIQUE

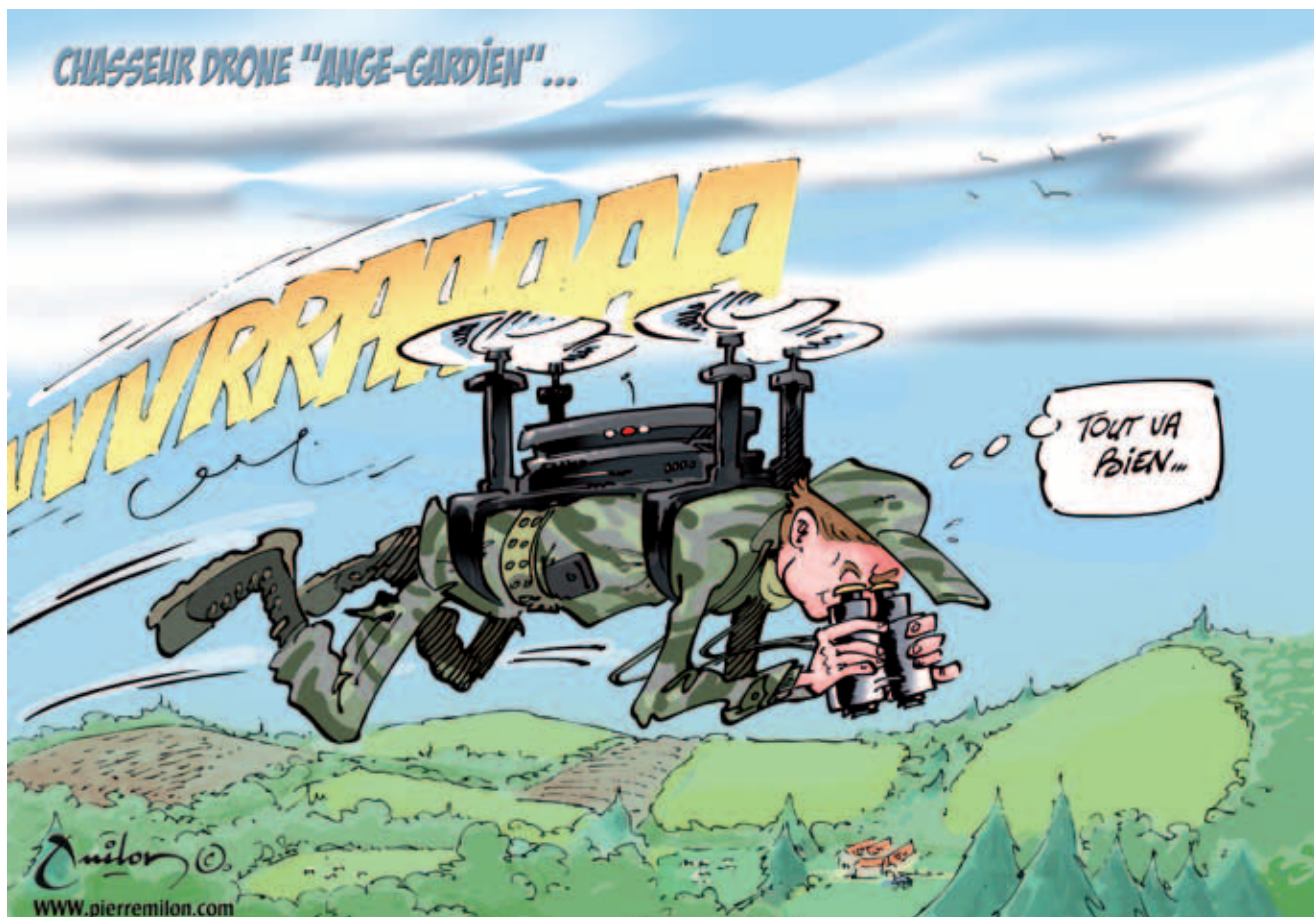
LA QUESTION DU MOMENT
Comment éliminer les pigeons domestiques
sur les cultures ?



LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION
Spécial cadeaux !

TEMOIGNAGE

LA CHASSE À LA CROISÉE DES CHEMINS



Depuis son arrivée le 1^{er} juillet dernier à la Direction de la FDC16, Cyril Moreau, le nouveau directeur nous livre ses impressions et sa vision de la chasse d'aujourd'hui et de demain à travers le prisme de l'actualité et de l'évolution des mentalités au sein de la société française.

Les chasseurs, garants de la préservation de la biodiversité

Si les politiques en matière de protection de la nature ont permis de préserver certains joyaux de la biodiversité remarquable française depuis près de 40 ans, force est de constater que la nature ordinaire, celle que nous connaissons tous, nous les chasseurs, celle que nous arpentons tous les weekends avec notre paire de bottes et nos auxiliaires canins, a été la grande oubliée de tous les traités, lois et autres stratégies de protection dans le domaine environnemental.

A travers la campagne de communication de notre Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), «Les chasseurs, premiers écologistes de France» parue dans le métro parisien et très largement diffusée sur tout le territoire national pendant l'été 2018, la chasse française et tout son réseau s'est engagée dans une profonde mutation et a transformé son approche vis-à-vis de la société et du grand public en changeant de méthodes.

Si l'adage «pour vivre heureux, vivons cachés» était de rigueur chez nos aïeux, aujourd'hui la chasse ne peut plus être dans ce dogme. La justification permanente de nos prélèvements réalisés à la chasse atteste d'une volonté mais aussi d'une nécessité d'être transparents dans une société qui en demande toujours plus. L'objectivité avec laquelle notre réseau pourra diffuser des données quantitatives et qualitatives sur les espèces chassables conditionnera l'avenir du maintien ou non de l'activité chasse sur de nombreuses espèces et notamment celles dont les statuts de conservation ne sont pas en bon état.

L'exemple de l'obligation de la consultation publique pour tous les arrêtés ayant une incidence directe sur l'environnement confirme ce positionnement sociétal que nous ne pouvons éviter. À nous, d'évoluer, de changer, de nous adapter pour reprendre la main sur ces dossiers, ces thématiques qui n'auraient jamais dû nous échapper, que ce soit les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, les quotas de prélèvements, les chasses traditionnelles...



Cyril Moreau, directeur de la FDC16.

Qui mieux que les chasseurs connaissent réellement le terrain ? Quelle organisation peut se targuer d'être implantée dans toutes les communes françaises ? Qui passe autant de temps que nous bénévolement pour préserver et embellir les territoires ruraux ? Autant d'éléments concrets qu'il nous suffit demain de valoriser, certes autrement mais en conservant notre âme et notre identité.

L'écocontribution biodiversité, une opportunité à ne pas laisser passer

La réforme de la chasse française qui s'est mise en place en juillet dernier avec le permis de chasser national à 200€ s'est accompagnée par la création d'un fonds dédié à la biodiversité à travers la mise en place de l'écocontribution.

Sans revenir sur l'articulation de ces flux financiers, cette nouvelle manne est une formidable opportunité pour le réseau des chasseurs de valoriser des actions jusqu'alors méconnues mais répondant pourtant à des préoccupations d'intérêt général.

Les aménagements en faveur de la petite faune sauvage, la réhabilitation de milieux naturels, les suivis et autres opérations techniques, les animations nature sont autant de thématiques à faire connaître à cette société qui nous entoure mais qui ne nous connaît pas. Cette étape incontournable est une nécessité pour prendre toute la place environnementale qui nous revient de droit.

Sortir du carcan de la seule gestion du sanglier et de l'indemnisation des dégâts aux cultures agricoles est une opportunité que nous allons devoir saisir pour montrer qui nous sommes, ce que nous faisons et ce que nous pouvons proposer à nos concitoyens.

La guerre de la communication, un enjeu de société

A l'heure où la chasse bashing n'a jamais été autant exacerbé dans la presse et les médias (incendie du siège social de la FDC de l'Ar-dèche, incendies de tonnes en Charente-Maritime, destruction de miradors ici ou là...) avec un accroissement d'actes de plus en plus graves revendiqués la plupart du temps par des groupuscules antispécistes, anti walfériste financés par des grandes multinationales étrangères, l'heure est au rapprochement des acteurs de la ruralité plutôt qu'à la division.

Agriculteurs, éleveurs de gibier et de chiens, forestiers, pêcheurs et bien évidemment chasseurs sont concernés par cette nouvelle vague idéologique qui revendique une place de l'animal au même niveau que celui de l'homme. C'est toute la culture française et notre art de vivre qui sont attaqués et sur lesquels nous devons être extrêmement vigilants. Les AVA, les associations « Abolissons la Vénerie d'Aujourd'hui » se sont structurées pour attaquer un premier pan de la chasse française qu'est la chasse à courre. Mais ne nous leurrons pas, la véne-

rie sous terre et la chasse en général seront demain leur terrain de revendication.

A grand coup de fake news sur les réseaux sociaux, de vidéos montées à charge contre nous, de relais d'opinions auprès de la presse quotidienne régionale, ces extrémistes de la cause animale sont devenus des influenceurs avec lesquels nous allons devoir composer. À nous, à tous les niveaux de la chasse, simples chasseurs, responsables de territoires, élus fédéraux... de prendre la mesure de cette mouvance sournoise qui marche dans l'ombre et qui nous touchera tôt ou tard de plein fouet. L'anticipation, la maîtrise de soi et la communication sont des outils que nous allons devoir maîtriser à la perfection pour éteindre les incendies, créer des contre-feux mais surtout contre-attaquer sur leurs réelles motivations et sur les risques qu'ils font peser sur toute notre société.

Conclusion

Cette analyse du nouveau directeur montre que la chasse française vit actuellement une véritable mutation tant dans son organisation interne que dans sa communication externe. Au lieu de subir cette évolution inévitable, soyons proactifs, restons soudés et unis pour enfin faire reconnaître le rôle des chasseurs en tant que premiers écologistes de France. L'avenir nous dira si cette analyse est un présage utopique ou non. Affaire à suivre...

SOIRÉES THÉMATIQUES

LES CHASSEURS À L'ÉCOUTE DU CERF

par CYRIL MOREAU



Comme chaque année, la FDC16 a organisé plusieurs soirées thématiques à l'attention du grand public, jeune et moins jeune, pour lui faire découvrir l'hôte des forêts charentaises : le cerf élaphe.

Cette période du rut permettant d'observer mais surtout d'écouter le brame du cerf dans les forêts de Chasseneuil, de Cellefrouin et des alentours est une formidable opportunité pour le monde de la chasse d'allier valorisation des données techniques, transmission de savoirs et découverte de l'environnement à partir d'ateliers ludiques autour de l'éducation à la nature.

A ce titre, la FDC16 tient à remercier la commune de Chasseneuil qui a mis gracieusement à disposition sa salle des fêtes pendant toutes ces soirées ainsi que la société de chasse de Chasseneuil qui a encadré tous les soirs des petits groupes d'observateurs venus à la rencontre du roi des forêts.

Ces trois soirées ont été un véritable succès avec 82 participants dont 33 chasseurs et 49 non-chasseurs (contre 64 participants l'année dernière). 42 hommes, 39 femmes et 6 enfants ont pu entrer en immersion avec la faune qui nous entoure, celle parfois qui est mal connue de nos concitoyens.

Le programme de ces soirées était le suivant :

- Une présentation du cerf élaphe sur son mode de vie, son alimentation, son habitat et sur le brame.
- Une illustration en images grâce à la vidéo Ekolien sur le cerf élaphe présentant ses mœurs et sa biologie.
- Un petit jeu de détermination de l'âge avec différentes dentitions ainsi que des boîtes à toucher étaient également proposés.

Chaque soirée était ponctuée d'un casse-croûte campagnard permettant à l'ensemble des participants et des animateurs de débriefer et profiter de la soirée jusqu'au bout.

Merci à notre éducatrice nature, Pauline Dillerin, merci à nos agents de développement qui l'ont aidé, Stéphane Bernard et Sébastien Pelletier, merci à Michel Martin, président de la société de chasse de Chasseneuil et Jean-Claude Fourgeaud, maire de Chasseneuil.

PETITE NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE

La FDC16 a eu le privilège et le plaisir d'être accueillie au Domaine des Étangs à Massignac afin de faire découvrir à Madame le Préfet, le brame du cerf sur un magnifique territoire boisé charentais.

La FDC16 tient à remercier tout particulièrement Madame le Préfet qui nous a honoré de sa présence. Date est prise courant février ou mars 2020 pour réaliser un comptage nocturne de cerf avec nos personnels techniques. La FDC16 tient surtout à saluer la qualité de l'accueil qui a été réservé aux participants de cette soirée par le Domaine des Étangs.



LES CHASSEURS, ACTEURS DE LA FOIRE EXPOSITION DE BARBEZIEUX

par CYRIL MOREAU

La foire-exposition de Barbezieux est une véritable institution dans le paysage charentais mais aussi dans celui des néo-aquitains. Chaque année, un thème est mis à l'honneur. Après le comice agricole et le cheval ces deux dernières années, l'édition 2019, fin août début septembre, était marquée par le village chasse et pêche avec une thématique particulière cette année, la biodiversité.

Malgré une chaleur étouffante le vendredi et le samedi, ce millésime restera dans les annales avec un record d'affluence pour cette 38^e foire-exposition de Barbezieux avec plus de 30000 visiteurs.

Le public venu très nombreux pour profiter des concerts mais aussi des stands a pu découvrir les actions réalisées par les chasseurs sur la biodiversité et l'aménagement des territoires.

Au travers d'un village chasse autour de la FDC16 et l'ensemble des associations spécialisées du département, de nombreuses animations ont permis à ce public pour la plupart non chasseur de découvrir notre activité, nos missions mais surtout nos actions concrètes sur le terrain.

Jeux éducatifs, simulateurs de tir, tests au permis de chasser, vidéos didactiques... les enfants et les adultes ont eu l'occasion d'entrer en immersion dans notre monde, celui de la convivialité, du partage, du plaisir, de l'échange, de la transmission... et découvrir notre passion, notre loisir et notre art de vivre.

Rendez vous dans trois ans sur le site de Plaisance à Barbezieux pour retrouver notre village chasse avec une nouvelle configuration, des animations inédites.

Armurerie FREDs-LOISIRS

CHASSE - PÊCHE

Nombreuses promotions sur armes et vêtements

Aimpoint micro H2

649 €



Atelier de réparation réglage des optiques Armurier diplômé

Trépied

49 €



veste treeland d'hiver chaude et étanche

129 € 99 €



carabine express sabatti EX190 cal 8*57 JRS et 30-06

1790 € 1499 €



Magasin chasse et pêche - 113 rue du général Leclerc - 16160 Gond Pontouvre - Tél. 09 82 24 48 09

LES INDICATEURS DE CHANGEMENT ÉCOLOGIQUE

par FRANÇOIS CABANTOUS



Les suivis chevreuil sur l'unité Champagne et Saintonge assurés par les chasseurs bénévoles.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (FDC16), par l'intermédiaire de son conseil d'administration (CA), a validé la mise en place progressive des Indicateurs de Changement écologique (ICE) pour le suivi des populations de cervidés sur la durée du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), validé en 2018 pour une période de 6 ans. L'occasion de faire un point d'étape sur la déclinaison de ces suivis sur les unités cynégétiques du département.

Les anciennes méthodes de comptages qui tentaient d'estimer les effectifs présents ne sont plus adaptées au contexte actuel. C'est pour cette raison que de nouveaux protocoles de suivi, validés scientifiquement, sont proposés aux gestionnaires de territoires.

La relation « espèce-habitat » essentielle

Le SDGC, validé pour la période 2018-2024, fixe pour objectif la maîtrise des populations de grand gibier. Cela repose sur une évaluation permanente de la situation, en particulier en ce

qui concerne la gestion des ongulés. Au découpage en cinq unités cynégétiques et 20 sous-unités pour la gestion du grand gibier, s'ajoute la mise en place d'ICE pour le suivi des cervidés à l'échelle du département.

Le choix de la FDC16 se porte aujourd'hui sur l'utilisation d'une batterie d'indicateurs biologiques, et non plus uniquement sur l'abondance des populations, afin d'étudier l'équilibre entre les populations d'ongulés et leurs habitats.

Il s'agit en premier lieu d'ICE Abondance, au travers d'un Indice Kilométrique Voiture (IKV) qui permet de suivre les variations de l'abondance relative des populations de chevreuils.

Les ICE Performance traduisent quant à eux, les variations de la condition physique des individus d'une population de chevreuil. La mesure de la patte arrière des jeunes chevreuils prélevés à la chasse, permet de déterminer cet indice et de suivre son évolution annuelle.

Les chasseurs impliqués dans ces suivis

La mise en place de ces indicateurs a débuté depuis 2018, à l'échelle des unités cynégétiques.

L'ICE Abondance est en place pour la troisième année sur l'unité cynégétique Champagne et Saintonge et pour la deuxième année sur l'unité cynégétique Terres rouges.

Outre le tracé des circuits, leur vérification et l'analyse statistique nécessaire à leur validation, la formation des chasseurs bénévoles est nécessaire pour réaliser ces suivis. Sans eux, la déclinaison à l'échelle de chaque unité ne serait pas possible et ils ont un rôle essentiel dans le dispositif. Fin 2019, c'est l'Unité Cynégétique Chataigneraie Limousine qui sera opérationnelle après formation des chasseurs du secteur à partir de fin novembre. En mars 2020, l'Unité Cynégétique Terres de Groies fera l'objet de la même démarche. Fin 2020, la dernière Unité Cynégétique, Périgord et Montmorélien sera opérationnelle pour les ICE Abondance.

Concernant l'ICE Performance, les chasseurs ont également été formés à la mesure des pattes arrière de chevreuils, sur les Unités Cynégétiques Champagne et Saintonge et sur Terres Rouges. Depuis l'ouverture 2019, ils sont chargés de conserver les pattes arrière des chevreuils tués à la chasse ainsi que de la mâchoire inférieure des mêmes animaux. La récupération sera faite par la fédération des chasseurs, fin décembre et fin février, pour une lecture et analyse courant avril-mai.

Dans le courant de l'été 2020, ce sont les chasseurs de Chataigneraie limousine et Terres de



Chevreaux au gagnage

Groies qui seront informés et formés à cette récolte. Enfin, en 2021, la même formation sera déclinée auprès des chasseurs de Périgord et Montmorélien.

Des suivis reconnus et partagés pour une gestion pragmatique

Ces suivis et ces analyses, réalisés par et

grâce aux chasseurs, seront partagés avec l'Administration départementale et les partenaires (forestiers, viticulteurs, agriculteurs...). Ils doivent permettre de recueillir des données issues de méthodes scientifiquement validées, reconnues de tous et destinées à faciliter l'appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire. L'objectif essentiel étant le maintien des populations en bonne condition, avec des effectifs

adaptés aux capacités des habitats, dans le respect des différents usages des espaces ruraux.

L'intérêt de la démarche initiée par la FDC16, réside dans la dimension départementale de l'opération déclinée au niveau local, ainsi que dans l'application de protocoles partagés par tous les partenaires départementaux et locaux pour un constat pragmatique de la situation et une gestion durable des populations d'ongulés sauvages.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Cette approche, soutenue financièrement par la Région Nouvelle-Aquitaine, doit permettre d'enrichir les discussions départementales et régionales en matière de gestion des populations de grand gibier et de maintien des équilibres.

C'est une occasion de plus pour les chasseurs, au travers de leur implication de montrer leur rôle incontournable dans la préservation de la biodiversité et la maîtrise des équilibres biologiques.

LE PERMIS DE CHASSER À 0€ CONTINUE...



Afin de relancer le permis de chasser à 0€, la FDC16 a décidé de promouvoir cette opération en faisant un mixe média entre une diffusion papier du flyer existant sur le permis de chasser à 0€ via TV magazine sous blister sur toute la Charente (tous les abonnés de la *Charente Libre* et de *Sud-Ouest*) et une communication digitale pour toucher une population plus jeune et connectée (site web, réseaux sociaux...). Le permis de chasser à 0€

continue jusqu'au 30 juin 2020. L'assemblée générale d'avril 2020 sera amenée à statuer sur le prolongement ou non de cette opération pour la campagne 2020-2021.

D'ores et déjà, si vous avez des connaissances ou des personnes susceptibles d'être intéressées, n'hésitez pas à en faire la promotion. Rendez-vous sur notre site internet : www.fdc16.com.

-10% Sur les cartouches de chasse B&P, Mary Arm et Tunet
Sur présentation du coupon Valable jusqu'au 31/12/19

-20% Sur les vêtements
Sur présentation du coupon Valable jusqu'au 31/12/19

CATÉGORIE B

Vente armes, munitions et accessoires chasse et tir sportif
Simulateur de tir
Atelier réparations : armurier diplômé. Spécialiste tir sportif
Club France 2003-2004-2011-2012-2013-2016-2019
Champion de France 2017 - Champion de France 2018

Armurerie SDC – Rue Louis Bréguet – Zone du Fief du Roy – 16100 CHÂTEAUBERNARD (PARKING JARDINERIE)
05.45.36.21.82 / 06.70.62.13.11 / saveursdescepages.e-monsite.com / saveursdescepages@orange.fr
Du Mardi au Samedi 9h/12h – 14h30/19h (Fermé les jours fériés)

UNE POLICE DE PROXIMITÉ POUR POUR LA PRÉVENTION DU BRACONNAGE

par GWENAEL POURCEL



La FDC 17 a recruté six agents de développement volontaires (ADPV) : Yannick BRECHET, Ludovic RISTOR, Frédéric LAMONT, Pascal ROBIN, Thomas SLIWINSKI et Pascal GUILLIN.

La FDC 17 vient de lancer un grand plan en faveur du petit gibier et notamment du faisan.

De 19 contrats en 2018, la fédération vient d'en signer 47 avec les territoires participants. Dans ce contrat, les signataires s'engagent à ne plus tirer le faisan commun, à mettre en place les outils de gestion utiles au développement de la population (piégeage, agrainoirs, jachères et cultures à gibier, optimisation des réserves...). La fédération prend à sa charge l'intégralité des dépenses ainsi que l'achat de faisandeaux de Manchourie. Reste à charge pour les territoires, l'achat de faisans obscurs pour le tir. La réussite de ce projet passera aussi par le respect des règles ! Peu de territoires disposent d'un garde-chasse particulier, soit par choix mais le plus souvent par difficultés d'en trouver.

La FDC 17 a donc décidé de pallier cette carence en recrutant des agents de développement volontaires (ADPV) issus des gardes-chasse particuliers présents en Charente-Maritime. Après avoir sollicité par courrier l'ensemble de son réseau, cinquante candidatures sont arrivées à la fédération. Tous ont été invités à venir passer une première phase de sélection le 5 juillet sur le pôle nature de la Cabane de Moins. 27 d'entre eux ont fait le déplacement.

Convention de partenariat

Les prétendants ont du plancher sur une série de tests allant de la culture cynégétique aux droits et devoirs du garde particulier pour finir sur une rédaction. À l'issue de ces sélections, 8 candidats ont été conviés à venir passer un entretien au siège de la fédération le 26 juillet. Six d'entre eux ont été retenus pour signer une convention de partenariat avec la FDC 17.

Ces ADPV seront employés bénévolement et secondent les techniciens assermentés de la FDC 17 dans leurs missions de police, uniquement sur les territoires en plan de gestion petit gibier. Désormais en cours d'assermentation, ils vont prochainement être sollicités pour participer aux missions de surveillance en binôme avec un personnel fédéral assermenté. Ils participeront ainsi à l'effort consenti par les territoires en plan de gestion pour optimiser les chances de réussites de ce programme.

Souhaitons-leur une bonne saison et réservez-leur le meilleur accueil possible !

LIRE LES TÉMOIGNAGES
CI-CONTRE ▶



ST HILAIRE DU BOIS : UNE PREMIÈRE TRÈS RÉUSSIE

Dimanche 21 juillet, les organisateurs étaient ravis de voir autant de visiteurs attirés par cette première fête de la chasse et de la pêche, organisée par l'ACCA de St Hilaire du Bois.

Tout au long de la journée, le public a pu assister aux démonstrations de pêche utilisant des pratiques courantes mais aussi nouvelles comme le « float tube » qui permet au pêcheur de se déplacer au fil de l'eau à la seule aide de ses jambes munies de palmes. Non loin de là, un large espace accueillait toutes les associations de chasses spécialisées du département, permettant ainsi aux visiteurs d'obtenir tous les renseignements souhaités. Le concours de

chiens d'arrêt a rencontré un vif succès, il en a été de même avec la cotation des trophées. Autre temps fort de la journée, la vénerie, largement représentée avec la présence de nombreuses meutes (Gascons, Ariégeois, Poitevins...) et celle des sonneurs de trompe du Rallye Saint-Hubert Tessonnois qui ont animé la messe célébrée juste avant le début des activités.

RENCONTRE AVEC LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT VOLONTAIRES (ADPV)



■ Ludovic RISTOR

Artisan de 36 ans, père de 3 filles et natif de Surgères, il pose ses valises en 2008 sur la commune de St Just Luzac

où il pratique la chasse à la tonne, une de ses passions. Chemin faisant, un des membres du bureau lui propose d'occuper le poste de garde-chasse particulier. Après réflexion «*Pourquoi pas !*» Soucieux d'œuvrer pour sa collectivité cynégétique, il se décide à faire les démarches nécessaires à la fonction. En 2016, il participe à un stage de formation au siège de la FDC 17 et sera assermenté la même année.

«**VERBALISER UN CHASSEUR SERAIT POUR MOI UN ÉCHEC**»

Sur le terrain, les dimanches matins en priorité, il oriente ses contrôles sur la chasse du petit gibier, plutôt bien accueilli par les sociétaires de St Just Luzac. Soucieux des règles, la répression n'est pas un objectif en soi, même si parfois c'est nécessaire ! Ses trois mots d'ordre sont «*Prévention, information, courtoisie*». Verbaliser un chasseur serait pour lui un échec, «*Le contrevenant n'a pas compris l'intérêt de respecter les règles et met en péril les efforts fournis par les territoires partenaires dans la gestion du petit gibier !*»

«**FAIRE ACCEPTER UNE AUTRE VISION DE LA CHASSE, UNE CHASSE DURABLE**»

Chasseur contemporain qui se satisfait du temps passé avec son chien ou à écouter ses appelants un soir de passage, Ludovic aspire à un changement dans les pratiques cynégétiques. «*À l'heure où la chasse est la cible des «Végans-écologues-animales», notre loisir ne verra son salut que par la gestion cohérente des espèces et des milieux et dans la mise en lumière du travail des chasseurs responsables !* «*Le lâcher de «cocottes» ne doit plus être notre reflet, aujourd'hui il faut faire accepter une autre vision de la chasse, une chasse durable.*»

«**CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DU PLAN DE GESTION FAISAN**»

C'est l'année dernière, suite à une invitation de chasse qu'il entend parler du plan de gestion faisane. «*Le concept m'a plu car le compromis est intéressant !*» C'est donc logiquement qu'il a répondu à la sollicitation de la FDC 17 d'intégrer les ADPV. Ce n'est pas une simple opportunité ! C'est pour lui la possibilité de mieux appréhender le travail de terrain et les missions de police en suivant les techniciens assermentés de la fédération, accroître ses compétences, mieux connaître cet audacieux plan de gestion et contribuer ainsi, à son niveau, à la réussite de ce projet.

Son mot de la fin : «*Que le programme fasse des émules et qu'il ait la chance, un jour, de prélever un faisane naturel !*»



■ Thomas SLIWINSKI

Artisan couvreur de 47 ans, père de 2 filles, il chasse sur la commune d'Ardillères, le petit gibier et la bécasse. Pas-

sionné de chasse à l'arc et après une formation à la FDC 17 en 2009, il traque le grand gibier aussi bien en Charente-Maritime que dans d'autres départements. À son tableau : chevreuils, sangliers et mouflons entre autres.

De fil en aiguille, il se retrouve à chasser à l'approche le chevreuil sur l'ACCA de St Savinien. Intéressé par la régulation des animaux déprédateurs dont le renard, c'est en discutant avec un membre du bureau et le président de l'ACCA de St Savinien que germe l'idée de devenir garde-chasse particulier. Après une brève réflexion, il décide de se lancer dans l'aventure et viendra faire son stage de formation en octobre 2017 pour être définitivement assermenté en juillet 2018.

«**J'AI LA CHANCE D'EXERCER SUR UN TERRITOIRE PRÉCURSEUR EN MATIÈRE DE GESTION**»

Rentré en fonction, il officie pratiquement tous les dimanches, quelques mercredis et parfois en semaine quand son travail le

lui permet. Il oriente sa mission de surveillance sur le respect des modalités de gestion de la chasse du petit gibier. L'ACCA de St Savinien ayant décidé de mettre en place depuis plusieurs années un plan de gestion «*faisane*», Thomas reconnaît avoir la chance d'exercer sur un territoire précurseur en matière de gestion !

Désireux de faire respecter les règles, les contrôles sur le terrain se passent relativement bien. D'un tempérament pondéré, il prône lui aussi la prévention et n'hésite à passer l'information quand cela est nécessaire. La répression n'est pas une fin en soi !

«**L'AVENIR DE LA CHASSE PASSE PAR CES NOUVEAUX OUTILS DE GESTION !**»

Rapidement il tisse des contacts avec certains personnels de la FDC avec qui il «*tourne*» parfois. Connaissant déjà le programme faisane, lorsqu'il reçoit la sollicitation de la FDC 17, sa décision ne se fait pas attendre ! Pour Thomas ce projet signifie le renouveau de la chasse. Comme pour son homologue, l'ère de la «*caisse*» doit être derrière nous. L'évolution de la société, les attaques répétées sur notre loisir font que les pratiques d'antan ne doivent plus être d'actualité. La chasse moderne ne rime plus avec la course systématique au tableau. Pour perdurer, notre loisir devra être en corrélation avec les enjeux d'aujourd'hui et les nouvelles tendances sociétales. Montrer que le chasseur est un acteur incontournable dans le monde rural. L'avenir de la chasse passe par ces nouveaux outils de gestion !

«**HEUREUX D'INTÉGRER CE PROGRAMME INÉDIT**»

Impatient d'officier avec ses futurs collègues, il se réjouit d'évoluer avec les techniciens assermentés de la FDC 17. En leur présence et évoluant dans un monde qu'il affectionne, le temps passé lui permettra d'étoffer ses connaissances et ses compétences de garde-chasse particulier et de contribuer à la réussite du programme. Heureux d'intégrer ce programme inédit, Thomas espère que celui-ci amènera quelque chose de positif et de novateur pour la chasse.

SOIRÉE BRAME AVEC L'ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS

par CHRISTINE DE PONCHALON



Que font-ils ?

A l'origine, et c'est toujours le cas aujourd'hui, les jeunes chasseurs souhaitent faire découvrir à leurs amis des modes de chasse qu'ils ne connaissent pas. En Charente-Maritime, la variété des territoires le permet : loin de la chasse au petit gibier dans la plaine céréalière d'Aunis, il y a la chasse à la tonne dans les marais côtiers, celle de la palombe tout au sud du département... le déterrage, la vènerie...

Les jeunes chasseurs mettent en relation des personnes qui ne se seraient jamais rencontrées sans eux. Ce sont des facilitateurs. Exemple : une fois par saison, sont organisées une chasse en parc au faisan et une au sanglier. Pour un ami habitant en Dordogne, mais travaillant en Charente-Maritime, une ACCA a pu être trouvée pour une chasse en semaine. Les portes des ACCA ne sont pas toujours grandes ouvertes. Il faut expliquer que, partager un territoire, c'est aussi assurer la relève dans des associations souvent vieillissantes.

Comment sont-ils perçus ?

C'est un lieu commun de dire que les Jeunes chasseurs sont l'avenir de la chasse. Pour la Fédération ils sont des partenaires indispensables. Elle les aide à trouver des territoires où amener les jeunes permis, ils sont les relais et les porte-parole des politiques de gestion et de préservation des espèces. Plus sensibles, et formés aux nouveaux moyens de communication, ils perçoivent les changements du monde rural où ils pratiquent leur passion. Le temps n'est plus au repli sur soi, et cela, ils peuvent le faire comprendre autour d'eux.

Preuve de cette immersion réussie, cent quarante personnes étaient inscrites au dîner et à la soirée écoute du brame. Si tout était parfait, cela n'a pas été facile de convoier et placer tout le monde, le plus discrètement possible. Comme Jessica l'a bien expliqué pendant le dîner, les cerfs n'aiment pas du tout être dérangés pendant la période des amours.

Pour la quatrième fois l'association des Jeunes chasseurs de Charente-Maritime organisait une soirée brame dans le sud du département. Les inscriptions au dîner et à l'écoute en forêt ont dépassé leurs espérances. Depuis quinze ans, ce petit groupe efficace porte en lui, avec efficacité, l'avenir de la chasse charentaise.

Qui sont-ils ?

On est jeune chasseur jusqu'à trente ans, et pendant ses cinq premières années de permis. En Charente-Maritime, le benjamin, Paul, a seize ans, et Bastien Blanchard, président de l'association en a vingt-six. Et puis, il y a Dorian, Pierre-Jean, Antoine et d'autres. En tout, dans le bureau, dix garçons et une jeune fille, Jessica, vingt ans, de l'énergie à revendre. Ne croyez pas que l'association soit une chasse gardée masculine, la présidence précédente était assurée par une jeune femme. C'est une passion qui ne connaît pas les querelles de genre.

Autour de ce noyau, cinquante à soixante adhérents entrent tous les ans, succédant aux sortants.

Sans se tromper, on peut dire que tous ont la chasse en héritage depuis plusieurs générations. À treize ans, Jessica a demandé à son père de l'accompagner en battue au chevreuil avec la meute familiale de griffons bleus.



CONCOURS PHOTO

La fédération départementale des chasseurs de la Charente-Maritime organise du 1^{er} décembre 2019 au 15 mars 2020 un concours photo.

Les photos devront illustrer les thèmes suivants : animaux sauvages, paysages, scènes de chasse. Le bulletin de participation accompagné du ou des clichés (sous format numérique haute définition) est à

adresser à la fédération par courrier :
**FDC17 - BP64, St JULIEN DE L'ESCAP
17414 St JEAN d'ANGELY CEDEX**
par mail à
secretariat@chasseurs17.com

Trois lots sont en jeu dont un bon d'achat d'une valeur de 300 €. Le bulletin de participation, ainsi que le règlement du concours, sont disponibles sur simple demande auprès de la fédération.

UNE SAISON CRITIQUE !

La gestion de la ressource en eau est collective et tient compte de nombreux paramètres. Il ne suffit pas de regarder le niveau du fossé qui passe au pied de sa tonne pour imaginer pouvoir pomper ! L'accès à la ressource est bien plus complexe que cela.

En tant «qu'usage», au titre des loisirs, la chasse figure dans les derniers pouvant accéder à l'eau destinée à remplir les mares de tonne. En effet, sont servis par ordre de priorité : l'eau potable, les milieux, l'agriculture (intérêt économique) et enfin les autres usages du marais (dont la chasse !).

Année de crise

2019 est une année de crise au même titre que 2011 ou 2017. Elle doit se gérer comme telle. La préfecture réunit dès lors l'ensemble des acteurs et des services concernés hebdomadairement afin d'appréhender au mieux la situation par bassin. Des mesures sont ainsi prises en conséquence. La gestion de l'eau est d'autant plus complexe que l'étiage s'étale sur l'automne, les épisodes de pluie sont rares et les besoins en eau potable-irrigation encore important.

La fin d'été apporte avec elle un peu d'espoir pour les chasseurs dans la mesure où l'irrigation est terminée, la saison touristique en recul et par voie de conséquence

un volume d'eau potentiellement disponible plus important. Il faut donc patienter jusqu'à ce que le débit de la charente permette à nouveau des prises d'eau qui réalimenteront les marais de Rochefort Nord et Sud. À ce stade, la quantité de précipitation est déterminante tout comme pour le reste des marais non réalimentés.

Vandalisme

Deux mots sur le vandalisme qu'a connu fin août les pelles de Beaugeay au moment où les coefficients de marée étaient à leur apogée. En effet, cet acte est arrivé au pire des moments eu égard au fait que les niveaux du marais étaient en baisse et que la réalimentation était très limitée (taux de salinité, faible débit). D'importants volumes d'eau ont donc remonté l'ensemble du réseau hydraulique, impactant significativement la faune et la flore avec des taux de salinité atteignant les 15 à 20 g de sel par litre ! Cette catastrophe a également touché les éleveurs puisque les bovins ne pouvaient plus s'abreuver sans risque léthal...

En période de crise de l'eau (douce), le salut ne réside pas dans l'eau salée, loin de là ! Certes, l'accès à l'eau de mer ne pose aucune difficulté mais cela ne crée pas pour autant une zone de gagnage, de reproduction ou d'hivernage pour les anatidés. Les «marais gras» représentent un atout majeur pour l'accueil et le stationnement des oiseaux d'eau. Il est primordial de les préserver en l'état même si cela suppose que la chasse à la tonne ne peut s'y effectuer faute d'un niveau d'eau suffisant...

La chasse oui, bien sûr, mais pas à n'importe quel prix. La gestion de la ressource en eau est l'affaire de tous, y compris du monde la chasse qui devra certainement s'adapter pour faire face aux périodes de crise futures. Les assècs inutiles ou encore le défaut d'entretien des fossés privés sont des pistes qu'il va falloir développer de manière concrète. Espérons maintenant que Dame Nature sera généreuse côté pluie...

Partenaire de la Fédération des Chasseurs



Assurances MADER - MMA

Tél 05 46 07 02 27

surgeres@mma.fr

Fax 05 46 07 53 39

17700 Surgères - 17290 Aigrefeuille d'Aunis - 17000 La Rochelle

Agent Général Exclusif MMA N° Orias 07030602 - www.orias.fr

PROMETTEUSES RENCONTRES SAINT-HUBERT

par BERNARD BILLY



Tanguy Nivault, Sylvie Viot et David Forage entourent ravis le président Kevin Vincent.

C'est Beauvoir qui accueillait les rencontres Saint-Hubert. Quatre Deux-Sévriens iront en finale régionale.

Temps clément à Beauvoir pour ces rencontres Saint-Hubert organisées pour la première fois par la jeune Amicale des Field-Trials des Deux-Sèvres avec le concours de l'Association des jeunes chasseurs, de la fédération et de très nombreux partenaires.

Des spécialistes, Marinette Métais, Aurélie Rousseau, MM. Deligne, Verdon, Bourabier, Menneguerre, constituaient le jury présidé par Kevin Vincent.



Les concurrents rassemblés dans la plaine de Beauvoir

Pas de souci avec les trialisants où David Forage et sa setter anglais «Laya» ont fait un excellent parcours. Pas de problème non plus pour Sylvie Viot et sa braque allemand «Muscat» qui se qualifient pour la régionale «après une belle journée d'échanges, où on apprend beaucoup sur les chiens, la chasse, la sécurité».

Chez les spaniels, la petite «Orphée» a grandi, n'a plus peur des épines, et elle offre une belle victoire à Tanguy Nivault. Pas de chance par contre pour Dorian Boisson et son Irlandais «Maho» qui ont erré en junior sur un territoire vide.

Ce fut plus difficile chez les chasseurs au chien d'arrêt. Les deux barragistes ont en effet été éliminés pour des fautes de jeunesse pour l'un, d'un excès de stress pour l'autre. Ce sont donc les phases éliminatoires qui ont été prises en compte et Patrick Brottier remporte ainsi sa seconde victoire consécutive avec son excellente épagneul breton «Lina». Mais, à l'avenir, il faudra compter avec Lucas Lenglet et son remarquable setter anglais «Novak».

Jean Boulais, maire de Beauvoir est venu féliciter les concurrents et affirmé, sous les applaudissements, que «la chasse au chien d'arrêt est la plus belle des chasses!». Guy Guédon, président de la fédération, s'est lui réjoui de constater «que ce sont des jeunes qui conduisent désormais ces rencontres. Votre engagement dans la vie associative, votre amour pour les chiens, sont très encourageants pour l'avenir de la chasse».

LES CLASSEMENTS

Chasseurs avec chien d'arrêt :

1. Patrick Brottier avec Lina (épagneul breton) 89 pts ;
2. Lucas Lenglet et Novak (setter anglais), 71 pts ;
3. Alex Hipeau et Jamgo (setter gordon) ;
4. Mathieu Sauvageau et Nala (épagneul breton) ;
5. Roland Santoire et Idolle (setter anglais) ;
6. Pierre Faye et Iuri (pointer) ;
7. Frédéric Moinard et Moovie (setter anglais) ;
8. José Bonneau et Naya (épagneul breton) ;
9. Jean Caillaud et Isko (épagneul breton) etc...

Trialisant :

1. David Forage avec Laya (setter anglais) 66 pts.

Spaniel :

1. Tanguy Nivault et Orphée (cocker) 55 pts.

Chasserresse :

1. Sylvie Viot et Muscat (braque allemand) 58 pts.



Les présidents ont signé la convention de partenariat à l'occasion de la fin du stage qui a rassemblé 25 participants pour 9 cours d'une demi-journée.

LES CHASSEURS AMIS DES ABEILLES

par BERNARD BILLY

Un partenariat entre l'Abeille des Deux-Sèvres et les chasseurs est gagné avec l'installation d'un rucher école.

Depuis des lustres les chasseurs travaillent en faveur des insectes pollinisateurs en général et des abeilles en particulier. C'est l'installation de jachères fleuries, la présence systématique d'espèces mellifères dans les mélanges de graines destinées aux jachères faunistiques et cultures pièges à nitrates.

«*Nous sommes engagés dans la reconquête des biotopes, dans le développement de la biodiversité*», souligne le président Guy Guédon. Pour sa communication, la FDC a aussi installé des ruches en 2011 à son siège social. Et la présence d'un technicien passionné, Romuald Gabard, a boosté les projets.

Un rucher école de l'Abeilles des Deux-Sèvres a ainsi été installé au siège de la fédération. «*C'est le quatrième dans le département. Il nous permet d'apporter aux stagiaires les connaissances indispensables sur les abeilles sur le plan sanitaire, la sécurité, la conduite d'un rucher*», explique le président, François Chauveau.



Communication

La formation est assurée par Dominique Vignault avec des bénévoles Alain Gadreau et Gérard Grégoire et le technicien de la FDC Romuald Gabard. Les deux associations ont leurs propres ruches et ruchettes, réalisent ensemble des ateliers de mise en pratiques mais aussi des animations. Et elles récoltent leur miel.

«*C'est pour nous une précieuse ressource de communication*», souligne Guy Guédon. «*Nous pouvons en effet offrir des petits pots de miel aux scolaires dans le cadre de nos animations, mais aussi à nos partenaires officiels qui y sont toujours sensibles*».

ANIMATIONS

LA CHASSE DANS LE PATRIMOINE

Expositions et animations ont fait le succès des journées du patrimoine au siège de la FDC.



Le petit épagneul breton de Kevin Vincent a étonné les visiteurs en se mettant à 3 mois à l'arrêt sur une aile de bécasse animée par son dresseur.

Le château de la Voute à La Crèche n'a rien d'exceptionnel sur le plan architectural, mais son installation dans un très joli parc ombragé en fait l'un des patrimoines importants de la commune. Et puis la fédération des chasseurs en a fait un lieu de découverte de la nature avec son sentier pédagogique et propose un musée de la chasse bien doté.

Logiquement, la FDC avait donc ouvert ses portes pour les journées du patrimoine et ce fut un succès avec quelques 400 visiteurs venus apprécier les différentes activités mises en place.

Le public fut nombreux à suivre l'animation sur les abeilles, à découvrir le travail de dressage des chiens d'arrêt, un faucon pèlerin, le tir à l'arc ou à la carabine. Ils ont aussi visité le musée, les expositions de peintres animaliers, apprécié les concerts des sonneurs de trompes de chasse et même pu assister à un défilé de voitures anciennes.

C'était aussi l'occasion pour ces visiteurs essentiellement urbains, de se rendre compte que la chasse fait totalement partie de notre patrimoine.

NOUVELLE TECHNIQUE D'ARROSAGE ?

On connaissait le canon à eau, le goutte à goutte, la rampe, mais pas encore l'arrosoir à pattes. C'est Patrick Nivelles de Melleran qui a découvert cette nouvelle technique d'arrosage.

«*Je chassais la perdrix et, au détour d'une haie, près du hameau de Villeblanche à Melleran, j'ai vu cette pauvre chèvre avec un arrosoir plastique sur la tête. J'ai posé mon fusil pour faire une photo et l'animal est venu vers moi. Je suis parvenu à l'attraper et à le libérer. Avec cette canicule, elle cherchait à boire et pour attraper l'eau*

au fond de l'arrosoir elle a rentré complètement la tête. Ses oreilles coinçaient et elle ne pouvait plus se dégager».

L'arrosoir ne venait même pas du hameau voisin et la pauvre bête a sans doute vraiment souffert. On espère qu'elle a vite retrouvé un point d'eau plus sûr !



BOCAGE-GATINE

LES LIÈVRES À LA LOUPE

par BERNARD BILLY



Cent cristallins de lièvres seront étudiés chaque saison pour ce site d'étude en bocage et gâtine.

C'est ce qui intéressait l'Office qui cherche à avoir le panel le plus représentatif possible de ses sites d'étude en France».

On va peaufiner, là, les observations. En plus du comptage par points éclairés on va calculer la surface éclairée et la distance à laquelle sont observés les lièvres grâce à des télémètres. La densité de lièvre à l'hectare pourra ainsi être calculée. On va en plus analyser 100 cristallins de lièvres prélevés dans le secteur chaque saison.

La prédation

Et les questions vont pleuvoir ! « Hier, une hase amenait deux jeunes à l'âge adulte. Aujourd'hui, il n'y en a plus qu'un. Et le phénomène est national », souligne David Berthonneau. Pourquoi ? Des études scientifiques sont menées sur les hases elles-mêmes. Leur fécondité a-t-elle baissé ? Et pourquoi ? On va évidemment très vite s'interroger sur la nocivité de certains produits. En vain comme d'habitude.

Deux problèmes semblent plus prégnants en bocage. Le sanitaire d'abord avec ce virus RHDV2 qui semble plus actif là où il y a encore un peu de lapins et qui peut toucher les levrauts dès leur plus jeune âge.

Et puis, surtout, il y a la prédation, celle du renard tout particulièrement. Dans ces secteurs où les territoires sont très morcelés entre chasses privées et ACCA, les bénévoles de plus en plus rares, il n'y a plus la maîtrise suffisante des densités de renards.

Alors, il y a les études qui seront longues et complexes et puis il y a la réalité immédiatement palpable, l'explosion des populations de renards. Partons d'abord à leur chasse !

Pourquoi les lièvres sont-ils moins présents en bocage et gâtine qu'en plaine ? Le « réseau lièvre » de l'ONCFS enquête.

Même cette saison, où la reproduction fut excellente, le lièvre continue de se faire très rare dans nos secteurs de bocage et gâtine alors qu'il reste assez abondant en plaine. La fédération s'interroge et a décidé d'intégrer le réseau lièvre de l'ONCFS pour une étude approfondie de la situation.

« Deux secteurs du moncoutantais suivis par Laurent Bonnet et Marc Pasquier, ont été retenus pour cette étude », explique David Berthonneau, le technicien en charge du dossier. « Il s'agit de zones où la densité est la plus faible du département avec 0,9 lièvre prélevé aux 100 hectares.



Des merrains longs et lourds, bien équilibrés : médaille d'or.

ROM

BROCARD EN OR

La chasse du Dr Jacques Hemeret, au bois de Luché à Rom, est un territoire que l'on peut qualifier de tranquille. Les battues et chasses aux bécasses y sont rares et les brocards en profitent pour s'y « mettre au vert » et, surtout, fabriquer de superbes trophées.

En chassant le renard, le cadavre d'un brocard fut découvert dans un fossé. Alain Laurent, administrateur de la fédération, a récupéré le crâne avant de le faire coter par les spécialistes de la Vienne de l'association française de mensuration des trophées.

Des merrains de 23,5 et 26 cm, un poids net de 482 g pour un volume de 230 ml, une

belle régularité : les examinateurs accordaient 146,08 points alors que la médaille d'or est appliquée à partir de 130 points.

Un superbe trophée donc, mais les chasseurs locaux ne seraient pas surpris de trouver bientôt d'autres spécimens aussi exceptionnels.

ANNE-CHARLOTTE POMMIER-PETIT DANS L'ÉQUIPE FÉDÉRALE

Le rajeunissement et la féminisation de l'équipe fédérale se poursuit. Nommée directrice de la Fédération, Alexandra Baron est remplacée à son ancien poste par Charlotte Pommier-Petit, 23 ans qui est chargée de développement en agro-écologie et environnement.

Parisienne, elle avoue qu'elle ne connaissait rien à la chasse, «*ni même que les chasseurs faisaient de l'écologie !*». Elle a tout d'abord fait une école d'ingénieur en agro développement international ce qui l'a amené à réaliser des stages à Tahiti, au Togo, à Prague comme à la chambre d'agriculture de Cahors et en Écosse. À son actif aussi un master en sciences de l'eau et de l'environnement passé après un an d'études en Angleterre.

«*Je suis entrée dans la vie active en effectuant mon service civique au sein de la fédération des chasseurs de Haute-*

Garonne. C'est là que j'ai découvert le monde de la chasse». L'appel d'offres de la fédération des Deux-Sèvres l'a séduit et elle a pris son poste le 14 octobre. «*Ce qui m'intéresse c'est la conception et la création du projet avant sa mise en place. On va travailler sur les haies, les aménagements, faire reconnaître le chasseur comme un acteur efficace en terme d'écologie*».

Elle a passé son permis de chasser, appris la carte du département et rencontré déjà de très nombreux acteurs de terrain. Bienvenue et bon vent en Deux-Sèvres.



Anne-Charlotte Pommier-Petit et ses jolis yeux bleus découvrent les Deux-Sèvres

À noter aussi que Dimitri Gerber, qui était en contrat d'apprentissage, est lui aussi officiellement entré dans l'équipe. Animateur éducation à la nature et territoire, il aura aussi la charge d'accompagner les territoires au développement du petit gibier et aux projets de territoire.

AUTIZE-EGRAY

UN LABEL EUROPÉEN POUR LE GIASC

par BERNARD BILLY

L'action exemplaire menée sur le terrain pour la réintroduction du faisan dans les vallées de l'Autize et l'Egray lui vaut une reconnaissance européenne.

La bonne nouvelle est tombée le 2 octobre. Le label européen «*Wildlife Estates*», «*Territoires de faune sauvage*», a été accordé pour cinq ans au GIASC⁽¹⁾ des vallées Autize-Egray.

Le groupement, rappelons-le, rassemble 10 communes des vallées de l'Autize et de l'Egray et travaille à la réintroduction des faisans communs. Des oiseaux de qualité sont relâchés sur des territoires où la régulation des prédateurs est très active et les aménagements très nombreux. Plus d'une centaine de parcelles de cultures à gibier sont ainsi aménagées avec des couverts faunistiques.

Créé en 2005 et représenté dans 17 états membres, ce label concerne aujourd'hui plus de 180 territoires en Europe représentant 1 million d'hectares. En France 28000 ha étaient labellisés. Il faut y ajouter aujourd'hui les 15000 du GIASC.

Le jury prend en compte tous les aspects des actions sur le terrain, la préservation de la biodiversité bien sûr, mais aussi l'agriculture, la forêt, la chasse, l'économie locale.

Belle reconnaissance

«*C'est une belle reconnaissance*», reconnaît le président du GIASC, Michel Brunet.

«*C'est aussi un encouragement pour consolider encore les bases de notre groupement. Et puis, ça nous ouvre des perspectives. On espère bien être candidats dans deux ou trois ans aux Honneurs Laurent-Perrier – Groupama*».

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, le GIASC a appris aussi qu'il allait bénéficier d'une subvention de 2000 € du conseil départemental. «*On va pouvoir investir*», souligne le président.

(1) : Groupement d'Intérêt Agro Sylvio Cynégétique



Stand de tir 200 m et sanglier courant

à THOUARS - 20, rue Porte de Paris

Tél. 05 49 68 11 26 - Fax. 05 49 66 59 22 - email : roger.clavier5@orange.fr

ROGER CLAVIER
ARMURIER - COUTELIER

**DIPLOMÉ DE SAINT-ETIENNE
SPECIALISTE DE MISE EN CONFORMATION
AGRÉMENT ARMES DE CATÉGORIE B**

OFFREZ À VOTRE NOUVELLE ARME LE MEILLEUR SERVICE :

- Conformation gratuite
- Prix compétitifs
- Garantie CLAVIER 5 ans

- Armes rayées, montage et réglage des optiques au stand
- Crosses sur mesures
- Vêtements Barbour
- Cartouches à Firme

FORTE AUGMENTATION DES DÉGÂTS

UN OBSERVATOIRE POUR COMPRENDRE

par BERNARD BILLY



Les glands jouent un rôle primordial dans l'évolution des populations de sangliers.

Malgré des prélèvements record de sangliers, les dégâts ont augmenté en début de saison. La fédération intègre un observatoire pour comprendre et chercher des solutions.

Les populations de sangliers progressent partout. Le constat est indéniable. Pourquoi ? Là, c'est le flou. Les hypothèses sont légion mais, pour les certitudes, il faudra encore attendre ! Ce qui ne fait évidemment pas l'affaire des gestionnaires des territoires.

«On semblait bien maîtriser nos populations depuis quelques temps», constate le directeur de la fédération, Maxence Ronchi. «On avait fait encore des prélèvements record, grâce en particulier au classement nuisible du sanglier en mars. Mais tout s'écroule. L'importante fructification forestière de la saison dernière a boosté les naissances. Et cette saison le mauvais temps a retardé la levée du maïs alors que la nourriture en forêt chutait fortement. Évidemment, les dégâts sont en hausse. On est passé de 1ha de semis de maïs détruits l'an dernier à 164 ha cette saison».

Les prairies sont aussi malmenées, 117 ha détruits contre 90 l'an dernier. «La facture sera lourde !».

L'étude des laies

Pour, sinon tout comprendre, du moins apprendre pour prévenir, la fédération a intégré un observatoire constitué par l'ONCFS avec l'ONF et les fédérations dans plusieurs départements. En Vienne l'étude porte sur le milieu ouvert, celui de la forêt de Moulière, et durera trois saisons. Comme pour d'autres espèces, on va travailler sur les ICE, les indices de changements écologiques.

«Avec la domaniale, les chasses privées et les ACCA, on étudie les animaux prélevés», explique Bruno Denjean, le technicien chargé du dossier. «La saison dernière, 250 sangliers ont été étudiés (poids, âge, etc.) avec, surtout, les tractus de 49 laies de plus de 25 kg. 21 étaient gestantes et elles portaient 126 embryons».

Cette saison les prélèvements continuent. «Les territoires jouent bien le jeu et on peut récolter toutes les données nécessaires».

Glands et châtaignes

Gros travail aussi en forêt. «Avec Maxime Felder de l'ONF, on étudie l'état de la fructification forestière. L'an dernier, la glandée était répertoriée forte. Cette année elle sera faible. On étudiera aussi la saison prochaine les châtaigniers», explique Bruno Denjean.

On va pouvoir étudier ainsi, le rapport entre l'état de la glandée et la reproduction. «Il semble que ce soit elle qui déclenche la mise en chaleur des laies et, quand elle est forte, on peut avoir jusqu'à deux portées par an. Si elle est faible, il y a auto-régulation, destruction des foetus».

«Il y a de très gros spécimens mais aussi une multitude de petits», constate Jean-Pierre Carriot, l'un des chasseurs qui collabore avec la FDC sur cette étude. Confirmation du rapport glandée – reproduction donc. «Si ces données se confirment, on pourra être plus réactifs à l'avenir, alerter très tôt les sociétés sur le danger potentiel», souligne Maxence Ronchi.

SOIXANTE CHÊNES AU CRIBLE

C'est un jeune technicien, Maxime Felder, qui mène, avec le responsable du secteur, Sébastien Allo, les recherches pour l'ONF. «Dans le cadre de cet observatoire, nous avons répertoriés 60 chênes, répartis sur toute la forêt domaniale, marqués d'une peinture bleue et enregistrés sur GPS. Dans un premier temps, nous évaluons à la jumelle la fructification dans chaque arbre. Nous avons déjà, alors, une bonne idée de ce que sera la glandée. Plus tard on répertorie ce qui tombe au sol».

Les techniciens placent, sous chaque arbre, quatre carrés de 50 cm de côté et on y ramasse tous les glands tombés. Ils sont comptés, pesés, ce qui va permettre d'avoir des statistiques importantes. «On pourra connaître dès la fin d'été la pression de chasse qu'il faudra mettre pour éviter les problèmes», ajoute Sébastien Allo. «Cette collaboration avec l'ONCFS et la fédération des chasseurs est un bon outil dans la recherche d'un équilibre».

LE CHASSEUR INDIVIDUEL

par BERNARD BILLY

Pour élaborer son nouveau Schéma départemental de gestion cynégétique, la fédération consulte actuellement sur internet les chasseurs de la Vienne. Pour qu'ils s'approprient le projet.

«On entre dans la dernière phase de l'élaboration de notre futur schéma départemental», explique Dominique Robert, l'élu chargé de cette commission. «Nous y travaillons depuis plusieurs mois et nous venons de terminer les consultations de nos partenaires institutionnels et les associations cynégétiques».

Elus et techniciens de la fédération autour de Caroline Cailly, ont rencontré les représentants de l'Etat, DDT, ONCFS, ONF, les agriculteurs et forestiers au travers de la Chambre d'agriculture, du CRPF, les CTL. Ils ont présenté leurs réflexions sur tous les domaines concernés par le schéma, la connaissance et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, la gestion des petits et grands gibiers, la prévention des dégâts, l'information, l'éducation et, bien sûr, la sécurité qui reste l'un des thèmes les plus importants du document.

La fédération est allée aussi au contact des chasseurs par l'intermédiaire des associations cynégétiques, les ACCA, les chasses privées, les associations spécialisées. Mais, là, on obtient les avis des responsables. «Il fallait aussi entendre le chasseur lambda», explique Caroline Cailly. «On avait déjà testé une consultation des chasseurs par un questionnaire diffusé sur Internet. Le taux de réponses, 60 %, nous avait très agréablement surpris et on avait décidé alors d'engager une

autre consultation pour l'élaboration du schéma».

Les écouter

C'est ce qui est actuellement «en ligne» sur notre site internet jusqu'à la fin décembre. La fédération a en effet contacté les 7000 chasseurs dont elle a l'adresse mail. «On n'aborde pas, bien sûr, toutes les problématiques du schéma. Ce serait bien trop lourd. Mais les chasseurs peuvent s'exprimer sur l'essentiel, la sécurité, l'agrainage, les dégâts», explique Caroline Cailly.

Les questions sont simples et il est facile d'y répondre. Nul doute que «la base» va une nouvelle fois se mobiliser d'ici la mi-décembre pour apporter sa pierre à l'édifice. «Nous souhaitons que les gens soient vraiment concernés par ce projet, qu'ils se l'approprient. Nous les faisons participer et, bien sûr, on va les écouter. C'est indispensable», précise la chargée de mission.

«Ce sont les six prochaines saisons qui s'engagent là», ajoute Dominique Robert. «On espère une forte participation de ceux qui seront les premiers concernés».

Et ce schéma 2020 – 2026 sera voté lors de l'assemblée générale de la fédération le 4 avril prochain.



JEAN PIERRE CARIOT : TRAVAILLER ENSEMBLE

Membre de l'équipe de M. Thouvenin, adjudicataire d'un lot dans la forêt domaniale, Jean-Pierre Cariot travaille avec l'équipe de l'observatoire. «Je répertorie tout d'abord tous les animaux prélevés sur la chasse. Pour les laies de plus de 25 kg, on retire les organes génitaux de l'animal. Ils sont transférés à la fédération qui les met au congélateur en attendant de les analyser. On étudie aussi la dentition pour déterminer l'âge».

«Il faut mettre les "mains dedans"» note le chasseur, «mais nous avons une structure bien organisée dans notre association. Ce n'est pas trop contraignant. Et puis, de toute façon, il faut le faire, il faut travailler ensemble si on veut répondre à tous nos détracteurs comme ces fous qui préconisent la réintroduction massive du loup pour gérer le sanglier !»

LA CHASSE AU SALON DE L'ARME ANCIENNE

Le parc des expositions de Poitiers accueille depuis plus de 40 ans, un salon de l'arme ancienne et de collection. Plus de cent exposants, dont des Belges, Anglais, Allemands, Polonais, Slovènes sont attendus le 23 février 2020. Les organisateurs attendent plus de 2500 visiteurs, venus aussi de toute l'Europe, de 8h à 17h30.

Cette édition 2020 sera marquée par l'ouverture du salon à la chasse et aux activités cynégétiques. La Fédération de la Vienne, l'ONCFS seront présents comme de nombreuses associations spécialisées. Archers, aigliers, piégeurs, veneurs sous terre, louveterie, grande vénerie viendront présenter leurs activités.

Une présence du monde de la chasse qui devrait booster le succès du salon.

UN QUINTAL PAR ARBRE

Dans les bonnes années, un chêne peut fournir pas moins d'un quintal de glands. Multipliez par le nombre de chênes en forêt, ajoutez la qualité nutritionnelle supérieure du gland par rapport au maïs, et vous comprendrez que la fructification forestière est déterminante dans l'évolution des populations de sangliers.

AGENDA

■ Samedi 8 et dimanche 9 février 2020

Les chiens au travail

- LIÈVRES : Un brevet de chasse sur lièvre est organisé par le club du beagle les 8 et 9 février à Sossay.

■ Samedi 28 décembre 2019

■ Samedi 7 mars 2020

Les chiens au travail

- RENARDS et SANGLIERS : l'AFACC organise un concours de meutes sur renards le 28 décembre à Romagne. Et premier concours en Vienne de meutes sur sangliers le 7 mars à Journet, autour du terrain militaire de Montmorillon. Renseignements auprès d'Alexandre Maynard, 06 82 10 63 36.

■ Samedi 4 avril 2020

Assemblée générale

C'est le premier samedi d'avril, le 4 avril 2020, qu'aura lieu l'assemblée générale de la fédération, au palais des congrès du Futuroscope.

L'ARC, LA CHASSE ACCOMPAGNÉE ET UNE CHIENNE EXPÉRIMENTÉE

par BERNARD BILLY



Les lauréats récompensés à la salle des fêtes de Jossé.

Des rencontres Saint-Hubert à Payroux-Jossé à la fois très conventionnelles et pleines de découvertes.

On est passé entre les gouttes grâce au micro climat qui – sans doute – règne sur l'AICA de Payroux – Jossé et les rencontres Saint-Hubert ont pu se disputer dans d'excellentes conditions alors qu'aux alentours c'était plutôt le déluge.

Pas moins de 41 chiens et leurs maîtres se sont présentés sur le très beau territoire de chasse des deux communes. « On s'entend bien avec les agriculteurs, qui ont laissé à disposition des champs enherbés parfaits pour les chiens d'arrêt », explique Luc Puisais, le président de l'AICA. Une bonne partie des 48 chasseurs de la commune ont apporté leur concours à l'organisation qui fut parfaite.

Il y eut bien un perturbateur, un cerf portant quatorze cors, qui est venu narguer les concurrents, mais la chienne d'Alain Deverrière, « Iona », resta de marbre. Quelques lièvres sont aussi venus, en vain, tester la sagesse des chiens.

Et le conventionnel l'emporta dans les différents concours. Stéphane Bonnain et son efficace setter anglais « Haribo » s'est une nouvelle fois imposé chez les chasseurs avec chien d'arrêt trialisant. Et ce sont aussi des habitués que l'on a retrouvé en barrage des chasseurs avec chien d'arrêt. « Hosta », la setter anglais de Christophe Mestais, si efficace en éliminatoire, s'est affolée face aux perdrix grises piéteuses et chanteuses. Pascal Brochet et son épagneul Gary ne furent pas plus efficaces. Déjà victorieux en 2012 et 2018 le duo « Elfie » - Christian Plessi, ne laissa

pas passer sa chance d'un troisième succès avec deux faisans au tableau.

Des premières

Mais il y eut aussi beaucoup de premières. On a vu ainsi un archer, Didier Saubion à l'œuvre avec son pointer « Magic ». À l'arrêt de son chien il a tiré une perdrix. « Oh ! la flèche n'est pas passée à plus de 5cm au-dessus de l'oiseau », affirmait le juge, Bruno Denjean. Le duo ira en finale régionale.

Pour la première fois aussi, on a vu à l'œuvre un junior en chasse accompagnée. Lenny Garnier de Mauprévoir n'a que 15 ans mais il chasse accompagné de son père, son grand père ou son oncle. Maman n'y a pas droit : il lui a pris son calibre 20 ! Avec sa setter gordon « N'Aran », il s'est montré très prudent, un peu trop même, ce qui l'a privé de deux tirs possibles. Il a par contre touché un faisan mais ce fut insuffisant pour se qualifier dans cette catégorie junior dominée par Maxence Olivier et son excellent gordon « Ibou ».

Mme Noirault, maire de Jossé, Hervé Joyeux, le responsable du Saint-Hubert, ont félicité les concurrents et remercié pour leur implication l'ensemble des juges, Aurélie Rousseau, Michel Cuau, Bruno Denjean, Antonin Pelletier, Francis Gaillard, Mickaël Cuau, Emmanuel Coussy, Hervé Joyeux, Anthony Morillon et les bénévoles locaux.



Christian Plessi présente la faisane qu'il vient de prélever à Michel Cuau et Francis Gaillard.



Sous la surveillance de son père, le junior Lenny Garnier tire un faisan.

LES RÉSULTATS

■ **Chasseur avec chien d'arrêt** : 1. Christian Plessi avec « Elfie », pointer anglais (78 pts en série) ; 2. Pascal Brochet et « Gary » épagneul breton (80 pts) ; 3. Christophe Mestais et « Hosta », setter anglais (88 pts, trophée François Poupeau).

■ **Chasseur avec chien d'arrêt trialisant** : 1. Stéphane Bonnain avec « Haribo », setter anglais, 85 pts.

■ **Archer** : 1. Didier Saubion et « Magic », pointer anglais, 66 pts.

■ **Chasserresse avec chien d'arrêt** : 1. Muriel Racault avec « Obi » petit épagneul de Munster, 69,5 pts.

■ **Chasserresse avec chien d'arrêt trialisant** : 1. Aurélie Rousseau avec « Sherwin's », setter gordon, 61 pts.

■ **Juniors** : 1. Maxence Olivier et « Ibou » setter gordon, 68 pts.

■ **Chasseur avec spaniel** : 1. Tony Faustin-Leybach avec « Fastroad », cocker, 54 pts.

■ **Chasseur avec chien d'arrêt de Haute-Vienne** : 1. Alain Dessauvages avec « Goga » setter anglais, 57 pts.



Armurerie de
La Gartempe

Chasse - Pêche - Loisirs

- Armes et munitions
- Réparations
- Montage d'optique
- Vêtements

Faites plaisir
à votre passionné,
large choix
de cadeaux

Rémy Berthonnet, Armurier diplômé de l'école de St Etienne - Plus de 18 ans d'expérience

1 rue de la Sabotière - 86500 MONTMORILLON - Tél. 09 86 62 47 76

BÉCASSE

UNE CHASSE PRISÉE EN CORRÈZE

par SÉBASTIEN LAHALLE



Tout ce qu'il faut
savoir sur la chasse
à la bécasse en
Corrèze...

Faute de petit gibier sédentaire à plume de types faisans ou perdrix, la bécasse est le premier gibier chassé par les chasseurs au chien d'arrêt. 30 à 35 % des chasseurs corréziens pratiquent cette chasse assidûment ou occasionnellement. Elle est ouverte uniquement 5 jours par semaine puisque toute chasse à tir est suspendue les mardis et les vendredis.

Une très forte pression de chasse

En plus du Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) national, un PMA journalier de 3 bécasses par chasseur est appliqué. Quelques bécasses sédentaires qui nichent au-dessus de 600 mètres d'altitude sont chassées en début

de saison qui s'étale du 20 octobre jusqu'au 20 février.

Un territoire très accueillant

Le territoire corrézien est très accueillant pour cette espèce, avec près de la moitié de la superficie boisée, beaucoup de zones humides et le départ de nombreuses sources de cours d'eau plus ou moins importants. Les biotopes sont très variés : le Plateau de Millevaches qui s'élève à près de 1000 mètres d'altitude, des nombreuses zones de tourbières entourées de forêts de résineux, la châtaigneraie limousine à l'ouest avec des bois épars, le causse Corrèzien, etc.

TÉMOIGNAGES

■ Jean-Paul Alphonsout, délégué départemental du Club National des Bécassiers (CNB)

« LA REPRODUCTION DEVRAIT ÊTRE BONNE »

Pour la saison à venir, la période de sécheresse que nous avons connue ne favorise pas l'abondance de nourriture pour les oiseaux. Heureusement la pluie est actuellement en train de réhumidifier les sols. Cela devrait permettre aux oiseaux de s'arrêter et de rester plus longtemps dans notre région. Autre élément à prendre en compte : les incendies en Russie. Cette année il ne devrait y avoir que peu d'impact sur les cheptels car la zone concernée par le feu ne correspond pas au couloir de migration concernant la France. Concernant les activités du CNB, nous sommes allés poser des balises en Estonie. Nous n'avons jusque-là pas assez d'informations sur la migration hivernale. Désormais cela devrait s'améliorer avec ce type de dispositif. Nous avons tout de même constaté qu'il y a avait beaucoup de jeunes oiseaux en Estonie. La reproduction a donc être correcte. Tout dépendra du flux migratoire. Actuellement il fait

très chaud en Russie donc les oiseaux vont prendre leur temps, sauf si le froid fait son apparition brutalement. En cas de vague de froid, nous avons mis en place un système témoins dans plusieurs régions en France, dans le cadre du protocole « gel prolongé ». Nous observons des oiseaux avant, pendant puis après la période de gel. Ces constatations permettent de prendre une décision de fermeture ou pas de la chasse de la bécasse. En Corrèze ce type de protocole « vague de froid » a aussi été initié en partenariat avec la Fédération des chasseurs. Notre association compte environ une centaine d'adhérents en Corrèze et plus de 4 000 en France. Par ailleurs, nous avons plus de vingt ans de bilan en ICA (Indice Cynégétique d'Abondance) et IAN (Indice d'Abondance Nocturne), sur la pratique de la chasse à la bécasse. Ce sont des éléments indispensables pour fournir des éléments qui seront nécessaires à l'avenir de notre chasse.

■ Gérard Tourneix, délégué départemental des Bécassiers de France (BDF)

« NOUS ESSAYONS DE RESTER OPTIMISTES »

La nidification s'est très bien passée en Russie. À la date d'aujourd'hui il y a eu un passage fin octobre à peu près correct. Sur la haute Corrèze des oiseaux seraient arrivés. Concernant les oiseaux sédentaires, il y en a de moins en moins. On peut supposer que la saison qui arrive devrait être positive. Notre association représente 1500 adhérents BDF au niveau national. Nous essayons de rester optimistes quant à l'avenir de la chasse à la bécasse mais ce n'est pas évident. Nous avons notamment de nombreuses interrogations concernant la mise en place de l'application ChasseAdapt. Nous ne sommes pas contre, nous sommes pour la gestion*

adaptative des espèces, mais est-ce que l'on va passer d'un modèle départemental à un modèle national ? Est-ce que les fédérations vont garder leur pouvoir local de proposition et donc de décision ? Est-ce que cela supprime de facto le PMA ? Qui gère et exploite ces données sur le terrain ? Que devient le réseau bécasse ? Si nous obtenons des réponses rassurantes à toutes ces questions, nous l'utiliserons sans problème... Même si le fond de ma pensée est que nous devrions conserver la chasse un maximum comme elle est aujourd'hui.

**La nouvelle application mobile de la FNC pour une gestion adaptative des espèces.*

Tableau de chasse

Le tableau de chasse annuel compte de 8 000 à 12 000 bécasses selon les saisons (d'après analyse des carnets de prélèvement bécasse). Les chiens d'arrêt utilisés sont majoritairement des setters, leur grande quête permettant de chasser sur de grands espaces. Des épagneuls, des braques sont aussi utilisés. Les autres races sont en revanche peu représentées. Le prix moyen des cartes d'adhésion à une structure de chasse est d'environ 50 € et souvent le double pour des chasseurs « extérieurs ».

SUIVIS SANITAIRES

UNE VEILLE ATTENTIVE CHAQUE ANNÉE

par SÉBASTIEN LAHALLE



L'Observatoire Cerf du Massif Central, auquel adhère la fédération des chasseurs de la Corrèze (FDC19), a décidé en 2018 de travailler sur le volet sanitaire en concertation avec les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) et les Laboratoires Départementaux d'Analyses des départements concernés.

L'objectif de ce partenariat est de faire annuellement des relevés sanitaires sur un échantillon de cerfs et de réaliser des analyses différentes chaque année, en commençant par la tuberculose bovine.

70 prélèvements

Ainsi, pour la Corrèze, ce sont 70 prélèvements de trachées et poumons de cerfs qui étaient programmés pour la saison 2018-2019. Le GDS a donné les kits de prélèvement, la fédération des chasseurs a distribué le matériel et informé les 21 structures de chasse qui ont participé. Les prélèvements ont été acheminés au laboratoire départemental au fur et à mesure de la saison. 52 prélèvements ont été réalisés et analysés. Ce qui représente un taux de retour plutôt satisfaisant de 74%. Tous les résultats sont négatifs.

Parasitologie sur l'espèce chevreuil

Pour la saison 2019-2020, les prélèvements sont axés sur la parasitologie. 70 kits de prélèvements ont été distribués à 22 structures de

chasse pour récupérer des excréments sur des individus de l'espèce cerf prélevés à la chasse. Et comme chaque fédération était libre de programmer des analyses sur d'autres espèces, en Corrèze, 150 kits ont été distribués à 49 structures de chasse pour étudier de la même manière la parasitologie sur l'espèce chevreuil.

Avec encore de nombreux agriculteurs/chasseurs présents dans les sociétés de chasse et un département placé en niveau 2 du dispositif Sylvatub (Plateforme d'épidémiologie surveillance en santé animale) pour la tuberculose bovine, les structures de chasse corréziennes sont sensibilisées aux questions sanitaires du gibier. Et toutes celles qui ont été sollicitées par la fédération ont accepté de participer aux relevés.



Le montant des indemnités des dégâts causés par le grand gibier s'élève à 397000 € pour la saison 2018-2019.

En bref

QUELQUES RAPPELS DE RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE

■ Chasse par temps de neige

La chasse du sanglier par temps de neige est interdite, de l'ouverture générale de la chasse jusqu'au 31 décembre, sauf dérogation préfectorale sous certaines conditions. Elle est autorisée du 1^{er} janvier jusqu'à la fermeture de la chasse du sanglier. La chasse par temps de neige des animaux soumis au plan de chasse (cerf, chevreuil) est autorisée sans restriction, comme celle du renard. Fermeture de la chasse du lièvre sur l'ensemble du département : 1^{er} janvier 2020 au soir.

■ Zoom sur les dégâts de grand gibier

La loi sur l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier aux cultures et récoltes agricoles prévoit que ces indemnités soient uniquement à

la charge des chasseurs, par le biais du timbre grand gibier départemental et des bracelets de plan de chasse mais aussi de la contribution territoriale et de la participation financière des territoires de chasse aux dégâts. Le montant des indemnités pour la saison 2018-2019 s'élève à 397000 € (hors frais d'estimateur), soit une augmentation de 82,17 % par rapport à la saison 2017-2018. Ces dégâts ont été majoritairement causés par les sangliers, essentiellement sur prairies. Sur la même saison, 5500 sangliers ont été prélevés soit 14,77% de plus que sur 2017-2018.

■ Nuit du brame

Grand succès des nuits du brame 2019 en Corrèze avec la participation, sur 4 soirées, d'une centaine de participants venus écouter le brame du cerf, après une première partie de soirée consacrée à la découverte de cette espèce : sa biologie, l'historique de sa présence en Corrèze et sa gestion.

Venez écouter le plus beau concert automnal
L'Observatoire Cerf Massif Central organise
Les Nuits du Brame
Entre le 15 Septembre et le 10 Octobre 2019

Inscrirez vous
Après la Fédération des Chasseurs de votre département

Ardèche : 04.75.57.55.50
Arzon : 05.65.79.57.80
Cantal : 04.71.45.62.66
Creuse : 05.55.52.17.31
Corrèze : 05.55.29.95.75
Haute-Loire : 04.71.09.10.91
Lozère : 04.66.65.75.15

UNE POPULATION DE CERVIDÉS ÉQUILIBRÉE RESPECTE LE MILIEU

par DELPHINE CORDAZ



La définition du nombre d'animaux à prélever est souvent l'aspect dominant dans le débat de la gestion des populations de grands cervidés. La Fédération départementale des chasseurs établit donc un tableau des prélèvements pour conserver une homogénéité de la population, signe d'un moindre impact sur le milieu.

La dimension du nombre a tendance à faire oublier le fait que, plus la population est équilibrée en sexe et en âge, moins elle impactera le milieu. C'est le fameux équilibre agro-sylvo-cynégétique ! En clair, plus votre population de cerfs est bien répartie dans les différentes classes d'âge et de sexe, mieux elle se comportera (réduire l'impact sur le milieu en diminuant la taille des hardes de biches par exemple, laisser vieillir les mâles pour privilégier les trophées, etc).

En partant du principe que le tableau de chasse est le reflet de la population présente sur le terrain (surtout dans les secteurs où la chasse se pratique en battue ou aux chiens courants et où le choix des animaux tués est assez aléatoire), et en admettant ce postulat, l'analyse du tableau de chasse fournit une somme d'informations. L'âge de la population et donc sa structure devient un bio-indicateur qui aide à la gestion.

Mâchoire et usure des dents comme indices

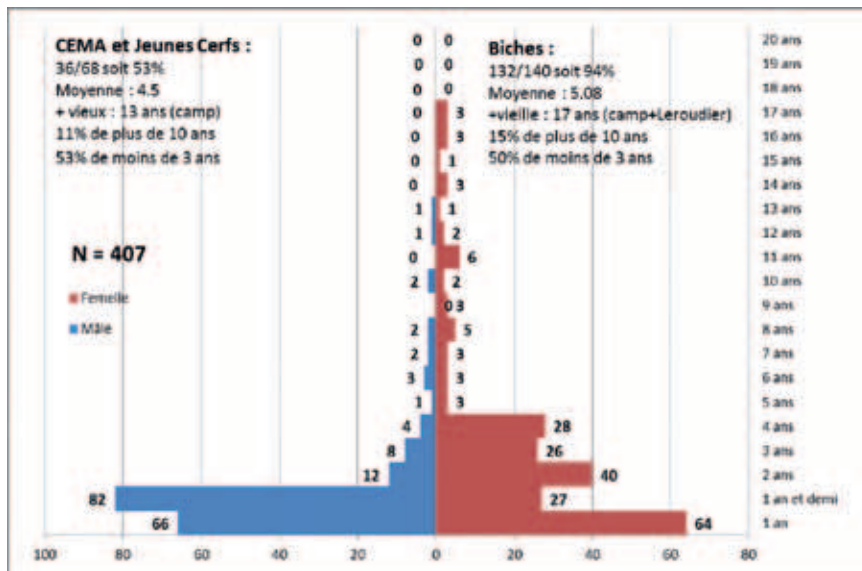
L'examen de la mâchoire, jusqu'à environ 30 mois (trois premières années), ne permet pas d'erreur possible. Il est aisé de classer les faons,

les daguets et bichettes car ces animaux ont une dentition spécifique.

Puis les animaux deviennent adultes, l'examen de l'usure de la table dentaire et plus précisément de la dernière cuspidé de la troisième molaire permet d'estimer l'âge jusqu'à cinq ou six ans. Ensuite, la coupe longitudinale de la molaire M1 permet d'accéder à la couche de ciment lisible au microscope binoculaire, après préparation. Le ciment est une production osseuse très dure dont les appositions annuelles forment des couches. Le nombre de couches de ciment donne donc l'âge de l'animal. Il est alors aisé de répartir le tableau de chasse dans les différentes classes d'âge et de sexe, en établissant la pyramide des âges du tableau de chasse.

Cette information devient capitale car elle permet de visualiser, dans le tableau, les catégories d'animaux qui ont été trop prélevés ou a contrario, pas assez.

Pour le secteur du Sud Creusois (PGCA Cerf), le résultat suivant est observé pour la campagne 2018-2019 (cf graphique) :



Le tableau compte 216 mâles et 231 femelles, soit 447 animaux pour 447 analysés (91%). 36 mâles sur les 68 tués ont pu être analysés soit 53% contre 94% pour les femelles (132 sur 140 tuées). Ce différentiel tient au fait qu'il est difficile de récupérer les mâchoires des mâles (animaux naturalisés ou massacres). Pour les biches,

c'est plus facile car les têtes sont rapportées pour contrôle. Il est à noter un assez fort prélèvement de daguets (82) par rapport aux jeunes de l'année (66 mâles et 64 femelles) et une assez forte pression sur les biches de 2 à 4 ans. Les animaux plus âgés (mâles et femelles) sont globalement assez épargnés.

VIE LOCALE

Dans la bonne humeur, les chasseurs (chasses privées et ACCA de l'unité 19) se sont retrouvés lors d'une réunion d'information, à Bussièredunoise, mi-octobre, à l'initiative d'Alain Commergnat, administrateur de la Fédération des Chasseurs de la Creuse. Les chasseurs ont pu s'exprimer autour des sujets du jour : le plan de chasse cerf (gestion par points et suivi du brame) ; le plan de gestion sanglier (régulation de la population) ; le plan de chasse chevreuil (valorisation des trophées) ; les conventions « petit gibier » (volières anglaises et élevage de faisans sous poules domestiques).



DES RENCONTRES DE LA SAINT-HUBERT SOUS LA PLUIE

Les chasseurs de la Creuse, la Corrèze et de l'Allier ont bravé la pluie lors des rencontres de la Saint-Hubert, afin de décrocher une place en finale régionale.

Sur les terrains du Parc de chasse de Favant, sur la commune de Bord Saint-Georges, les concurrents se sont présentés aux finales départementales de la Creuse, Corrèze et Allier lors des rencontres de la Saint-Hubert, début octobre. Sous la pluie, treize chiens ont montré leurs qualités, répartis en huit catégories. Les perdreaux et faisans présents sur le territoire de chasse ont permis aux chiens de s'exprimer, sous les yeux des juges et de M. Jean-Pierre Cassier, représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Creuse. Les sélectionnés défendront les couleurs de leur département lors de la finale régionale à Pont-du-Château, dans le Puy de Dôme.

Les sélectionnés pour la finale régionale :

■ **Catégorie Chasseresse chien d'arrêt Allier :**
 Mistral du Vallon de Beaudini Braque Français des Pyrénées à Marie-Pierre Gau-dry

■ **Catégorie Chasseurs chiens d'arrêt Allier :**
 Hedene des Bords de la Trezence Setter anglais à Yannick Chartron

■ **Catégorie Chasseur chien d'arrêt Creuse :**
 Major du Gouyres du Nord Pointer à Philippe Rault
 Marley du Val de Ceze Braque Allemand à Anthony Lafond (réserve)

■ **Catégorie Chasseur chien d'arrêt Corrèze :**
 Hemy des Sagnes des Mille Sources setter anglais à Daniel Chazalnoel

■ **Catégorie Chasseur trialisant chien d'arrêt Creuse :**
 Ilton des Grandes Plaines du Nord Pointer à Philippe Rault (sélectionné Couple Champion 2018)

■ **Catégorie Chasseur trialisant chien d'arrêt Allier :**
 Malik des bois de la Fressille Braque Hongrois à Francois Joly

■ **Catégorie Chasseur chien Spaniel Allier :**
 Nina des Diamants Verts springer anglais à Jean-Luc Hebrard

SUCCÈS CONFIRMÉ DU PERMIS DE CHASSER À ZÉRO EURO

Le permis de chasser à zéro euro a trouvé son public et prouve que l'idée est pertinente !

Constater que les effectifs de chasseurs baissent est une chose (partout en France)... Ne pas s'en satisfaire, une autre. Et agir, un objectif que la Fédération départementale des Chasseurs de la Creuse s'est fixé. Pour inciter de nouvelles personnes à pratiquer la chasse, la Fédération a donc décidé d'organiser l'opération « Permis de chasser à zéro euro ». En presque deux années, l'initiative a trouvé son public. En 2018, 546 personnes se sont présentées à l'examen (y compris certaines qui avaient échoué une première fois). Le taux de réussite était de 65,16 %. De janvier à octobre 2019, 277 personnes ont intégré le dispositif (et comme l'année dernière, des personnes ont retenté l'examen). Le taux de réussite est de 68,86 %.

Satisfaction supplémentaire, environ 70 % des candidats ayant obtenu leur permis de chasser en 2018, ont renouvelé leur validation pour la campagne 2019-2020.

PASSE AU BAC D'ABORD

par DELPHINE CORDAZ



Carte des ACCA adhérentes au système de la collecte des déchets.

La mise en place des bacs de collecte de déchets de chasse rencontre un succès en Creuse. Le 43^e a été installé à Lafat.



Franck Réjaud, président de l'ACCA de Lafat et trésorier de la Fédération des Chasseurs de la Creuse.

Les chasseurs ont le souci d'une pratique cynégétique modèle et soucieuse du respect de l'environnement. Mieux que de grands discours, des actes ! En effet, le 43^e bac de collecte des déchets de chasse de la Creuse a été installé sur la commune de Lafat (voir encadré). La Fédération départementale des Chasseurs de la Creuse accompagne ce dispositif d'une réunion pédagogique auprès des

futurs utilisateurs, et au-delà. Après avoir validé le lieu proposé par l'ACCA, les ACCA et chasses privées des communes limitrophes au point de dépôt ont également été conviées.

Jean-Marc Père, directeur de la Fédération creusoise, a expliqué le principe du fonctionnement de la collecte des déchets. Ceux-ci doivent être déposés en vrac dans le bac, sans sac ni ficelle. La tarification au poids enlevé est fixée sur la base de 196 euros la tonne, avec une revalorisation annuelle de 2 %. La facturation aux ACCA ou adhérents privés est établie par la Fédération des chasseurs selon le principe du tableau de chasse réalisé et de l'équivalent des déchets de trois chevreuils qui seront égaux à ceux d'un sanglier, et ceux de six chevreuils à ceux d'un cerf.

Compte tenu du nombre important de points de collectes, il a été décidé par le conseil d'administration de la Fédération des chasseurs de la Creuse qu'un tarif unique de facturation soit établi mais toujours selon le tableau de chasse et les équivalents des déchets par espèce citée précédemment. Pour information, les tarifs pour la saison 2018-2019 étaient de 1,15 € pour un chevreuil, 3,45 € pour un sanglier et 6,90 € pour un cerf.

PLUS D'INFOS SUR LE BAC DE LAFAT

Le lieu proposé pour l'emplacement du bac a convenu aux participants, à savoir route de Colondannes. La mairie a communiqué son accord.

Eric Deldycke, Secrétaire de l'ACCA de Lafat sera responsable du bac. À charge pour lui de le mettre en service, le remettre hors période de chasse et de le tenir propre. Il devra également demander à la Sarval l'enlèvement des déchets, dès que le besoin s'en fera sentir. Des panneaux « SARVAL » seront apposés pour indiquer le lieu où se situe le bac.



MOBILISATION GÉNÉRALE POUR SAUVER UN CERF

Habitants, chasseurs et agents de l'ONCFS ont permis de sauver un cerf, piégé dans des filets.

Début octobre, le petit village de Beissat au sud de la Creuse a connu une histoire peu commune où chacun s'est mobilisé à son niveau. Un cerf s'est retrouvé prisonnier dans des filets à moutons à l'entrée du village. Il s'agissait probablement de celui qui brame régulièrement dans le secteur depuis quelques jours. La nouvelle s'est vite répandue. Des habitants des alentours se sont rendus sur les lieux pour observer le spectacle. L'animal était heureusement bien portant mais stressé. Il était impossible de l'approcher en sécurité pour le défaire de ses liens. Alertée par les membres de l'ACCA locale, la Fédération départementale

des chasseurs de la Creuse a pris le relais et a contacté les agents de l'ONCFS pour anesthésier l'animal et procéder à sa libération.

Deux agents ont pu « flécher » l'animal en milieu d'après-midi. Après quelques coups de cisaille et un tour en tracteur, le cerf a été relâché quelques kilomètres plus loin afin d'éviter de nouvelles mésaventures. L'intervention précise et efficace des agents de l'ONCFS a permis au roi de la forêt de retrouver sa harde et de terminer sa période de brame... et laisser aux habitants une histoire à raconter.

LA FACTURE DES DÉGÂTS DES SANGLIERS

Les chasseurs creusois devront déboursier plus de 550000 € dûs aux dégâts de la faune sauvage.

Comme prévu par la loi, les chasseurs prennent en charge les dégâts qu'occasionne la faune sauvage sur les cultures. La Fédération départementale des chasseurs creusois a fait le calcul pour la campagne 2018-2019, concernant les dégâts causés par les sangliers, après avoir pris connaissance du tarif du foin. Le montant non définitif se situe aux environs de 482000 €, majorés des frais d'expertises à hauteur de 69777 €. Cela représente donc un total de 552000 €, non définitif. Dans le détail, 12 communes ayant plus de 10000 € représentent plus de 215000 € d'indemnités versées, soit environ 45 %. Par contre, 97 communes n'ont aucun dégât, soit plus de 37 %. Le cumul des unités 12 et 13 comptabilisent 189315 €.

Les sommes engagées sont importantes et la Fédération a envoyé un courrier personnalisé aux ACCA des communes où plus de 2600 € de dégâts ont été constatés, afin de les mettre en garde de la situation et leur demander d'agir en conséquence.

LA CHASSE, C'EST DE LA SCIENCE !

La Fédération départementale des chasseurs de la Creuse était présente à la fête de la science pour présenter ses actions aux jeunes.

Dans le village des sciences, la Fédération départementale des chasseurs de la Creuse avait toute sa place, à la salle André Lejeune, à Guéret, début octobre. Cette manifestation a pour but de donner le goût des sciences aux jeunes et les chasseurs manient aussi les outils scientifiques ! Parmi les 650 élèves de primaires, collèges et lycées, certains ont pu écouter les explications des techniciens de la Fédération sur la gestion des grands cervidés. Les apprenants ont pu se familiariser aux Indicateurs de Changement Ecologique (ICE). Ces indices sont notamment basés sur une observation

pointue, grâce à des connaissances de la faune sauvage telle que l'ICE Abondance, où on se penche sur l'abondance pédestre. Autre indice, la pression sur la flore des ongulés sauvages sur les jeunes arbres par exemple.

Les jeunes et leurs enseignants ont été impressionnés par la technique des coupes des molaires permettant de définir l'âge précis des cerfs et biches dans le tableau de chasse, ainsi que par la pesée des cristallins des yeux de lièvres, données utiles pour la gestion de ces espèces !



ŒUVREZ, LA FÉDÉ ALLOUERA !

par SÉBASTIEN LAHALLE



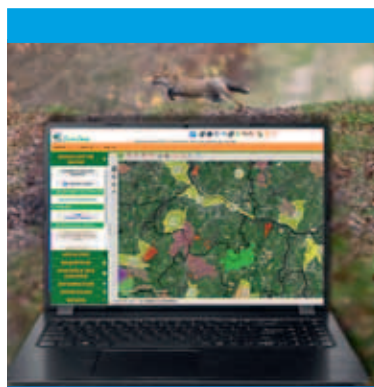
La Fédération a renouvelé son canevas de subventions dédiées aux actions des territoires en contrat de services au 1^{er} juillet 2019.

Ambitieux et évolutif, 3 points majeurs le caractérisent. Premier point, ce canevas est désormais commun aux ACCA/AICA et aux Chasses Privées. Il traduit ainsi une volonté clairement assumée de fédérer tous les territoires autour d'un même projet cynégétique départemental. Deuxièmement, ce cane-

vas favorise des orientations en phase avec les besoins actuels de la chasse. Certaines actions, dont les objectifs ont déjà été pleinement aboutis, ont donc été réduites ou abandonnées. Troisième point et modernisation oblige, une partie de ces subventions peut être saisie en ligne sur le nouvel outil fédéral : CartoCHASSE*. Enfin, le budget alloué à ce nouveau canevas a été adapté afin que chaque action entreprise ait la garantie d'avoir un financement suffisamment attractif. De quoi donc accompagner chaque territoire vers la réussite de leurs projets !

Les actions soutenues parmi 5 axes majeurs :

VOIR TABLEAU CI-CONTRE ►



CARTOCHASSE

C'est véritablement le géoportail de la chasse ! Accessible depuis l'Espace Adhérent des territoires de chasse en contrat de service, cet outil informatique devient incontournable et offre au moins trois atouts : une mine d'informations sur le territoire de chasse, moins de contraintes administratives et des échanges FDC/territoires instantanés. Dans cette optique, la Fédération incite donc ses adhérents territoriaux à s'y intéresser ou à défaut, à mobiliser parmi ses membres un correspondant numérique pouvant gérer cet outil aux côtés du responsable de chasse.

A - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Aides allouées*
Parcelles de cultures à gibier autres que maïs	Jusqu'à 120 € pour 3000 m ²
Parcelles de cultures à gibier maïs pur/dominant	Jusqu'à 300 € pour 1 hectare
Location de terrain pour cultures à gibier	100 € par hectare
Possibilité d'aide à l'achat de terrain sur dossier	Sur étude de dossier
Volières d'acclimatation :	Jusqu'à 320 € par volière
Garennas artificielles	80 € par garenne implantée
Agrainage du petit gibier	0,12 € par kg de grain
Agrainoirs pour le petit gibier	Remise de 50% sur fourniture FDC87
B - PIÉGEAGE	Aides allouées*
Cages à corbeaux fabriquées par le territoire	Jusqu'à 200 € par cage
Cages à corbeaux achetées à la Fédération	Remise de 50% sur fourniture FDC87
Cages à renard achetées à la Fédération	Remise de 50% sur fourniture FDC87
Consommables de piégeage (collets ou lacets)	Remplacement pièces usagées collectées par le responsable du territoire et accompagnées des bilans de captures (carnets de piégeage)
C - GESTION DU GIBIER SÉDENTAIRE	Aides allouées*
Tir du chevreuil à balle obligatoire	100 €
Plan de prélèvement avec dispositif de marquage pour lièvre, faisan commun, perdrix rouge et grise, lapin Possibilité plan de prélèvement niveau 0	100 €
D - PRÉVENTION DES DÉGÂTS	Aides allouées*
Prévention des dégâts de grand gibier	Prêt de postes et de piquets par la Fédération. Jusqu'à 60 % du montant des factures d'achat de fils, ruban, piquets ou isolateurs hors batteries. Prix remisé sur fil acier fédéral.
Agrainage des sangliers	100 € par agrainoir acheté 0,06 € par kg de maïs
Pose de clôtures électriques (2 et 3 fils)	20 à 30 € par km de clôture posée
Réparation des prairies à la main	75 € par hectare de prairies réparées
E - INITIATIVES POUR LA SÉCURITÉ A LA CHASSE	Aides allouées*
Installation de Miradors	Jusqu'à 600 € par territoire
Définition et matérialisation des postes de battue	60 € par enceinte d'au moins 10 postes

* sous certaines conditions prévues dans le dossier de subventions.

TÉMOIGNAGES

Christian Groleau, président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne

« FAIRE PROGRESSER LE PETIT GIBIER »

Nous faisons beaucoup d'efforts, au travers des subventions, pour faire progresser le petit gibier. On favorise le piégeage car en piégeant le renard on développe le lièvre. On aimerait développer les colverts aussi. On essaie de financer au mieux ces opérations afin qu'il y ait un peu plus de petits gibiers car celui-ci est très demandé, notamment par les nouveaux chasseurs. On a augmenté les subventions de financement de petits gibiers. Pour cela, on a dû faire l'impasse sur le permis à zéro euro cette année. Nous espérons qu'il sera repris sur le plan national car le prochain chantier de la FNC devrait être la recherche de nouveaux chasseurs. C'est vital mais il faut leur donner de quoi chasser. Il faut donc trouver des solutions au travers du petit gibier. Il semblerait d'ailleurs que la Chambre d'agriculture soit à notre écoute en Haute-Vienne. Nous sommes en discussion pour des aménagements spécifiques allant dans ce sens.

Alex Grenier, technicien de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne.

« UNE VUE À L'INSTANT DES TERRITOIRES »

Aujourd'hui tous les aménagements réalisés sur les territoires de chasse peuvent être cartographiés avec cartoCHASSE. Cela permet d'avoir une vue à l'instant T et de suivre au jour le jour ce qui est fait sur le terrain. C'est par exemple très utile pour les dégâts. Ils sont matérialisés dans l'espace cartographique du site qui donne la longueur et la superficie. On peut ensuite se rendre sur le terrain pour contrôler la mise en place. C'est aussi un moyen pratique pour les chasseurs via leurs responsables de territoires d'avoir une vue complète de leurs zones de chasse. Tout a été fait pour que ce site soit facile d'accès et d'utilisation. Si besoin, un technicien est à la disposition des utilisateurs. Globalement, en ce qui concerne les subventions, on essaie de cibler les besoins. Un gros effort est par exemple fait en direction de la sécurité. Par exemple, un mirador acheté par une association est aujourd'hui subventionné à 80%.

LE GIBIER VA ÊTRE AU COURANT !

par SÉBASTIEN LAHALLE



Un partenariat entre le distributeur d'électricité ENEDIS et la Fédération des chasseurs de Haute-Vienne a permis d'aménager une zone d'intérêt cynégétique sous l'emprise d'une ligne électrique à Marval.

Cette zone a été successivement défrichée puis ensemencée d'une culture à gibier sur une longueur de 155 m pour une surface de 30 ares.

Pour ce faire, une convention a donc été signée en présence de Jean-Luc Gauthier, représentant ENEDIS, de Pascal Raffier, vice-président de la Fédération, d'Alain Perche, maire de Marval et de Michel Hardy, président de l'ACCA de Marval. Les travaux ont été financés par ENEDIS et les semences fournies par la Fédération avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'entretien de cette culture à gibier est désormais confié aux chasseurs, ce qui devrait limiter la fermeture du milieu, la repousse des arbres et in fine, réduire les coûts d'entretien et de maintenance du réseau électrique.

Alliant économie et utilité, ce partenariat va profiter à la faune sauvage en restaurant ses habitats. Un système de vidéo-surveillance autonome a été installé en continu cet espace afin d'évaluer les bénéfices pour la faune.

TÉMOIGNAGES

■ Séverine Dureisseix, technicienne de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne

« PERMETTRE D'AVOIR DES ZONES NOURRICIÈRES ET DES ZONES DE REFUGE »

Cette initiative a un intérêt commun pour ENEDIS et pour la chasse en général. Elle libère des zones qui peuvent être aménagées en parcelles de cultures à gibiers. Cela permet dans ces milieux boisés d'avoir des zones nourricières et des zones de refuge aussi bien pour le petit gibier que pour le grand gibier, pour la faune sauvage en général. Mon rôle est de mettre en lien tous les acteurs du projet et de définir et rechercher les zones qui avaient le plus d'intérêt pour la faune. La zone de Marval est une parcelle test avec l'objectif d'étendre cette action à tout département à travers plusieurs autres zones de même type. Il s'agit de rechercher des zones qui intéressent les chasseurs et en même temps qui posent des difficultés à ENEDIS. Le tout avec l'accord des propriétaires. Enfin, avec les jachères fleuries, il y aura aussi toute une communication qui va être créée afin d'expliquer le partenariat, la démarche et le but de la démarche auprès du grand public.

■ Pascal Raffier, vice-président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne

« ON ESPÈRE QUE CETTE ACTION VA FAIRE DES ÉMULES »

C'est un projet qui a été assez long à aboutir mais qui a fini par démarrer cette année. Il affiche un double intérêt : pour ENEDIS cela évite les coupures de courant et favorise l'accès. Et pour la biodiversité il préserve le gibier ainsi que les insectes grâce aux jachères fleuries mises en place sur le site. Sur cette zone on a aussi un partenariat avec l'école d'ingénieur ENSIL-ENSCI de Limoges qui a placé un appareil photo à déclenchement automatique afin de suivre le gibier. On espère que cette action va faire des émules. C'est une belle initiative que l'on va pouvoir mettre en place dans d'autres communes. Nous avons déjà des demandes.

SPÉCIAL ANNÉES 80'

Entré en vigueur le 21 dernier, le volet Petit Gibier du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique prévoit une action en faveur du canard colvert. Laquelle s'inscrit à la suite de nombreuses opérations déjà menées depuis 1980 en Haute-Vienne.

SDGC PETIT GIBIER Fiche action « Canard Colvert » n° CA1-2019-2025

■ **Objectif :** Redynamiser la population de canards colverts issue des opérations soutenues par la FDC87 à partir des années 1980

■ **Durée :** 3 ans puis reconduction annuelle par tacite reconduction

■ **Territoire éligible :** tout territoire disposant d'un étang dont la typologie est favorable à l'espèce (quiétude, végétation rivulaire, profil des berges, ...)

■ Modalités :

- Mettre l'étang en réserve (Réserve statutaire ou Réserve de Chasse et de Faune Sauvage) avec un périmètre de protection (mini 200m) assurant la tranquillité en période de chasse
- Agrainer les oiseaux à partir de la date de lâcher et jusqu'au 31 janvier au minimum
- Tableau journalier limité à 2 canards par jour de chasse/chasseur
- Déclaration obligatoire du tableau annuel

■ Aménagements :

- Équiper l'étang d'une volière d'acclimatation ;
- Mise en place d'agrains

■ Aides de la FDC :

- Fourniture de 30 canetons par an
- 70 € pour la volière d'acclimatation l'année de la construction
- 30 €/an pour l'agrainage

■ Indicateur de suivi :

- Tableau de chasse
- Comptage sur les étangs

CHASSONS LE FRELON ASIATIQUE, QUEL BILAN ?

Depuis près de 15 ans, le frelon asiatique colonise le pays et devient un véritable fléau pour la biodiversité et pour la santé publique. L'invasion de cet insecte dans le département de la Haute-Vienne est caractérisée. Hommes, femmes, enfants ou encore chiens de chasse ont été particulièrement exposés aux piqûres dangereuses voire mortelles de ce frelon durant l'été 2018. Les abeilles, dont raffole ce frelon, ont par ailleurs été décimées dans plusieurs endroits du Limousin.

Il n'en fallait pas plus pour que les dirigeants fédéraux réagissent, appuyés par plusieurs apiculteurs locaux.

Considérant que de nombreux scientifiques prétendent que seule une action de masse contre cette espèce invasive

était susceptible d'améliorer la situation, la Fédération a donc mobilisé son réseau d'adhérents et de sympathisants pour piéger cet insecte. La première action d'envergure contre le frelon asiatique en France était donc lancée le 22 février 2019 à l'initiative des chasseurs, les véritables premiers écologistes du pays !

Effet ou coïncidence, les densités de frelons asiatiques consécutivement observés cet été dernier ont semblé-t-il être en nets reculs dans le département. Et là où le piégeage a été intensif, le frelon asiatique a même purement disparu !

Mais avant toute conclusion hâtive, place au bilan : participez donc vite à cette enquête sur www.fdc87.com

ou en retournant le coupon-réponse ci-dessous.

TÉMOIGNAGE

■ Sébastien Hau, directeur de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne.

« LE CHASSEUR : CE CITOYEN QUI VOUS VEUT DU BIEN ! »

Attendre les chasseurs sur une opération de santé publique, une surprise pour beaucoup, une évidence pour nous. L'invasion du frelon asiatique est un dommage collatéral de la mondialisation. Ces insectes seraient arrivés via des conteneurs de poteries asiatiques importés dans le Lot et Garonne en 2004. Et depuis, rien de concret n'a été fait, mis à part quelques études ! Il fallait donc bien que quelqu'un change un jour de braquet et agisse. L'histoire retiendra que les chasseurs de la Haute-Vienne auront tiré les premiers. Espérons que d'autres relayeront et que la Société toute entière percevra les bénéfices de cet investissement citoyen.

En bref

■ Projet de siège social

Après plusieurs mois de travail, le projet de construction de la Maison de la Nature à Limoges-Uzurat franchit un nouveau cap. Approuvé à 99% par les adhérents de la Fédération le 13 décembre 2018, ce projet a obtenu un permis de construire qui n'a fait l'objet d'aucun recours. La Fédération peut donc désormais passer aux travaux pratiques !

CHASSE À L'ARC

DES CHASSEURS À PART ENTIÈRE

par TITIA CARRIZEY JASICK

DORDOGNE | Informations cynégétiques



L'image des archers chasseurs est plutôt positive au sein de la population et des jeunes générations.

Entraînement poussé, précision, patience, silence, rigueur, efficacité : les chasseurs à l'arc de la Dordogne sont des spécialistes en termes d'approche, d'affût et de battue.

« **C**'est vrai, beaucoup nous considèrent encore comme des marginaux et ne nous accordent que très peu de crédibilité cynégétique. Peu savent par contre que, dans notre grande majorité, nous sommes aussi des chasseurs au fusil. Certains d'entre nous pratiquent également le tir à l'arc en loisirs sur cible ou en compétition sportive et nous sommes tous détenteurs du permis de chasse classique, auquel s'ajoute une formation spécifique... » A 26 ans, Damien Peboscq est le 3^e président de l'ASCAPER (Association des chasseurs à l'arc du Périgord), créée en 2001.

L'image des archers chasseurs est a contrario plutôt positive au sein de la population et des jeunes générations. Concrètement... Pour avoir le droit de chasser avec un arc, il faut un permis de chasser et suivre obligatoirement une formation d'une journée. Celle-ci est dispensée par les instructeurs reconnus par la FFCA (fédération française de chasse à l'arc) – ils sont au nombre de 6 à l'ASCAPER – à l'école de chasse de Saint-Astier, en compagnie d'un technicien de la FDC 24. La session se décompose en une matinée de théorie (matériel, historique, méthodes de chasse, sécurité...) et une après-midi sur le terrain pour la pratique et l'usage du matériel. Signe de l'engouement pour la discipline : les

archers périgourdins forment une quarantaine de chasseurs par an et, en septembre dernier, il a fallu ajouter une seconde session de formation au regard du nombre de candidats.

Des armes redoutables

Loin de l'amateurisme, l'arc est une discipline de chasse exigeante. « Je connais des archers qui ont mis 3 ou 4 ans avant de tirer leur premier animal », poursuit Damien. De fait, la précision du tir nécessite pas mal d'entraînement ! Les armes en elles-mêmes sont bien plus redoutables qu'il n'y paraît. L'arc traditionnel en bois laisse pour la plupart des adeptes la place à l'arc à poulie. Le tir revêt alors une puissance démultipliée qui permet de tenir la position en laissant le temps à l'animal de venir pour décocher un tir mortel. Des flèches par ailleurs de plus en plus performantes avec des pointes adaptées au gibier visé, avec en vedette les « lames de chasse », avec des ailettes tranchantes au pouvoir pénétrant... avec aussi une trajectoire et un vol parfait pour atteindre mortellement la cible.

« Ce que l'on recherche, c'est l'émotion de l'approche et bien sûr l'efficacité de nos tirs quand on décoche, ajoute D. Peboscq en répétant qu'en ce qui concerne les prélèvements, la chasse à l'arc n'a rien de marginal. La rigueur, le silence et la précision en font évidemment une technique performante pour le grand gibier, à l'affût et à l'approche comme en battue. »

Éducation et communication

L'engouement pour ce style de chasse pourrait-il avoir des retombées positives sur la courbe démographique des sociétés de chasse ? « Pourquoi pas, répond le jeune président de l'ASCAPER. Notre association (NDLR : 50 adhérents mais elle ne regroupe pas tous les archers du Périgord) affiche une moyenne d'âge très inférieure à celle des sociétés de chasse classique. »

L'association est également très présente sur les différents événements cynégétiques ou plurithématiques du département pour assurer la promotion de ses activités. On la retrouve entre autres à la foire de la Latière à Saint-Aulaye, à la foire de Bergerac, à la fête de la chasse à Saint-Astier, à Maurens, etc. avec des stands vers lesquels les enfants se précipitent pour l'aspect ludique du maniement de l'arc et où les adultes peuvent discuter sur les aspects techniques de l'arme.

25 000 VISITEURS POUR L'EXPOSITION ESTIVALE

Montée en partenariat avec la Fédération régionale des chasseurs, la FDC 24, la Fédération départementale de la pêche et la Ligue de protection des oiseaux, l'exposition temporaire « Animaux rares, gibiers inattendus : reflets de la biodiversité » au Musée national de Préhistoire des Eyzies a séduit un très large public.

Les objectifs visés par l'évènement ont été de toute évidence remplis avec, de mi-juin à mi-novembre, 25 000 visiteurs. Le thème de l'exposition se voulait d'ailleurs plus « grand public » qu'à l'accoutumée et n'a soulevé – malgré quelques réserves émises avant l'inauguration sur la nature des partenariats – aucune protestation partisane... Au contraire. Durant l'été, en haute saison touristique, les familles (et surtout les enfants) ont particulièrement apprécié la présence très lisible des taxidermies et les différents rendez-vous organisés autour de

l'évènement ont été de vrais succès.

Ainsi, le Musée a noté une très forte fréquentation sur les occasions de rencontres et les différents temps d'échanges, dont la projection du reportage sur la biodiversité, les tables rondes tenues par les partenaires et les conférences, dont la dernière sur le loup, avec un auditorium plein et « des débats très posés ». Succès également pour les visites des scolaires à l'automne, grâce aux parcours proposés conjointement par le musée et la FDC 24.

En bref

■ Un écopont bien fréquenté



L'écopont construit par Vinci Autoroutes au-dessus de l'A 89, au lieu-dit Le Causse à hauteur de Limeyrat, fait l'objet d'un suivi programmé sur 3 ans. Bâti, aménagé et végétalisé pour recréer un milieu favorable et un passage sécurisant à l'intention des animaux, l'ouvrage est équipé de pièges photographiques afin de mesurer l'efficacité du dispositif. Ce dernier est stratégiquement placé entre le massif de la forêt Barade et les secteurs forestiers d'Excideuil et de Payzac. Débuté en octobre 2017, à l'ouverture, le suivi vient de passer le cap du mi-parcours avec les constatations qui suivent.

14 à 15 espèces différentes empruntent le pont, pour au total 1625 passages. Il s'agit en majorité de chevreuils (990 passages, de lièvres (329) et de renard (172)). Les autres animaux rencontrés ici en nombre plus restreint sont les sangliers, les blaireaux, les chats domestiques, les cerfs, les fouines/martres... et suivent corneilles, buses, bergeronnettes, perdrix, chien, mésange... Si l'ouvrage est régulièrement utilisé tout au long de l'année et essentiellement de façon nocturne, on note une nette augmentation de sa fréquentation en octobre.

L'écopont n'est pas qu'un lieu de passage. C'est aussi un lieu de nourrissage, de repos et est même le témoin de combats de mâles chez les chevreuils. Il ressort de cette première période que les animaux se sont très vite habitués à l'ouvrage. Les premiers cerfs (principalement des jeunes mâles) n'ont mis que trois mois avant de commencer à le traverser.

LES GAGNANTS DE PÉRI'MEUH

Présente du 20 à 22 septembre parmi les stands de la 3^e fête agricole urbaine de Périgueux, la FDC 24 organisait une tombola qui aura comptabilisé 194 participants. Les 9 gagnants suivants ont remporté des terrines, des livres sur l'exposition du Musée national de Préhistoire et des lots divers. Félicitations à : Noah Colombier de Périgueux, Solange Brimont de Chantérac, Alain Darce de Lunas, Olivier Laguionie de Tourtoirac, José Bruneaux de Périgueux, Olivier Couderc de Coulounieix-Chamiers, Gabin Couderc de La Douze, Louis Rouzeau-Martrenchas de Mensignac et Marie Montalbano de Sainte-Marie-de-Chignac. Pour ceux qui n'auraient pas encore récupéré leur lot, merci de contacter la FDC24 par mail :

contact@chasseurs24.com.



Toute l'actualité de votre région

Chasseur

en Nouvelle-Aquitaine

Retrouvez toute l'actualité cynégétique sur le site de votre revue

CHASSEURNA.COM



Retournez ce bulletin accompagné d'un chèque à l'ordre de :
Chasser en Nouvelle-Aquitaine
St-Julien-de-l'Escap • BP 64 • 17414 St-Jean d'Angély Cedex

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Déclare m'abonner pour un an (4 numéros)

Abonnement annuel : **10 €**

Signature _____

Date _____

UNE MISSION D'ÉDUCATION À LA NATURE

par TITIA CARRIZEY JASICK



Une trentaine d'écoliers de CE1 et de CE2 se sont rendus sur le terrain de la vallée des Beunes.

Sur son territoire, la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne développe différentes actions en faveur du jeune public. À la découverte de la faune sauvage et de ses habitats.

Une journée d'octobre, sous le soleil au Pays de l'Homme... Après avoir passé la matinée avec les guides-conférencières du Musée national de Préhistoire des Eyzies et avoir vu - entre autres - l'exposition « Animaux rares, gibiers inattendus : reflets de la biodiversité » qui y est en place depuis le début de l'été, les enfants arrivent sur le sentier d'interprétation de la vallée des Beunes. Ils sont une trentaine, écoliers de CE1 et de CE2, et bénéficient du partenariat cultivé cette année entre la Fédération départementale des Chasseurs de la Dordogne et le Musée, autour d'animations adaptées à l'âge des participants.

A quelques pas du ruisseau qui irrigue cette zone humide préservée et revalorisée, accompagnés par leurs enseignants, ils rejoignent Marie, éducatrice nature à la FDC 24, qui va leur donner les règles et les outils d'un jeu d'exploration aussi ludique que pédagogique. Par équipes, ils vont partir à la découverte des richesses de ce site remarquable en résolvant des énigmes et en apprivoisant ainsi la faune et la flore de la vallée.

Pas seulement pour les enfants

« Les retours sont très positifs, apprécie Marie. Tant ceux émanant des élèves que ceux venant des enseignants, qui plébiscitent à l'unanimité le

fait d'être acteurs de ces découvertes. » Des écoliers, mais aussi des lycéens et des étudiants. Les Beunes ont ainsi accueilli les 1^{re} année de Bac Pro GMNF du lycée du Cluzeau (Sigoulès) (les Secondes ont également passé une soirée à l'observatoire de Sireuil pour écouter et voir les cerfs pendant le brame) et les 2^e année de BTS GPN de Coulounieix-Chamiers. La FDC 24 intervient également partout en Dordogne, dans les établissements pour des cycles d'animation ou encore auprès d'un public plus large, comme cet automne, en partenariat avec le Parc naturel régional Périgord-Limousin pour une soirée brame à Milhac-de-Nontron.

Toutes ces actions s'inscrivent au sein de la politique de la FDC 24 : elles figurent dans le schéma départemental de gestion cynégétique. La Fédération de la Dordogne fait d'ailleurs partie du pôle d'éducation à la nature animé par la Fédération régionale des chasseurs, dont le but est de développer ces actions notamment en faveur du jeune public.

La FDC 24 privilégie en parallèle les échanges durant les grandes manifestations du département, par une présence effective ces derniers mois à l'exposition canine de Sorgnes, « Vive la rentrée » à la Filature de Périgueux, la Foire du Gabarier à Castelnaud, Péri'meu à Périgueux...

SUR LA TERRE DES GRANDS CERVIDÉS

La Fédération des chasseurs de la Dordogne a installé il y a une douzaine d'années un observatoire de la nature et de la faune sauvage dans le vallon de la Beune. C'est un site de référence pour rencontrer les hardes de biches et écouter le brame.



Ici, même en pleine sécheresse l'herbe reste verte. C'est probablement dans ce petit vallon des Beunes, à l'Est des Eyzies, que nos lointains ancêtres de la Préhistoire chassaient le mégacéros... L'espèce a disparu mais celle qui lui a succédé est restée sur le même site. La présence des cerfs y est notifiée de tous temps, avec des populations plus ou moins denses selon les périodes de l'histoire. Les hardes profitent en ce milieu humide d'une pâture naturelle appétente pour se restaurer matin et soir. L'endroit était idéal pour établir un observatoire... C'est ce qui était fait par la FDC 24 au début du 3^e millénaire.

Bâti sur un territoire en plan de chasse et ouvert librement au public, l'obser-

vatoire a une nouvelle fois été très fréquenté au début de l'automne, période à laquelle le brame résonne dans la vallée (avec un peu de retard cette année, probablement à cause de journées et de nuits aux températures très élevées en septembre). On y croise des chasseurs, des amoureux de la faune, des photographes animaliers, des naturalistes, des curieux, des passionnés de l'espèce... Tous disposent de panneaux informatifs sur les habitudes des grands cervidés selon les saisons. La Fédération organise des animations pour les scolaires, pour les lycéens du Bac Nature et pour le public. Rares sont ceux qui quittent les lieux sans y avoir croisé l'animal espéré.

En bref

■ Les champions Saint Hubert

17 chasseurs et 23 chiens étaient engagés sur les trois catégories de la Rencontre Saint Hubert qui se déroulait le 5 octobre dernier, à Saint-Michel-Léparon. Après les différents parcours puis un barrage sur terrain neutre, le jury a sélectionné les meilleurs couples pour participer à la finale régionale qui se tiendra le samedi 30 novembre à Monteils (Tarn-et-Garonne). Il s'agit de : Ewen Guerinot, d'Abzac, et Olympe (setter anglais) en catégorie « Junior chien d'arrêt » ; Didier Versaveau, de Grand-Brassac, avec l'Yes (braque du Bourbonnais) pour la catégorie « chien trialisant » et enfin Claude Fouche, de Villeteureix, et Oman (setter anglais) en « chasseur chien d'arrêt ».

■ Comptage des mouflons #2

A l'image de l'opération menée l'an passé dans les Gorges de l'Auvézère, la FDC 24 procédera à un nouveau comptage de mouflons le samedi 30 novembre, cette fois-ci auprès de la population vivant sur le secteur de Villac.

■ 6 tonnes de cartouches recyclées

Les 16 et 17 septembre derniers, une équipe de Suez-Environnement est venue au siège de la Fédération pour prendre en charge environ 2,7 tonnes de cartouches, collectées auprès des différentes structures de chasse du département afin d'en assurer le traitement de recyclage. La FDC 24 a rejoint le programme de collecte et de recyclage des cartouches usagées dès la saison cynégétique 2017-2018 et, depuis le début de l'opération, a permis de récolter plus de 6 tonnes de cartouches. Pour rappel : des boîtes de recyclage sont disponibles au siège de la FDC 24, à Marsac, au prix de 4 €.



LE RENARD EN BATTUE

par ÉLISABETH DAVID

lement. Il faut vraiment beaucoup de savoir faire et une bonne connaissance de ses mœurs pour le capturer», sait l'administrateur qui apprécie le suspense, l'incertitude et la ruse liés à sa chasse. «L'odeur reste au sol. On peut traquer le renard pendant plusieurs heures et le voir sortir comme une bombe d'un épais roncier». Lui chasse plutôt en petit comité avec des beagles, des petits griffons ou des bassets. Mais il aime aussi traquer le renard en battue, en pleine nature sur un vaste territoire. «Mieux vaut être en bonne condition physique», prévient-il. Et avoir des gants lors de la levée de l'animal.



La battue au renard : une chasse prenante et une aventure passionnante.

Classé presque partout en France au rang des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, le renard est aussi un gibier apprécié non pour ses qualités gustatives mais sa ruse lorsqu'il est traqué.

« **C**'est un animal de chasse extraordinaire », s'enthousiasme Jacky Jonchère, vice-président de la FDC33 et vice président du groupement des chasseurs du Blayais et Cubzagais. Gibier ou espèce susceptible d'occasionner des dégâts, le renard entraîne ses poursuivants dans «des traques passionnantes».

Un tueur opportuniste.

Porteurs de maladies (échinococcose, gale ou rage) transmissibles à l'homme, le renard est aussi à l'origine de dégâts importants à la faune sauvage ou dans les élevages qu'ils soient professionnels ou amateurs. «C'est un tueur opportuniste», décrit Jacky Jonchère. «Il ne se contente pas de prélever une poule pour la manger ou la rapporter à ses petits, il fait un carnage dans le poulailler, excité par le sang. Même s'il régule comme personne les petits rongeurs, son repas favori reste le lapereau, le levreau ou le faisán. Il ruine ainsi tous les efforts de repeuplement tenté par les chasseurs et les lâchers d'été sont pour lui une proie facile. Il se reproduit rapidement et vit au terrier où il se réfugie quand il est pourchassé. Et à part l'homme, il n'a pas de prédateur».

Un gibier intéressant.

«Il n'est pas comestible, mais c'est un gibier intéressant. Il est rusé et ne se laisse pas attraper faci-

Un sentiment d'utilité publique.

La battue au renard est «une battue comme les autres mais atypique ! «Plus que jamais, la chasse est une école de patience, d'humilité et de prudence». Les carrés de la traque couvrent chacun de 25 à 30 hectares dans la lande. «Il faut encercler la parcelle et y pénétrer avec de plus grands chiens car il y a moins de fourrés. Les chiens poursuivent la bête, ça sort et c'est tiré au fusil de chasse», résume Jacky Jonchère. Il y a évidemment le moment des consignes quand les chasseurs font le rond et viennent chercher les précisions sur les habitations, le rappel des consignes de sécurité, l'interdiction de tirer dans la traque, etc. Voilà pour la technique. L'administrateur est tout aussi intarissable sur l'émotion particulière procurée par la battue au renard. «C'est une chasse prenante, une aventure passionnante». Lui retient «la voix des chiens» qui guide les Nemrod, des aboiements cacophoniques pour le profane, véritable musique pour l'amateur. «Les chiens tournent, passent à dix mètres, repartent, viennent, font un tour de plus et les chasseurs sont suspendus à leur flair tout en devant se montrer plus rusés que le renard».

«Il y a en outre un sentiment d'utilité publique», ajoute Jacky Jonchère. «Le chasseur n'est pas là pour manger l'animal mais dans un souci d'équilibre de la nature. Et comme la sortie est passionnante, cela vaut le coup».

LA CHASSE AU FÉMININ

Blayaise au départ, l'association de chasse au féminin s'élargit à tout le département.



Carole Geiller, présidente d'Artémis33.

L'histoire familiale dit qu'elle était encore dans un couffin quand elle est allée à la chasse pour la première fois. «*Les nounous coûtait cher*», justifie Carole Geiller, présidente d'Artémis33, association de chasse au féminin. Chez elle, la chasse servait à manger et améliorer le quotidien. Elle a toujours baigné dans ce milieu. Titulaire du permis depuis 2006, elle a toujours cherché à promouvoir cette activité restée très masculine. «*A force de se rencontrer dans*

des repas de chasse, nous nous sommes dit que nous les femmes nous étions aussi légitimes pour parler, cuisiner, créer, penser chasse», se souvient la quadragénaire. «*Plus sentimentales et moins vantardes/vantardes*», les femmes viennent grossir les rangs des chasseurs à l'heure où les effectifs sont en berne. Blayaise au départ en 2018, l'association Artémis 33 (hommage à la déesse grecque de la nature sauvage) est désormais départementale et compte 22 membres, ses «*petites Artémis*», comme elle se plaît à les appeler, pour une cotisation annuelle de 15 euros. Du pack famille pour le permis demandé officiellement en août au président de la FNC à l'organisation d'un défilé de mode chasse, les idées ne manquent pas. Certaines sont déjà au programme des animations, à commencer par un repas de chasse en février.

■ Artemisgironde.unblog.fr

FACE À L'AFFLUENCE DU GRAND GIBIER

Des solutions existent par le biais de la chasse ou de l'aménagement du territoire.

Des lapins, chevreuils, ragondins et sangliers aux portes des villes dans la métropole bordelaise. Des dégâts de plus en plus importants sur les digues, dans les stades, golfs, parcs ou jardins. Des risques en termes de sécurité routière et sanitaire, un enjeu économique pour les agriculteurs. En 2015, un premier état des lieux a défini un périmètre de 31 communes autour de Bordeaux où l'explosion des populations de grand gibier dans ces enclaves formées par l'urbanisation galopante posait problème. «*Le but était de gérer au mieux ces rencontres entre l'homme et l'animal*», explique Antoine Bertrand, qui a repris le flambeau en 2018 à la FDC33 où il effectue son service civique. Il est allé sur le terrain notamment chercher la présence des sangliers et les traces de leurs lieux de remise. Il a rencontré propriétaires et institutionnels pour la signature de conventions.

Une première zone – la ceinture maraîchère au nord de Bordeaux – a été ciblée pour trouver des solutions. Elles passent d'abord par l'aménagement du territoire. Comme



broyer les végétaux ou dégager les ronciers de bord de rocade qui attirent le sanglier ou encore installer des barrières canadiennes, ces barres arrondies alignées au-dessus d'une fosse, sur les chemins de randonnées pour confiner la grande faune qui n'ose pas l'emprunter, en dehors de la métropole.

Une autre réponse est la régulation par la chasse. Une association de chasse périurbaine a vu le jour au printemps dernier. «*Pour une chasse silencieuse, à l'affût ou à l'approche*», détaille Arnaud Bertrand grandi à Eysines, passionné de chasse depuis son plus jeune âge et amateur de chasse à l'arc. «*Cela correspond au milieu périurbain*». À terme, la zone devrait s'étendre sur les 31 communes.

En bref

« Marché de dupes autour du gibier d'eau »

Le début de saison a été très moyen. En cause toujours et encore : un déficit hydraulique. Et puis, mi-octobre, «*la lune a ramené avec elle beaucoup de bécassines*», explique Jean-Francis Séguy, administrateur à la FDC33 et président du groupe des associations sauvaginaires de Gironde (Gassaugi) et de Nouvelle-Aquitaine (Gassauna).



«*Pour les anatidés, la déception vient des vents qui n'étaient pas les bons*». Mais d'autres menaces que ces variations saisonnières pèsent sur les chasseurs de gibier d'eau dans les rangs desquels la colère gronde. «*Avec la grippe aviaire, une taxe de 5 euros par appelant pourrait être obligatoire pour les détenteurs de certains appelants comme la sarcelle d'été, le pilet ou le ou souchet !*». Les tonnayres seraient en effet obligés de déclarer les appelants au fichier «*IFAP*» pour identification faune sauvage protégée. «*La détention d'un seul de ces oiseaux classerait leurs propriétaires comme éleveurs amateurs avec toutes les contraintes qui vont avec (registres taxes, etc.) Il faut absolument sortir ces espèces gibiers, appelants de ce fichier sans quoi les PV vont tomber sur les chasseurs*», a plaidé Jean-Francis Séguy auprès du président de la FNC. «*Nous ne comprenons pas la raison pour laquelle ils seraient considérés au même titre que les rapaces ou oiseaux exotiques dans le registre des espèces soumises à cette déclaration*».

«*On nous en demande décidément trop sans la contrepartie annoncée*», gronde Jean-Francis Séguy. «*On nous avait promis la chasse à l'oie en février si nous acceptions le principe de la chasse adaptative et rien ne va bouger jusqu'en 2022. Nous devons en plus nous soumettre à l'obligation d'utiliser l'application pour smartphone pour suivre les prélèvements en direct alors que tout le monde, notamment les anciens, ne disposent pas tous d'un téléphone avec internet !* «*Chassadapt*» est tout sauf adapté ! Plus que d'un marché de dupes, nous sommes victimes d'une véritable escroquerie : ce sont ceux qui veulent nous détruire qui siègent au conseil national de la chasse et de la faune sauvage».

MAIS QUE DEVIENNENT LES NICHEUSES ?

par ÉLISABETH DAVID



La fédération de Gironde poursuit ses investigations concernant la grande question des populations nicheuses.

Triste Saint-Luc et grand déballage qui s'est fait attendre. Voilà pour la migration. Premier gibier prélevé en France, le pigeon ramier est l'objet de toutes les attentions. Surtout quand il s'installe dans nos contrées pour l'hiver voire se sédentarise. «Cela a évidemment des conséquences sur l'agriculture», ne cache pas Jérôme Werno, directeur des services techniques à la FDC33, qui fait tout pour éviter

le classement de la palombe en espèce susceptible d'occasionner des dégâts et donc objet de destruction réglementée ce qui serait un vrai choc culturel ! «Nous essayons d'être hyper réactifs quand les agriculteurs nous appellent à l'aide lors de périodes sensibles que nous avons identifiées et nous procédons à des opérations d'effarouchement pour rendre les zones inhospitalières qui ont plutôt bien fonctionné».

Afin de mieux comprendre le fonctionnement de ces nouvelles populations de nicheuses, à titre expérimental, la FDC33 a équipé une palombe baptisée «Vigo» d'une balise Argos à Blanquefort le 3 juillet 2018. Très présente en zone agricole avant l'ouverture de la chasse, elle s'est rapprochée de la rocade et de sa sortie 9 dès l'ouverture de la chasse. La peur du coup de fusil ? C'est en tout cas ce comportement qui a guidé la FDC33 dans sa stratégie d'effarouchement.

«L'intérêt est tel, que le GIFS envisage un programme plus costaud», explique Jérôme Werno qui révèle que le prélèvement des palombes vont bientôt être envisagés dans leur ensemble, y compris hors saison en palombière, soit de septembre à fin février. «Par le biais d'un questionnaire, nous allons étudier le prélèvement des nicheuses avant la migration d'automne. Nous aurons ainsi une idée plus précise de la répartition géographique des nicheuses».

Quant à savoir ce que deviennent les nicheuses une fois la saison de la migration lancée, «Nous allons essayer de baguer davantage de façon à ce que les résultats soient plus pertinents». Depuis 2011, 54 palombes ont été baguées et 20 ont été

BULLETIN PALOMBE

Le quatrième numéro du «bulletin palombe» vient de paraître. Il suit les périodes importantes de la vie de la palombe : migration, hivernage, nidification pour 2018.

La migration est suivie en Gironde grâce à un réseau de 74 chasseurs volontaires qui tiennent à jour un carnet spécifique. Grâce à leurs retours, le quatrième numéro du «bulletin palombe» qui vient de sortir, permet de placer l'année 2018 en 6^e position pour le nombre de vols vus. 116 palombes ont été prélevées en moyenne par installation. C'est la 5^e meilleure saison depuis 1985 et la tendance est à la hausse. Les saisons se suivent et ne se ressemblent pas. La chronologie de la migration de 2018 a été marquée par deux pics. Le premier autour du 18 octobre avec 35 vols en moyenne et le 4 novembre avec 33 vols. Les palombes seraient passées plus à l'est que d'habitude. En 2018, les palombes ne sont pas beaucoup restées hiverner en Gironde. 52 284 oiseaux ont été comptés par avion en décembre et 34 635 en janvier. Contre 1 228 700 et 153 620 dans le Gers qui a battu des records ! En 2018, les efforts de baguage se sont portés sur les oiseaux nicheurs. 17 palombes ont été baguées.

■ Disponible sur www.chasseurs33.com

En bref

■ Mystérieuse bécasse, elle passe, elle séduit

Le succès est tel que l'ouvrage a été mis à jour et réédité. Un beau livre pour Noël.

Le langage familier ne lui rend décidément pas hommage. La bécasse, l'oiseau, la Scolopax rusticola n'a en effet rien à voir avec l'être peu intelligent, sot et nigaud des dictionnaires. Bien au contraire, les surnoms que lui donnent les chasseurs témoignent de son pouvoir de séduction et de fascination. La dame aux yeux de velours ou au long bec ou encore la dame rousse, la sorcière des bois, la mordorée sait se faire désirer. Belle, farouche, insaisissable, sauvage, elle parvient souvent à éconduire ses soupirants d'un claquement d'ailes.

Fort de ses aventures bécassières avec son griffon korthals pour complice, Jean-Michel Desplos reporter notamment chargé de la rubrique cynégétique à «Sud Ouest» a signé en 2016 un livre superbement illustré qui lève une partie du mystère sur cet oiseau migrateur tant convoité. Le succès de «Mystérieuse bécasse, elle passe, elle séduit» est tel que l'ouvrage a été mis à jour et réédité. À la fois encyclopédie, album photo, carnets de dessins, conte de chasse et galerie de portrait, ce beau livre de Noël a de quoi séduire.



■ «Mystérieuse bécasse», par Jean-Michel Desplos, Ed. Sud Ouest, 24,90 euros.



Armurerie

DES HAUTS DE GIRONDE



PROMOTIONS DE NOËL*
du 1^{er} au 31 décembre

-10% sur les armes rayées



Double Express Fair 30.06 / 8x57JRS
~~1799€~~ **1439€**



Beretta 694 Sporting
+ 250 cartouches offertes
~~3899€~~ **3850€**



Carabines Stoeger X TAC cal. 4.5mm
+ une boîte de plombs
~~109€~~ **79€**



Pack 22LR
Rossi
~~309€~~ **249€**



Pack carabines à air comprimé Gamo Replay
cal. 4.5mm
~~249.90€~~ **199€**



Pack pistolet à air comprimé
Gamo Gunset OP900
cal. 4.5mm
~~90€~~ **72€**

**- 20% sur toutes les munitions
de grande chasse et les vêtements ***



**Journée spéciale
Coutellerie
le 20 décembre
2019**

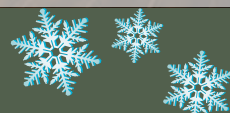
avec la présence
d'un coutelier
professionnel

Ouvert le dimanche 22 décembre

Simulateur de Tir



**19€ / session 30 min
-10% dès 2 sessions consécutives**



Ecoparc d'Aquitaine - 120 Avenue Eiffel
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC
Tél. 05 57 94 70 22 - armurerie.hg@gmail.com

* Dans la limite des stocks disponibles

L'ALOUETTE MÉRITE UNE GRANDE ATTENTION

par JEAN-MICHEL DESPLOS



Chaque alouette baguée fait l'objet d'une étude.

Face au quota de 61 600 alouettes fixé par le ministère, les chasseurs sont inquiets pour l'avenir et redoutent une nouvelle diminution. La Fédération demande de renvoyer systématiquement les bagues lors de reprises.

Après la tourterelle des bois, la barque à queue noire et le courlis cendré, les chasseurs n'osent pas imaginer que l'alouette des champs (*Alauda arvensis*) soit à son tour frappée par de nouvelles mesures restrictives.

Il y a encore deux ans, dans les Landes, les quotas étaient de 210 000 alouettes. En 2018, ils sont passés à 60 600. « Nous allons voir une diminution du nombre de chasseurs et une extinction de ces modes de chasse », soufflent, amers, des amateurs de cette chasse traditionnelle présents encore sur près de 1 300 postes. Mais cette année, des centaines de postes n'ont pas chassé à nouveau faute de pouvoir s'installer en raison de... la rotation des cultures et de l'impossibilité de placer un poste sur un champ non récolté.

Dans ce dossier, comme dans d'autres, la Fédération nationale des chasseurs (FNC) travaille en étroite collaboration avec un collège d'experts scientifiques. Pour l'heure, la reconduction des quotas des chasses traditionnelles a donc été votée sur la base des chiffres de la saison dernière à la suite de la consultation publique qui a mobilisé de très nombreux chasseurs à l'appel des présidents fédéraux. Mais qu'en sera-t-il demain ?

Données scientifiques

L'alouette des champs fait partie de la liste des espèces qui présente un intérêt cynégétique majeur dans le sud-ouest. Dans les départements des Landes, de la Gironde, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques, une dérogation aux engins selon l'article 9 de la Directive oiseaux 79/409 permet d'utiliser les panttes ainsi que les matoles selon des quotas ne devant pas excéder 1 % maximum de la mortalité naturelle de la population concernée. Cette pratique est parfaitement légale puisque encadrée par deux arrêtés ministériels.

« En 1993 nous nous sommes lancés dans une étude sur cette espèce en partenariat avec l'Association landaise des chasseurs d'alouettes aux pantes, l'ALCAP », rappelle le directeur de la FDC40, Régis Hargues. Sur le département, la dune littorale a été retenue pour mener des opérations de baguage pendant la migration post-nuptiale.

Entre 1993 et 2010 ce sont 10907 alouettes qui ont été capturées, baguées et sexées. Dans les Landes, la chasse à la matole (à l'intérieur des terres) représente une part beaucoup moins importante que celle aux pantes (sur le littoral). « La matole, piège inoffensif permet de relâcher immédiatement tout individu qui n'appartiendrait pas à l'espèce alouette des champs », confie Régis Hargues.

La Fédération des chasseurs des Landes, comme ses voisins, suit avec attention les tableaux de chasse de l'alouette des champs. « Nous devons disposer de données scientifiques pour défendre cette chasse traditionnelle, insiste avec force le directeur de la Fédération. Il faut que les chasseurs nous renvoient les bagues et à personne d'autres ».

La fiche comportant le lieu et l'heure de capture ainsi que la bague doivent être envoyées à :

Fédération départementale des chasseurs des Landes
111, chemin de l'Herté-BP 10
40465 Pontonx-sur-Adour



L'alouette est un gibier emblématique de la chasse landaise.

En bref



La plantation d'arbres, une heureuse initiative.

■ Biarrotte : les enfants plantent des arbres

Le 31 octobre dernier, la commune de Biarrotte a accueilli une cinquantaine d'enfants du centre de loisirs de Saint-André de Seignanx à l'initiative de la municipalité, du comité des fêtes, du centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) et de six autres associations. Ces enfants étaient réunis dans le cadre du projet «une forêt pour Biarrotte » dont la finalité était de planter sur le terrain d'un demi-hectare du Thum 600 arbres, chênes communs, chênes Tauzin, noisetiers, alisiers, prunelliers et autres genêts. La FDC40 était associée à cette journée et a proposé des animations en 3D et des jeux sur les empreintes pour découvrir la faune locale.

■ Piégeage du sanglier

Le piégeage du sanglier est interdit par l'arrêté du 1^{er} août 1986. Mais le préfet, dans le cadre des « chasses particulières » peut permettre d'y déroger. Dans le contexte particulier des dégâts connus cette année, la FDC40 a obtenu, avec les agriculteurs, l'expérimentation du piégeage où seuls les agriculteurs peuvent en bénéficier afin de protéger leurs cultures. 23 autorisations ont été délivrées et 49 sangliers ont été capturés entre juin et septembre dernier. L'expérience s'avère intéressante et devrait se poursuivre.

■ Chasseresses : une journée à succès

C'est un rendez-vous incontournable dans le département. Tous les ans, quelques semaines après l'ouverture générale, l'association des Dianes des Landes organise une journée de chasse sur le territoire de l'ACCA de Vielle-Tursan présidée par Stéphane Labrousche.

Faisans, perdreaux, lièvres, lapins sont traqués par des passionnées. Les Dianes des Landes et leur présidente Marlène Gonzalez ont accueilli le 6 octobre dernier des chasseresses venues de Mayenne, Val-de-Loire, Lot-et-Garonne et du Gers. Jeunes chasseurs, chasseurs à l'arc, fauconniers étaient également présents lors de cette journée qui s'est terminée dans la convivialité avec la participation du président de la FDC40, Jean-Roland Barrère. Une journée qui fut un succès, comme d'habitude.



Les Dianes landaises réunies autour du président Jean-Roland Barrère.

SANGLIER

STOP À L'INDEMNISATION DES DÉGÂTS !

par JEAN-MICHEL DESPLOS



Les sangliers ont « labouré » ce champ de maïs.



d'indemnisation confiée aux chasseurs depuis 1968 ne doit plus duper personne, insiste Régis Hargues, directeur de la FDC40. Persister dans cette voie aboutirait à un effondrement des effectifs de chasseurs par l'augmentation démesurée du coût de la chasse et ayant pour corollaire une situation dramatique pour les exploitations agricoles par les dégâts qui ne cessent d'augmenter ».

Les agriculteurs, premières victimes

Morcenx fera date dans l'histoire de la chasse landaise. Car, ce jour-là, la salle a entériné sans difficulté et à la majorité la stratégie courageuse de sa Fédération. À savoir : maintien du processus d'expertises et d'indemnisation jusqu'au 31 décembre 2019 dans la mesure des capacités financières de la Fédération. Mais au 1^{er} janvier 2020, arrêt de tout le processus mettant un terme au financement des dégâts de gibier.

La FDC40 se savait qu'elle pouvait compter sur le soutien des Fédérations voisines. Et c'est un courrier cosigné par le vice-président Jean-Luc Dufau, les présidents Serge Casteran (FDC32), Philippe Etcheveste (FDC64) et Jean-Marc Delcasso (FDC65) auxquels sont venus s'ajouter Gilbert Bagnol (FDC30), Guy Harle d'Opove (FDC60) et Yves Bastié (FDC11) qui est arrivé sur le bureau des présidents de chaque fédération de France.

« Il ne s'agit pas d'apparaître plus forts que les autres mais seulement d'être réalistes et de manifester de la prévoyance envers nos structures, les chasseurs de demain et les futurs agriculteurs », écrivent les cosignataires. « Les agriculteurs qui, faut-il le rappeler, sont les premières victimes des dégâts causés par le grand gibier et qui ont donc le plus grand intérêt à l'efficacité de la prévention et à la solidité durable du système d'indemnisation ».

Pour les responsables cynégétiques landais, l'objectif est de créer un électrochoc afin de rompre avec l'idée que les chasseurs peuvent continuer à porter la responsabilité financière des dégâts de gibier sauvage.

Les responsables cynégétiques landais ont été parmi les premiers à exprimer leur inquiétude face au montant de la facture à payer. Leur combat devrait permettre de faire avancer la réforme du système.

« C'est n'est qu'une première phase ». Le soir même de l'assemblée générale exceptionnelle de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) qui s'est tenue à Paris les 22 et 23 octobre, le président de la FDC40, Jean-Roland Barrère, a tenu à rappeler qu'il est urgent d'avancer sur la question de l'indemnisation des dégâts causés par les sangliers.

Trois semaines plus tôt, le 26 septembre, la salle du Maroc à Morcenx-la-Nouvelle, affichait complet. Des centaines de chasseurs, représentants d'ACCA et de territoires privés, plus attentifs que jamais, mais aussi des agriculteurs, leurs syndicats, la Chambre d'agriculture, les Réserves naturelles pour les espaces protégés, l'ONF et la forêt privée, se sont réunis à l'initiative de la FDC40 lors d'une réunion « de crise et d'information ».

A l'issue d'une présentation technique détaillée, un seul et même constat a été partagé : il n'y a pas d'autre alternative que de rompre avec le système en place !

« Croire ou faire croire que les fédérations de chasse peuvent continuer d'assumer la mission

« Avancer dans un respect mutuel »

A la Maison de la chimie à Paris, le président de la FNC Willy Schraen, l'a reconnu : « *dégâts et gestion administrative composent à eux deux la charge financière qui pèse aujourd'hui sur le porte-monnaie de nos chasseurs en atteignant probablement un sommet historique de l'ordre de 80 millions d'euros pour la saison en cours* ».

Dans les Landes, le prélèvement des sangliers a atteint un record la saison dernière avec près de 15000 individus abattus, soit 1,80 % du tableau national et +30 % par rapport à la saison 2015-2016. « *Les populations ne cessent d'évoluer, notre agriculture s'est modernisée et la pratique de la chasse ne cesse de perdre en adhérents, 5 à 600 par an dans notre département* », souffle Jean-Luc Dufau.

Le 23 octobre, le ministre de l'agriculture Didier Guillaume a soutenu la nécessité d'une réforme. Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État à l'Ecologie a conclu que « *le statut quo n'est plus envisageable* » et « *qu'il faut avancer dans un respect mutuel* ».

La FDC40 a toujours mis en avant « le contrat de confiance » permettant de maintenir des capacités de prélèvements et de libéraliser les outils et moyens au bénéfice du couple agriculteur-chasseur.

Lors de l'assemblée générale exceptionnelle, 98 % des présidents de fédérations



© Laurent Bernède

Une harde de sangliers fait beaucoup de dégâts.

ont donné mandat au bureau et au conseil d'administration de la FNC afin de réformer le système. 90 % d'entre eux ont souhaité disposer d'une boîte à outils sangliers dans laquelle ils pourront utiliser de nouvelles mesures de gestion à leur initiative en vue d'une réduction réelle et significative des populations de sangliers. « *Une boîte à outils s'utilise pour réparer une fuite, redresser un axe, lorsque vous assistez à une inondation*

centenaire, sortir la boîte à outil n'a plus de sens », avaient écrit le 15 octobre les sept présidents de fédérations cosignataires. « *Il est impératif de revoir la loi d'indemnisation dans son ensemble car le système actuel met en faillite les structures de la chasse française* ».

La FDC40 entend toujours défendre une chasse populaire et demeure fermement mobilisée sur le sujet.

URTHALER

Proches de vous au quotidien...

ENERGY
26% prot.
12% Gras
A partir de
18,15 € TTC
le sac de 20kg

MAINTENANCE
28% prot.
10% Gras
A partir de
16,20 € TTC
le sac de 20kg

ENTRETIEN
26% prot.
10% Gras
A partir de
15,50 € TTC
le sac de 20kg

ACTIVITY
28% prot.
14% Gras
A partir de
19,00 € TTC
le sac de 20kg

HIGH PERFO
32% prot.
16% Gras
A partir de
19,65 € TTC
le sac de 20kg

EXCEL
30% prot.
18% Gras
A partir de
20,50 € TTC
le sac de 20kg



Aliments

pour vos Chiens

Avenue de la gare - 47170 MÉZIN - 05 53 65 71 71 - contact@urthaler.fr

tarif valable pour un enlèvement magasin d'une palette de 39 sacs

ARMES : ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI

par JEAN-MICHEL DESPLOS



Une nouvelle législation sur les armes est entrée en vigueur au cœur de l'été 2018.

Une nouvelle législation sur l'acquisition et la détention des armes est entrée en vigueur au cœur de l'été 2018. Le marché de l'occasion est concerné.

Il serait presque passé inaperçu, mais le décret 2018-542 du 29 juin 2018 relatif au régime de la fabrication, du commerce, de l'acquisition et de la détention des armes est en vigueur depuis plus d'un an maintenant. Si les tireurs sportifs ont été informés au sein de leurs clubs, certains chasseurs sont encore dans l'ignorance. Car, en effet, le décret et son interprétation sont assez complexes. La Fédération nationale des chasseurs et le Comité Guillaume Tell en conviennent et n'excluent pas l'hypothèse d'un décret modificatif. Il n'empêche, en attendant, voici la réglementation à laquelle chaque chasseur doit se référer :

Disparition de la catégorie D1, soumise à enregistrement et basculement des armes concernées à savoir les fusils de chasse à un coup par canon lisse en catégorie C, soumise à déclaration. Cela ne change strictement rien dans la majorité des situations.

Toutefois, pour des raisons strictement juridiques, il faut tenir compte de plusieurs situations.

- Cas n°1. Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse détenus avant 2011, aucune déclaration n'est à faire. Cela concerne les fusils détenus jusqu'à cette date sauf en cas de changement de propriétaire.
- Cas n°2. Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse ayant fait l'objet d'un enregistrement entre 2011 et le 13 juin 2017, date d'entrée en vigueur de la directive, le récépissé obtenu vaut déclaration. Le changement de régime est donc neutre et immédiat. Il n'y a par conséquent rien à faire.
- Cas n°3. **Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse acquis entre le 13 juin 2017, date d'application de la directive et le 1^{er} août 2018, date d'application du décret, ils devront être déclarés à la préfecture avant le 14 décembre 2019.**
- Cas n°4. Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse acquis après le 1^{er} août 2018, nous passons de l'enregistrement obligatoire à la déclaration obligatoire, ce qui ne constitue pas un grand changement.

La vente de particulier à particulier

Le marché de l'occasion est souvent une bonne solution pour acquérir son premier fusil ou bien une arme d'une grande marque sans se ruiner. Auparavant, les chasseurs pouvaient librement vendre des armes en remplissant eux-mêmes un imprimé Cerfa prévu à cet effet. Désormais, tout cela est terminé ! Le décret supprime pour les ventes entre particuliers la possibilité de livraison des armes et des munitions au domicile de l'acquéreur ou de remise directe de la main à la main. **Toutefois, la cession, remise ou livraison de l'arme vendue par un particulier à un autre particulier reste autorisée en passant par un armurier professionnel ou par l'intermédiaire d'un courtier.** Obligation est faite au professionnel agréé de consulter le Fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA) afin de vérifier que l'acheteur d'une arme à feu remplit toutes les conditions pour l'acquérir (validation du permis de chasser ou licence de tir). Seules les armes neuves ou d'occasion vendues par un professionnel peuvent faire l'objet d'une livraison directe au domicile de l'acheteur, après consultation du fichier FINIADA. Ces professionnels ne garantissent toutefois pas de l'état de l'arme.

Les armes sont classées en 4 catégories depuis le 1^{er} août 2018

Elles sont classées en fonction de leur dangerosité. Arme à feu ou arme de guerre de catégorie A : interdiction sauf dérogation.

Arme de catégorie B (soumise à autorisation), Arme de catégorie C (soumise à déclaration), Arme de catégorie D (en vente libre).

À chaque catégorie correspond un régime administratif d'acquisition et de détention.

Depuis le 1^{er} août 2018, les armes autorisées à la chasse sont désormais toutes classées en catégorie C, sauf autorisations viagères délivrées avant 1996 pour des fusils ou carabines qui passent en catégorie B.

Le permis de chasse ne permet pas d'acquiescer ou de détenir une arme de catégorie B, sauf dans le cas où le chasseur est détenteur d'une autorisation viagère.

Arme détenue avant août 2018 : comment se mettre en règle ?

Certaines armes qui étaient classées en catégorie D passent en C et doivent être déclarées. Il s'agit notamment des armes d'épaule à canon lisse tirant un coup par canon (fusil de chasse) et des armes neutralisées.

Attention : les armes à feu d'épaule à répétition à canon rayé munies d'un dispositif de rechargement à pompe qui étaient classées en catégorie C avant août 2018 sont maintenant classées en catégorie B et soumises à autorisation. **En tant que chasseur, cette autorisation ne pourra pas vous être accordée, vous devez vous dessaisir de l'arme ou bien la faire neutraliser dans les 6 mois suivant le refus.**

En bref

Collecte des cartouches

C'est désormais un réflexe bien ancré chez les chasseurs : ramasser ses cartouches après avoir tiré. Depuis plusieurs saisons maintenant, le chasseur est invité à conserver ses cartouches et à les porter ensuite à son ACCA ou sa société qui les achemine dans un des points de collecte avant que le tout soit recyclé. Les chasseurs démontrent ainsi qu'ils sont de vrais acteurs de la protection de l'environnement en réalisant un geste éco-citoyen. Pour la saison 2019-2020, les sacs seront récoltés en trois points du département le 27 mars 2020 à La Saligue aux oiseaux à Biron, chez Suez Environnement à Bayonne-Mouguerre et



Les sacs de cartouches seront récoltés le 27 mars 2020.

Qui peut avoir une arme de catégorie C ?

Pour un majeur, il ne faut pas être inscrit au fichier FINIADA, avoir un casier judiciaire irréprochable, détenir un permis de chasser accompagné de sa validation, être licencié auprès de la Fédération française de tir ou encore détenir une carte de collectionneur. Si vous trouvez une arme de catégorie C ou si vous en héritez et ne souhaitez pas la conserver, vous devez vous en séparer dans un délai de 3 mois en saisissant l'autorité préfectorale. En revanche, si vous souhaitez la conserver, vous devez vous adresser à un armurier qui se chargera de transmettre votre dossier à la préfecture de votre domicile.

À savoir également : un mineur ne peut pas acheter une arme de catégorie C mais il peut en détenir une s'il est âgé de 16 ans et plus, titulaire du permis de chasser et s'il y est autorisé par une personne exerçant l'autorité parentale non inscrite au FINIADA.

Conservation à domicile

Toute arme de catégorie C et ses éléments doivent être conservés à domicile soit dans un coffre-fort ou une armoire forte adaptés, soit par démontage d'un élément de l'arme la rendant immédiatement inutilisable, lequel est conservé à part, soit par tout autre dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme. Les munitions doivent être conservées séparément dans des conditions interdisant l'accès libre.

chez Suez Environnement à Pau-Lons. Il est aussi possible de les ramener au local des piégeurs, près de Sauveterre, lors des permanences mensuelles.

Gibier d'eau : de nouvelles modalités de chasse à venir

L'adjudication du Domaine public fluvial (DPF) va être attribuée à partir de cette année pour 9 ans et non plus 6 ans. « Elle concernait uniquement jusque-là la chasse du gibier d'eau et, à partir de la saison prochaine, cela touchera toutes les espèces. Ça change beaucoup de choses », explique Arnaud Gimbert, technicien en charge du suivi du gibier d'eau et membre du conseil d'administration de l'association des chasseurs de gibier d'eau. « Nous avons prévu un certain nombre de modalités qui devront être validées lors de l'assemblée générale de l'association en juin 2020 ». Association, forte de quelque 350 membres. « Pour le petit gibier, le domaine public fluvial est

À SAVOIR

Les fusils à pompe à canon rayé chambrés pour les calibres de chasse et les carabines à pompe à canon rayé restent maintenus en catégorie C. Ces armes sont donc autorisées à la chasse.

En cas de déménagement : si vous possédez une arme de catégorie A,B ou C, vous devez impérativement informer le préfet du département de votre nouveau domicile. Ne pas respecter cette règle est puni d'une amende de 750 euros.

Transport : le permis de chasser donne le droit de transporter une arme de chasse pour son utilisation en action de chasse ou toute activité qui y est liée. L'arme doit être transportée dans une housse ou une mallette ou en démontant un de ses éléments. Depuis le mois de février 2019, la carte de collectionneur vaut titre de transport légitime des armes de catégorie C à condition de justifier d'une activité liée à l'exposition dans un musée ouvert au public, à la conservation, à la connaissance ou à l'étude des armes.

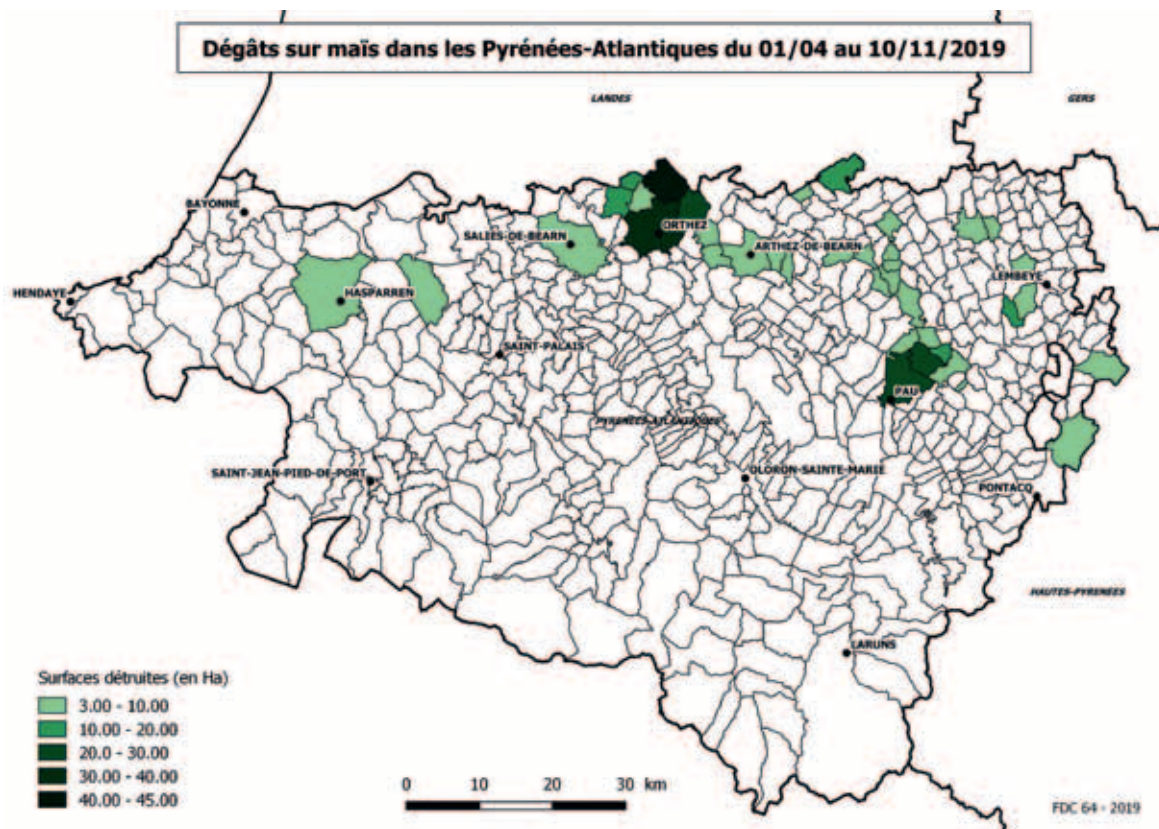
Voilà une réforme que certains chasseurs ignoraient encore sûrement. En cas de doute, comme toujours, le mieux est de s'adresser à un professionnel. La Fédération départementale des chasseurs (contact Arnaud Gimbert au 06 85 41 89 04 ou agimbert@chasseurdefrance.com) ou bien votre armurier, de par ses connaissances et son expérience, apporteront des réponses à toutes vos interrogations.

situé sur un territoire d'une longueur de 180 km de long environ avec des petits cours d'eau bordant beaucoup d'ACCA et de sociétés de chasse. Par respect pour les chasseurs de gibier d'eau, le tir de la perdrix, du faisán, du lapin et du lièvre sont interdits sur le DPF. Pour le petit gibier sédentaire, les autres espèces il n'y a pas de restriction. Pour le gros gibier, sanglier et chevreuil, on envisage de demander des bracelets auprès de la DDTM pour le chevreuil qui est au plan de chasse. Pour le sanglier, inscrit au plan de gestion, les demandes se feront directement auprès de la fédération. Ils pourront être chassés sur demande d'autorisation des adhérents. On attribuera un bracelet et un territoire, un kilomètre en amont et en aval le long du DPM. La chasse se fera uniquement à l'affût au poste fixe pour le sanglier. Pour le chevreuil, à l'approche, ce sera du tir à la grenaille. Pour le gibier d'eau, nous nous rapportons aux arrêtés ministériels. Idem pour les autres migrateurs : palombe, bécasse, grive.

DÉGÂTS DU GRAND GIBIER

UNE RÉFORME INDISPENSABLE

par JEAN-MICHEL DESPLOS



La cartographie des dégâts dans les Pyrénées-Atlantiques.

Dans le département, comme chez nos voisins, les dégâts sur les cultures sont considérables et la situation est devenue intenable. La réunion exceptionnelle tenue à Paris fin octobre permet d'entrevoir une réforme du système d'indemnisation.

On est encore loin du but mais l'horizon s'éclaircit. La chasse française réunie en assemblée générale exceptionnelle les 22 et 23 octobre à la FNC dans un contexte historique de crise souhaite réformer le système d'indemnisation des dégâts de sangliers ! Et c'est en partie grâce à l'action menée par le président de la Fédération des Pyrénées-Atlantiques, Philippe Etcheveste qui, avec ses collègues Jean-Luc Dufau (vice-président FDC40), Serge Casteran (président FDC32) et Jean-Marc Delcasso (président FDC65), ont tiré la sonnette d'alarme. Les quatre responsables cynégétiques sont montés au créneau et ont écrit au président de la Fédération nationale des chasseurs, Willy Schraen en dénonçant un véritable séisme dans le Sud-Ouest lié aux dégâts du grand gibier et en particulier du sanglier. « *Les surfaces détruites ce printemps ont été multipliées à minima par 5 et, à l'extrême, par 10. Et cela sans aucune explication rationnelle car même si les populations de suidés ne cessent de progresser, elles n'ont pas quintuplé !* », constatent amèrement le quatuor de présidents. « *Il s'agit désormais de tout mettre en œuvre pour permettre aux exploitants agricoles de protéger leurs cultures [...]. La force de frappe de notre réseau de chasseurs bénévoles capables de limiter*

au maximum les dégâts a atteint ses limites ».

Pessimistes, les quatre présidents allaient même jusqu'à prévoir une banqueroute d'ici 5 ans « *sans changement de cap immédiat* ».

Réviser la loi de 1968

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir mis en œuvre des mesures en partenariat avec les différentes directions départementales des territoires et des Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). Arrêté permanent permettant l'intervention du louvetier en battue administrative pendant la période de destruction du sanglier, arrêté permanent permettant l'intervention à l'approche et à l'affût jusqu'à deux heures avant le lever du soleil et deux heures après par des chasseurs placés sous la responsabilité du louvetier durant la période de destruction du sanglier dans le seul but de défendre les semis. Permettre le piégeage du sanglier à un exploitant agricole titulaire de l'agrément piégeage, permettre par dérogation que la chevrotine (21 grains) puisse être utilisée comme munition en battue, etc. sont autant de propositions mais qui paraissent encore insuffisantes. C'est la raison pour laquelle, les quatre

En bref

■ L'exemple de Buros-Maucor

Aux portes de Pau, l'AICAF de Buros-Maucor regroupe des chasseurs de neuf communes pour réguler le grand gibier.

Quatre-vingt-deux chasseurs pour un territoire de 1900 hectares. L'association intercommunale de chasse agréée fusionnée (AICAF) de Buros-Maucor est située en milieu périurbain. « C'est une zone assez difficile à chasser, il y a des routes et des maisons », reconnaît son président Jacques Tiret-Candelé. « Tout cela est assez compliqué à organiser ».

Cette année, le sanglier a causé de gros dégâts aux semis de maïs et il a fallu être encore plus présent pour endiguer le fléau de la bête noire. « Nous avons fait de l'affût administratif et avons également placé des cages dans le bois de Pau pour prendre des petits sangliers. Nous en avons prélevé 35 ».

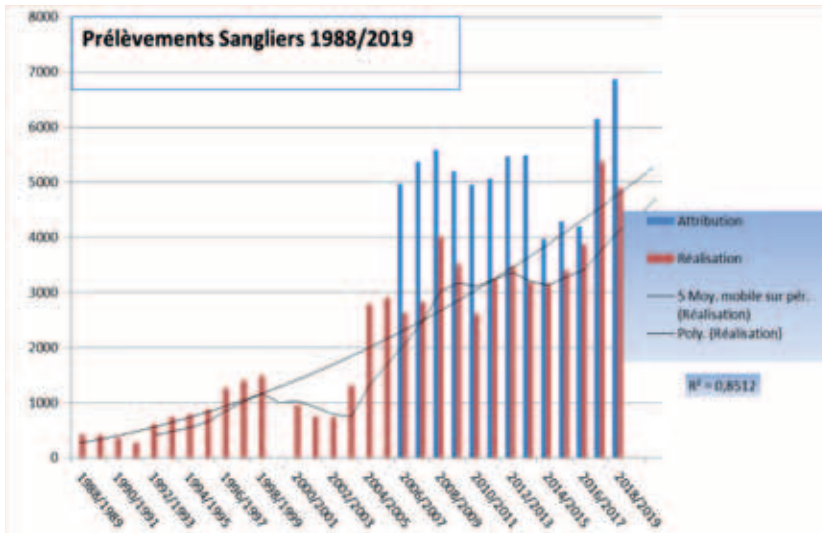
Une entente entre neuf communes a vu le jour pour lutter le plus efficacement possible. La mobilisation est au rendez-vous. « Ce système nous permet de recruter cinq ou six chasseurs dans chaque commune. C'est la seule solution pour être efficace afin de réguler les suidés », commente Jacques Tiret-Candelé.

La saison dernière, 103 bêtes ont été tuées. « On chasse les samedis, dimanches et jours fériés, de temps à autres en semaine ».

L'AICAF accueille un peu plus de 40 % de chasseurs de l'extérieur ainsi que deux archers. « Il faut être présent sur le terrain, aller voir les gens quand on fait des battues et dialoguer pour expliquer notre action ».

■ Les chasseurs ont du cœur

Cela fait trois ans maintenant que la FDC40 fait un don pour la Banque alimentaire du Béarn et de la Soule. Cette saison, le don aura lieu après les fêtes de fin d'année, au mois de janvier 2020. Une nouvelle fois, 25 chevreuils découpés en côtes, rôtis ou morceaux pour sauce prêts à être cuisinés seront préparés gracieusement par les Ets Dandieu, d'Hagetmau. Ils seront ensuite offerts à la Banque alimentaire présidée par Jean-Bernard Casenave à Pau. Preuve que les chasseurs ont du cœur.



Fédérations du Sud-Ouest ont demandé à l'unisson une révision en profondeur de la loi d'indemnisation des dégâts agricoles datant de 1968.

« L'indemnisation des dégâts représente une enveloppe de 80 millions d'euros par an payée intégralement par les seuls chasseurs quand notamment 30 % des territoires sont pas ou peu chassés, a rappelé Willy Schraen, président de la FNC, lors de l'assemblée exceptionnelle. Ce qui appelle à une responsabilité financière élargie ». Car les Fédérations ne vont plus pouvoir assumer seules cette indemnisation, d'autant plus que le nombre de chasseurs ne cesse de diminuer.

« Trouver ensemble des solutions »

Un état des lieux de la situation, en tenant compte des diversités de chaque département, a été établi devant un parterre de personnalités au premier desquelles le ministre de l'agriculture Didier Guillaume qui a soutenu la nécessité d'une réforme. « La situation actuelle n'est pas tenable, c'est un énorme chantier que nous devons réussir ensemble », a insisté le ministre.

« Rationaliser, dialoguer et agir », ont été les mots lancés par Alain Péréa, député de l'Aude et président du groupe chasse et territoires à l'Assemblée nationale. Pour Christiane Lambert, présidente de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), « il n'est pas envisageable d'imaginer une ruralité vivante sans un partenariat durable entre agriculteurs et chasseurs ». Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État à la Transition écologique a rappelé « la nécessité de trouver ensemble des solutions », observant que son ministère « est au soutien du monde de la chasse et des agriculteurs. Il nous faut avancer dans un respect mutuel ».

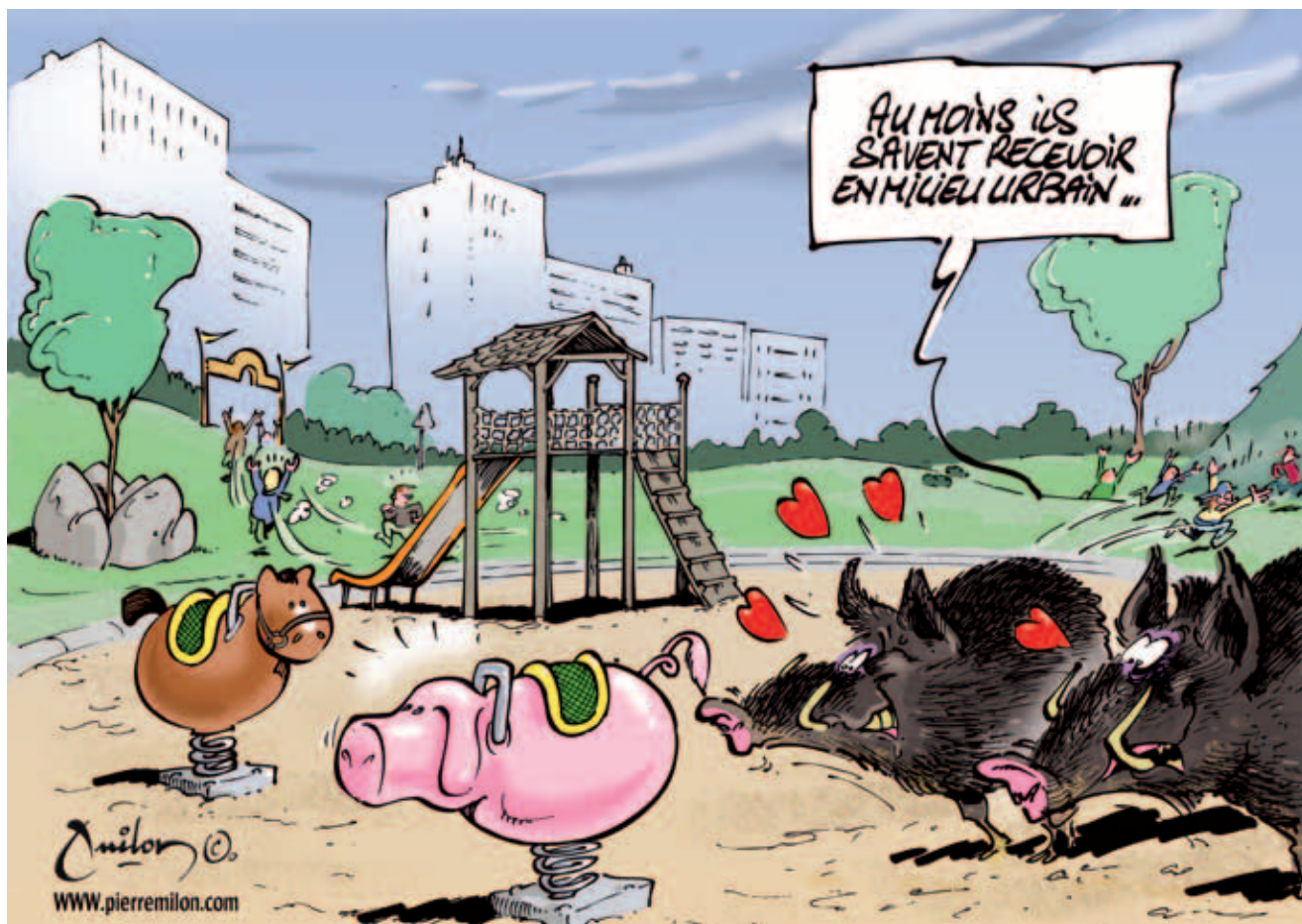
Par des votes de résolution, 98 % des Fédérations ont donné mandat au président national afin de réformer le système et 90 % d'entre eux ont souhaité aussi disposer « d'une boîte à outils sangliers » dans laquelle ils pourront utiliser de nouvelles mesures de gestion à leur initiative en vue d'une réduction réelle et significative des populations de sangliers.

Voilà qui augure, espérons-le, d'un avenir meilleur.



MAIRES ET CHASSEURS, PARTENAIRES ET CO-GESTIONNAIRES

par MYRIAM GUILLEMAUD



Le maire n'intervient pas directement sur la chasse. Mais il peut avoir recours aux chasseurs pour prévenir les dégâts du gibier, piéger des nuisibles, effaroucher des animaux indésirables. Ou même pour favoriser la biodiversité ou mieux connaître l'environnement naturel du territoire communal. Il a aussi un rôle primordial de médiateur entre ses administrés et les chasseurs.

Les relations entre le maire et les chasseurs sont nécessaires et, pour certains aspects, cadrées par la loi. Mais pas seulement. Elles relèvent aussi de la bonne entente, du partenariat. Parfois plus ténues voire déifiantes dans les villes, elles se renforcent avec la ruralité, ou encore avec la présence de chasseurs dans le conseil municipal ou celle d'élus dans la société locale de chasse. Ainsi, les ACCA, qui sont par essence communales et dont les sociétaires sont des habitants du cru, ont souvent des liens forts avec la mairie.

La bonne entente se traduit par les aides apportées à l'aménagement d'une cabane de chasse,

au traitement des déchets de venaison. En retour, les chasseurs participent à la vie communale. Ils organisent des repas ouverts à tous, des randonnées pédestres, des ball traps... Ils travaillent en lien avec d'autres associations locales pour animer des manifestations.

Parfois, les questions de sécurité s'en mêlent. Difficile de laisser passer une course cycliste ou un rassemblement de cavaliers lors d'une journée de chasse. Le maire peut alors interdire l'usage des armes à feu pour des raisons de sécurité publique. Mais cette interdiction ne peut être que temporaire, liée à une activité ou une manifestation précise.

Présence intempestive d'animaux

Au delà du quotidien, les chasseurs sont aussi sollicités quand un animal fait des incursions dans la ville ou le village. Le maire leur demande d'intervenir pour assurer la sécurité des habitants ou résoudre un problème d'ordre public. Ou encore, quand se produit une collision avec un animal, d'achever cet animal.

Les maires se sentent souvent très démunis en ce qui concerne la gestion des déchets sauvages, les problèmes liés à la divagation des chiens, quand il faut piéger une fouine qui s'est introduite dans un bâtiment communal ou effaroucher les pigeons qui ont envahi le clocher de l'église. Dans des cas comme ceux-là, il y a de fréquentes interactions entre le représentant de la commune et la fédération des chasseurs.

C'est aussi au maire que revient de décider des battues concernant des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » quand les propriétaires ou les détenteurs du droit de chasse, l'ACCA par exemple, n'ont pas rempli leur rôle. Il doit d'abord consulter le conseil municipal, puis en référer au préfet qui, à son tour, fait appel à un lieutenant de l'ovéto.

Chasseurs acteurs de l'environnement

Le maire se retrouve aussi à jouer un rôle d'arbitre entre des agriculteurs exaspérés par les dégâts du gibier et des chasseurs qui ont à respecter un plan de chasse. Même s'il n'a aucun pouvoir direct sur les uns ou les autres, on attend du maire qu'il fasse office de médiateur, qu'il écoute les deux parties, qu'il aide à trouver des solutions.

Parfois, cette collaboration entre le maire et les chasseurs va plus loin encore. C'est le cas à Tonnay-Boutonne, en Charente-Maritime, où les chasseurs ont obtenu l'accord du maire pour installer des panneaux sur la faune tout au long de la Boutonne. Ou encore en Deux-Sèvres, où les chasseurs réalisent des inventaires sur les chemins ruraux pour suggérer ensuite des semis de plantes ou des plantations de haies favorables au gibier. Ou encore à Vert, dans les Landes, où le maire s'appuie sur les chasseurs pour connaître l'état des sous-bois et même expérimenter une diversification des essences forestières.

DEVANT LES TRIBUNAUX

Voici quelques jurisprudences relevées par la Fédération des chasseurs de Charente-Maritime dans un document qu'elle a réalisé et qui a été distribué par l'association des maires.

■ Dégâts de cerfs...

Une commune a l'obligation d'empêcher la prolifération du gibier sur des terrains lui appartenant. Si elle n'intervient pas, elle peut voir sa responsabilité civile et financière engagée. Pour avoir interdit la chasse d'une population de cerfs qui causait des dégâts sur les cultures agricoles autour d'un marais communal, la commune Saint-Léonard a ainsi été condamnée à rembourser à la fédération des chasseurs 60% des indemnités qu'elle avait dû régler aux exploitants.

■ ... et de sangliers

Une commune de Charente-Maritime avait autorisé l'ACCA à installer des clôtures électrifiées en travers de chemins communaux pour protéger les cultures contre les dégâts de sangliers. Ces clôtures étaient amovibles et équipées de poignées isolantes. La circulation restant libre sur le chemin, le tribunal de Jonzac a débouté l'usager qui s'en plaignait.

■ Fusils et estivants

En Charente-Maritime encore, un arrêté municipal interdisait le tir sur le territoire de la commune du 10 août au 10 septembre. Raison invoquée : l'importante fréquentation estivale. L'arrêté a été annulé pour excès de pouvoir.

LANDES

LES CHASSEURS SOLLICITÉS POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

« Il y a des liens très étroits entre la commune et les chasseurs. L'ACCA peut même être un partenaire très proche pour l'aménagement du territoire, la gestion des chemins. »

Denis Lanusse est maire de Vert, dans les Landes. Il est aussi technicien de la fédération des chasseurs, ce qui facilite sans doute sa relation avec ces derniers. En effet, ils sont souvent sollicités. Et prêts à donner les coups de main demandés.

Denis Lanusse donne l'exemple de la tempête de 2009. « J'avais monté des équipes de bénévoles composées principalement de chasseurs pour aller nettoyer la forêt. Tout était organisé par la mairie et déclaré en préfecture. Ils ont dégagé les chemins pour accéder à la forêt. » Le maire de Vert s'est appuyé sur les chasseurs notamment pour leur connaissance du territoire. « Ils connaissent très bien tous les réseaux des chemins. » Il fait encore appel à eux quand la préfecture demande un recensement des parcelles agricoles

et forestières non valorisées. Ou encore pour aider la mairie pour la prévention du risque d'incendie. Enfin, il compte sur les chasseurs pour lui signaler aussi un chemin qui aurait été abîmé lors d'un chantier forestier. « Ils ont une connaissance du territoire comme personne d'autre. » En échange, la commune est bienveillante à leur égard. Elle met pour eux à disposition un local de chasse. Elle fait aussi venir l'équarrisseur pour emmener les déchets de venaison. Denis Lanusse essaie aussi de faire comprendre aux habitants de Vert le rôle des chasseurs. Il prend le temps de l'expliquer aux nouveaux arrivants, devient pédagogue lors battues au sanglier... « Mon rôle, c'est de faire en sorte que tous les usagers arrivent à s'accepter. »



BIEN FAIRE LA PART DES CHOSES



Ils sont chasseurs et/ou maires. Attentifs à ne jamais user des prérogatives de leur fonction, ils font en sorte de faciliter la communication et le respect entre les chasseurs et leurs administrés.

« **J**'essaie de toujours séparer les deux choses. Je ne veux pas me servir de mon statut de maire pour des questions liées à la chasse. Je suis ou l'un, ou l'autre. » William Boiron est à la fois maire de Nalliers dans la Vienne, vice-président de l'ACCA et administrateur de la fédération. Mais sa pratique de la chasse est sue des 328 habitants de sa commune. « *Tout le monde me connaît. S'il y a le moindre souci, c'est le maire qu'on appelle. Ici, presque tout le monde a mon numéro de portable.* »

Alors que les chasseurs tendent à se faire moins nombreux à Nalliers comme dans les communes voisines, ils s'organisent. « *Pour ne pas chasser tous le même jour, on alterne* », explique William Boiron. « *Une semaine, on organise la battue dans une commune, la semaine suivante dans l'autre. Nous chassons ensemble et ça nous permet d'être plus nombreux.* »

Prendre le temps de discuter

Lui préfère qu'on n'indique ni son nom ni la

commune dont il est maire et où il est chasseur. Pas par crainte, plutôt pour ne pas prêter le flanc aux reproches alors que le début de la campagne municipale est imminent. Appelons-le donc Jean.

En tant que maire, Jean est souvent sollicité par les chasseurs. « *Je suis un grand défenseur de la chasse et ils le savent. J'ai de très bonnes relations avec eux.* » Ce qui aide à mobiliser les troupes quand il le faut. Ainsi, une fois par an, il organise avec les chasseurs une matinée de ramassage des déchets sur la commune. « *Ils sont très respectueux de la nature. C'est ce que je cherche à mettre en avant, plutôt que de laisser la place aux écologues.* »

Quand les chasseurs l'ont sollicité pour agrandir le local qu'avait réalisé pour eux son prédécesseur, Jean a joué le jeu. « *Les chasseurs renoncent à quelques années de subventions. En contrepartie, la commune paie les matériaux. Aux chasseurs d'assurer la construction. Ainsi, chacun fait un effort.* »

Mais en tant que maire, il est aussi sollicité pour des problèmes liés à la chasse, des gens de la commune convaincus que telle ou telle pratique n'est pas légale et qui s'en réfèrent au maire. « *J'essaie d'expliquer la situation, de calmer le jeu, de trouver les mots.* » Il cite l'exemple d'une chasse à courre qui avait poussé un sanglier à se réfugier dans le village. Il s'y était pris dans le grillage d'une résidence. Avant toute intervention, Jean a contacté le propriétaire de la maison et l'a mis en relation avec le maître d'équipage. « *J'ai aussi beaucoup d'appels pour des aboiements de chiens. Même quand il ne s'agit pas de chiens de chasse. Je rappelle aux gens qu'on vit dans une commune rurale, que les aboiements font partie des bruits ambiants. Puis je vais voir les propriétaires des chiens pour leur éviter une plainte à la gendarmerie.* » Ils donnent aussi quelques conseils, comme les colliers anti-aboiement, ou la mise en place d'une haie autour du chenil, ou d'un arroseur automatique qui se déclenche aux aboiements.

Pas de parti pris

Même s'il est également chasseur, on ne lui reproche pas d'être de parti pris. « *Parce que je prends le temps de discuter avec les gens.* » Et au bout de ses explications, il lui arrive d'entendre : « *Heureusement qu'il y a des chasseurs !* »

Là où les relations deviennent plus compliquées, c'est avec les agriculteurs. « *Ils ne sont pas toujours en phase avec les chasseurs sur la prévention des dégâts. Mais pour être maire, il faut comprendre la problématique des uns et des autres.* » Et là, c'est plutôt à certains chasseurs qu'il aurait envie de faire des reproches. Jean s'agace d'entendre : « *Comme ils sont indemnisés, ils n'ont pas à se plaindre.* » Lui regrette que les indemnisations ne couvrent pas toutes les pertes des agriculteurs.

CABANE DE CHASSE ET CHAMBRE FROIDE

« Les chasseurs sont très utiles, parce qu'ils limitent l'expansion des grands animaux, alors que ceux-ci sont toujours plus nombreux et viennent embêter et causer des dégâts chez les agriculteurs. » Bertrand Dupont, maire de Malaussanne et conseiller départemental des Pyrénées-Atlantiques, n'est pas lui-même chasseur. Mais très conscient du rôle des chasseurs dans le maintien des équilibres naturels. C'est parce qu'il considère que leur rôle est primordial qu'en tant que maire, il les a aidés à aménager deux locaux. L'un sert de cabane de chasse, « un lieu de convivialité où ils se retrouvent, organisent les repas après les battues... », le second abrite une chaîne d'abattage et une chambre froide où est traité et stocké le gibier. Les chasseurs ont construit eux-mêmes les deux locaux, grâce à un investissement étalé sur plusieurs années et subventionné annuellement par la mairie. « Tout le mérite revient aux chasseurs », souligne Bernard Dupont. « Ce sont eux qui en ont eu l'idée et qui ont fait les travaux. »

À LA RENCONTRE DES MAIRES

Des pelouses retournées par des sangliers, quelques renards qui viennent se servir dans les poubelles... Le gibier est parfois présent autour de Périgueux.

Les chasseurs sont parfois accusés d'être responsables, d'avoir poussé le gibier vers la ville et d'être responsables des gazons dévastés. La Fédération des chasseurs de Dordogne s'est saisie du problème et a cartographié les territoires de chasse autour de la ville. Puis elle a organisé une rencontre avec les maires concernés par les incursions de la faune sauvage. « La problématique est liée aux zones qui ne sont pas entretenues », souligne Stéphane Coureau, technicien de la fédération, « et aussi aux personnes opposées à la chasse. Nous avons besoin de connaître le ressenti des maires, comprendre comment ils y sont confrontés, quelles sont les doléances de leurs administrés. Le but est ensuite de trouver des solutions ensemble. »

Aujourd'hui, les interventions sont le plus souvent faites par les louvetiers, à la demande de l'administration. Mais les maires sont souvent désemparés. La fédération souhaite donc mieux faire

circuler l'information, que ces maires sachent qui ils peuvent contacter. « Ce que nous comptons faire, c'est rencontrer toutes les communes du périurbain de Périgueux, pour nous présenter et pour expliquer quelles sont les solutions possibles. »

Les conseils peuvent porter aussi bien sur la prévention, avec des ronçiers à supprimer, que sur les personnes ou les services à contacter : fédération des chasseurs, président de l'association de chasse, préfecture ou DDT pour faire intervenir les louvetiers... Stéphane Coureau envisage aussi d'organiser des réunions publiques. Pour rappeler aux habitants comment les chasseurs peuvent intervenir pour résoudre le problème. Et aussi pour rétablir une communication qui s'est perdue entre citoyens et chasseurs. « Nous nous sommes éloignés les uns des autres. Il faut changer. »



À L'ÉCOUTE DU BRAME

Une réserve de chasse pour les cerfs et les biches, c'est ce qu'a créé Christian Madelrieux sur la commune de Gros-Chastang dont il est maire, en Corrèze.

L'idée avait déjà pris forme une première fois il y a une dizaine d'années avec la communauté de communes. Deux observatoires avaient été construits et un sentier aménagé pour les relier. Ils permettaient de venir écouter le brame du cerf.

Christian Madelrieux a donc récidivé sur sa commune. La réserve est fédérale et s'étend sur 200 hectares. « À partir de cette réserve, nous souhaitons aller plus loin, organiser des formations de chasse à l'approche, faire découvrir les cervidés aux non chasseurs. » Une guide animera des matinées de découverte en période de brame, organisera des sorties nature. Les chasseurs sont évidemment de la partie. « C'est à eux de faire découvrir la grande faune sauvage. Nous ne voulons pas faire ici un Disneyland, juste partager notre nature pour la faire connaître et mieux la protéger. »

BIENVENUE À LA FORMATION !



Les techniciens de la Fédération de chasse de Dordogne organisent une demi-journée sur la sécurité.

On parle territoire et postes de chasse, angles de tir, réorganisation de ce territoire... Des chasseurs sont évidemment présents, mais pas seulement. Le maire de Cadouin et d'autres maires de communes voisines sont également présents. Pour s'informer. « *Ils n'étaient pas chasseurs* », se souvient Cédric Lejeune, qui organisait la formation pour la FDC. « *Mais le père de l'un d'eux était président de la société de chasse. Ils sont restés avec nous pour le déjeuner. Nous avons discuté la sécurité à la chasse.* » Ils ont expliqué que, en tant que maires, ils sont souvent sollicités par leurs administrés. Et qu'ils regrettaient de ne pas avoir les

connaissances nécessaires pour leur répondre, qu'ils se sentaient parfois coincés. Leurs questions ont porté sur la réglementation, sur les horaires où peut se pratiquer la chasse, sur la distance aux habitations... « *Les maires se sentent un peu démunis* », commente Cédric Lejeune. Cette rencontre inopinée et cordiale a amené l'idée d'organiser des rencontres à l'échelle des cantons, en y conviant tous les maires qui souhaiteraient être mieux informés. « *Ils sont garants du respect de la réglementation, et aussi du bon usage de la nature par tous ses usagers. Nous avons des liens à créer avec eux.* »

HAUTE-VIENNE

LIMOGES : LES CHASSEURS DANS LA VILLE

Une grange désaffectée en entrée de ville, posée face à un lac. La mairie de Limoges souhaite en faire une maison de la nature et y valoriser la chasse.

Guillaume Guérin, le premier adjoint de la ville, est aussi chasseur et particulièrement attentif au monde cynégétique, tout comme le maire. Le site prévu va donc accueillir une école de pêche, à terme un centre de loisirs pour les jeunes enfants, et le siège de la Fédération départementale des chasseurs. « *Le but est de redorer l'image de la chasse dans l'opinion publique, de la fondre dans le paysage* », souligne Guillaume Guérin. Pour y parvenir, il compte sur les chasseurs pour amener la population à découvrir la nature, à reconnaître les

champignons et les essences forestières. « *C'est une mission de service public qui leur sera confiée, liée à la faune sauvage et à la flore.* » Le plan d'eau a été curé et remis en eau, des aménagements ont été réalisés pour rendre le site accessible à tous. La grange elle-même sera mise à disposition des chasseurs avec un bail emphytéotique. « *Limoges est une grande ville à la campagne* », rappelle Guillaume Guérin. Elle abrite 140000 habitants, et aussi des sangliers qui s'abritent dans ses friches. Et bientôt des chasseurs à demeure.

En bref

■ Face aux autres maires...

À la demande de la DDTM, Denis Lanusse est intervenu en tant que maire et chasseur devant l'association des maires des Landes. Accompagné par des représentants de l'ONCFS, il a rappelé l'importance des chasseurs. Et répété ce message : « *Votre interlocuteur privilégié, c'est l'ACCA* ». Il a constaté que les liens entre élus et chasseurs sont moins forts dans les zones urgaines et sur le littoral. « *La formation a été très utile.* »

■ Rendre la forêt plus hétérogène

La forêt des Landes, ce sont des milliers d'hectares de pins, un milieu très homogène. « *Je voudrais essayer de la fractionner en mettant en place des bandes de feuillus et d'espèces arbustives* », indique Denis Lanusse. « *Ça permettrait de diversifier la forêt et ça favoriserait la petite faune.* »

DEUX-SEVRES

MARCHER POUR INVENTORIER LE PAYSAGE

La Fédération aide les communes à établir une cartographie de leurs chemins. Et propose ensuite semis d'herbes et plantations de haies. Pour améliorer le paysage et favoriser le petit gibier.



Cela commence par un inventaire sur les chemins communaux. Suit un diagnostic établi à partir des données collectées. Mené par la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres, ce programme, appelé Ekosentia, se fait en lien étroit avec les élus communaux. Et en associant la population. Ainsi, pour dresser les inventaires des plantes observées sur les bords de chemin, toute personne est la bienvenue. La fédération organise des petites randonnées, fournit à chaque marcheur un plan de la commune sur lequel figure les chemins à inventorier et une fiche pour y noter les éléments rencontrés. « *Quand un élément du paysage change* », indique Frédéric Audurier, directeur technique de la FDC, « *on leur demande de le noter, et d'indiquer tout ce qu'ils voient : des hautes herbes, un muret, une haie...* » Toutes ces notes prises par les randonneurs sont ensuite récupérées pour établir une cartographie des chemins de la commune. À partir de ce diagnostic sont ensuite faites des propositions aux élus de la commune sur des aménagements à faire, des chemins à remettre en état...

La phase suivante se fait avec les riverains, et notamment les exploitants agricoles. « *C'est toujours basé sur le volontariat. Nous, nous n'apportons que les propositions aux élus et aux riverains.* » Ces propositions sont fonction de l'endroit où elles pourront prendre place. Avec par exemple des plantations de haies, auxquelles sont associés les écoliers. Ou encore des bandes enherbées pour lesquelles la fédération fournit les semences

et qui offriront gîte et couvert aux perdrix, faisans et lièvres.

Cette démarche Ekosentia suscite en général l'enthousiasme des maires. Et fait tache d'huile. « *On commence sur une commune, puis le maire de celle d'à côté en a entendu parler et vient nous demander la même opération* », observe Frédéric Audurier. « *Ils sont souvent intéressés par les inventaires participatifs.* »



FAIRE BARRAGE AU SANGLIER



Le sanglier pénètre peu à peu dans la métropole bordelaise. La fédération scrute ses mouvements pour mieux l'arrêter.

Parmi les communes de Gironde se trouve la métropole de Bordeaux et ses 750 000 habitants. Des citoyens, certes, mais parfois voisins des sangliers qui se font de plus en plus présents dans la zone périurbaine. La fédération départementale des chasseurs s'est évidemment penchée sur le problème. « Nous voulons montrer que la chasse peut intervenir pour gérer les problèmes de sanglier », souligne Jérôme Werno, directeur du service technique. « Comme intervenir sur ces territoires est compliqué, nous ne nous interdisons rien. Y compris dans des communes qui ont interdit la chasse. » Les avantages sont multiples : les chasseurs font la preuve de leur utilité, redonnent une image souvent écornée auprès des populations citadines et ramènent la chasse dans la ville. Piégeage, recours aux lieutenants de louveterie, tout est possible, en accord avec le préfet et la DDTM, la Direction départementale des territoires et de la mer. Les chasseurs mènent un travail de terrain pour identifier les propriétaires concernés par les sangliers quand la présence de ces derniers a été signalée dans des endroits où ils ne sont pas censés se trouver.

Établir une « géographie du sanglier »

Les interventions sont réalisées par des chasseurs de l'association de chasse de la métropole de Bordeaux, particulièrement expérimentés, formés et triés sur le volet. « Nous allons jusqu'à placer des miradors, définir des angles de tir, indiquer les zones où il ne faut pas tirer, recourir à la chasse à l'arc », indique Jérôme Werno. « Il y a énormément de sangliers dans le périurbain et l'enjeu, c'est bien l'image de la chasse. »

La fédération travaille en bonne intelligence avec les collectivités locales et leurs élus. « Mais jusqu'à présent, nous avons surtout géré l'urgence. Maintenant, il nous faut faire un travail de fond pour assurer une véritable gestion. » Cela passe par « une sorte de géographie du sanglier ». La fédération identifie, dans l'aménagement urbain, les coulées vertes, les fourrés, les ronciers, les endroits propices où il s'abrite... Une doctorante étudie aussi les déplacements des sangliers, grâce aux colliers GPS que portent certains d'entre eux. « Nous voulons comprendre les mécanismes de déplacement du sanglier, les dérangements qu'il subit, les endroits où il s'installe. » L'objectif est de l'empêcher de passer pour éviter qu'il arrive jusqu'au cœur de Bordeaux.

AUX PETITS SOINS

Pédagogie, explications, rencontres, médiation... La Fédération des chasseurs de Gironde fait son possible pour se mettre au service des élus locaux.

« Dès qu'un maire nous écrit ou nous appelle, nous lui apportons les informations et les conseils dont il a besoin. » La Fédération des chasseurs de Gironde se veut très attentive aux élus locaux. Elle organise aussi des réunions de médiation quand surgissent des problèmes de cohabitation entre chasseurs et néo-ruraux, par exemple. Ou encore quand des battues au grand gibier suscitent des plaintes de particuliers.

« À la fédération, nous fournissons les informations réglementaires », indique Jérôme Werno, directeur du service technique de la fédération. Puis la fédération fait appel à ses représentants locaux que sont les présidents d'association communale de chasse. Eux se chargent de vérifier ce qu'il en est du problème soulevé, de rencontrer les protagonistes, d'apporter ses explications. « Au fil du temps, les maires sont de plus en plus détachés de ces problèmes, ils connaissent de moins en moins la chasse. » Même dans les communes rurales, la distance grandit entre les nouveaux élus et les chasseurs. « Cela peut se traduire par des conflits » que la fédération fait son possible pour éviter.

Aidante et pédagogique

Elle se veut à la fois aidante et pédago-

gique. Ainsi, pour les problèmes de pigeons domestiques, elle fournit aux maires qui en font la demande un modèle d'arrêté municipal permettant leur destruction. Là encore, le lien est établi avec le président de l'association de chasse. Ou encore, pour la chasse de l'alouette aux pantès, elle apporte les explications nécessaires, d'autant plus utiles que les chasseurs qui la pratiquent doivent passer par leur mairie pour obtenir l'autorisation.

Jérôme Werno cite encore l'exemple de deux communes dont les maires avaient interdit la chasse. « Mais en discutant avec eux, ils ont compris son rôle. » Les deux communes sont finalement revenues sur leur décision et ont annulé leur arrêté. « Nous essayons de faire tomber les préjugés et de les rassurer. »

Enfin, il évoque une capture, dans le cimetière d'Artigues, de chevreuils qui venaient se nourrir des fleurs laissées sur les tombes. « Les employés municipaux étaient inquiets de ce que nous allions en faire. Nous leur avons expliqué qu'ils seraient relâchés dans le Médoc. » Ce qui a été fait... pour le plus grand bonheur des associations de chasse qui les ont vu arriver sur leur territoire.



COLLECTER LES DÉCHETS DE VENAISON AVEC L'APPUI DES MAIRES

Les réunions se sont multipliées réunissant les maires, le président de l'association des maires de Gironde, la Fédération des chasseurs de Gironde.

Il s'agissait mettre en place une filière pour la collecte des déchets de venaison. Ce travail commun, lancé l'année dernière, est déjà opérationnel sur une partie du département et devrait l'être dès l'an prochain sur l'ensemble du territoire. « Nous nous sommes appuyés sur les maires », indique Jérôme Werno. « Nous leur avons expliqué ce que nous voulions faire et pourquoi nous avons besoin d'eux. » L'accent a été mis sur les enjeux sanitaires de cette collecte, sur les risques que présente l'enfouissement des déchets, sur la nécessité de

prendre des précautions face aux problèmes de maladie comme la tuberculose bovine. « Souvent, les gens préfèrent se mettre des oeillères. Notre premier objectif était bien de les informer. » Les associations de chasse ont ensuite pris le relais pour poursuivre les échanges avec les maires, définir avec eux les lieux les plus adéquats pour installer les bacs de collecte, avec suffisamment d'espace pour que le camion d'équarrissage puisse y manoeuvrer. L'objectif est, à terme, de disposer d'un bac tous les dix kilomètres.



PIGEON RAMIER

BILAN DES OBSERVATIONS AUX COLS PYRÉNÉENS



Une saison particulière pour la migration des palombes. De nombreuses alouettes et grives en migration cet automne.

Depuis 1999, chaque année, entre le 15 octobre et le 11 novembre, le rituel est le même sur les quatre postes d'observation mis en place par le GIFS France pour contrôler la migration du pigeon ramier (palombe - *Columba palumbus*) sur la partie occidentale de la chaîne pyrénéenne. Tous les jours, entre 8 et 16 heures, des techniciens des fédérations de chasseurs de Nouvelle-Aquitaine et de Midi-Pyrénées, assistés de stagiaires du lycée agricole de Saint-Pée-sur Nivelle, recensent les vols et le nombre de pigeons ramiers aux postes d'Urrugne, Sare, Banca et Arnéguy. Cette année, nous avons eu la participation de la Fédération des chasseurs de l'Indre.

Connaître le passage sur quatre cols

Le protocole de comptage n'a pas pour objectif de recenser l'ensemble des oiseaux franchissant les Pyrénées mais il permet de connaître le pas-

sage sur quatre cols identiques chaque année et sur la même période d'observation. Ces observations permettent de faire une comparaison interannuelle des effectifs et de mettre en évidence une tendance d'évolution de la population migratrice transpyrénéenne.

Les comptages ont débuté le 15 octobre 2019 et se sont achevés le 11 novembre 2019. Cette année, les effectifs totaux recensés s'élevaient à 315 859 pigeons ramiers. Les observations n'ont pas mis en avant de réel pic de migration.

Doux et pluvieux

Cette saison a été marquée par un automne relativement doux jusqu'au 30 octobre puis un épisode pluvieux sans précédent de 12 jours consécutifs. La relative douceur a accompagné le passage des migrateurs avec une journée à 111 000 oiseaux le 26 octobre. Les vents relativement forts de sud ont freiné les palombes lors



de ces belles journées.

Ainsi, de nombreux oiseaux sont arrivés dans la grande plaine du Sud-Ouest où ils ont trouvé une glandaie exceptionnelle sur certains secteurs et sont bloqués depuis cet épisode car la migration est compliquée avec ces temps humides.

Il est quasiment certains qu'une fenêtre météorologique favorable permettra à un certain nombre de palombes de franchir les Pyrénées pour arriver en Péninsule Ibérique. Nos techniciens resteront à l'affût de ce phénomène pour vérifier cette migration atypique. Le président du GIFS, Jean-Roland Barrère a tenu à adresser « *Un grand merci aux présidents des FDC participantes, aux techniciens, aux stagiaires du lycée agricole de Saint-Pée-sur-Nivelle et aux bénévoles venus soutenir les observations.* »

ET MAINTENANT... AU TRAVAIL !

par THIERRY MONTERO



Dans son précédent numéro, *Chasseur en Nouvelle-Aquitaine* évoquait la mise en place par la FRC Nouvelle Aquitaine (FRCNA) de 6 groupes de travail appelés à succéder aux anciennes « commissions. De la biodiversité à l'éducation à la nature en passant par la mutualisation, ces groupes de travail sont appelés à écrire une partie de la feuille de route de la chasse de demain. *Chasseur en Nouvelle-Aquitaine* s'intéresse aujourd'hui aux groupes de travail : « Mutualisation », « Environnement - Education à la nature » et « Biodiversité - Petit gibier -Fidélisation des chasseurs ». Les autres groupes feront l'objet d'un autre article dans le prochain numéro.

Si les lignes bougent à l'échelon national, il en va de même pour la FRC Nouvelle-Aquitaine, 1^{ère} Fédération régionale de France avec près de 210000 adhérents répartis sur 12 départements. Depuis le 14 mai 2019, des groupes de travail composés d'élus et de techniciens planchent sur différents thèmes avec pour seul objectif : donner un avenir à la chasse. Au terme de réunions échelonnées d'août à octobre chaque groupe a désormais sa feuille de route. Le point avec 3 élus responsables d'un groupe de travail.

Mutualisation plurielle

Elu responsable du groupe de travail « Mutualisation », Francis Vincent est aussi administrateur et trésorier de la FDC 17. Il n'est donc pas surprenant que le grand argentier des chasseurs de Charente-Maritime et son groupe mettent en avant une « nécessaire mutualisation des moyens afin de réduire les coûts de fonctionnement ». « Au-delà de cette mutualisation économique, il y a aussi la mutualisation des capacités et des connaissances détenues par chaque fédération départementale », indique Francis Vincent. « Mais pour en arriver là, il faudra mutualiser les hommes, les actions et les projets ». En clair, fini le chacun pour soi et place au tous pour un, un pour tous ! « Reste que pour réussir il convient de ne pas griller les étapes », ponctue l' élu qui souhaite construire cette mutualisation plurielle sur une base solide : la mutualisation des achats, tant pour les FDC que pour leurs adhérents. « Pour cela nous travaillons sur le projet de création d'un catalogue pour les fournitures de grande consommation (papier, bureautique, signalétique...) sur lequel les FDC pourraient s'appuyer pour passer commande ». Forte de ses 12 départements la FRC Nouvelle-Aquitaine jouerait alors le rôle d'une centrale d'achats en mesure de négocier des tarifs préférentiels auprès des fournisseurs et des fabricants. « Ce projet doit maintenant être validé par le conseil d'administration de la FRCNA avant d'aller plus en avant », complète Francis Vincent avant de préciser « Les FDC qui ne souhaiteront pas passer par ce nouveau mode de commandes garderont leur libre arbitre pour le choix de leurs fournisseurs. Cette mutualisation se fera sur la seule base du volontariat ».

Faire profiter d'une nature vivante

Premier président de la FRCNA, Guy Guédon, patron des Chasseurs des Deux-Sèvres, manage le groupe de travail « Environnement – Education à la Nature ». « Notre objectif est de faire du monde la chasse un acteur régional majeur en matière de gestion de la nature et de l'environnement. Il nous faut être porteur d'avenir au-delà du seul acte de chasse devenu périmé voir rétrograde aujourd'hui ». Si la reconquête des biotopes, l'aménagement des territoires et la gestion des espèces figurent sur les

premières lignes de la feuille de route du groupe de travail entourant Guy Guédon, ce dernier met aussi en avant l'opération « Chemins ruraux cœur de biodiversité ». « Les chemins ruraux sont une ressource de biodiversité irrigant nos territoires. Les aménager, les entretenir, en partenariat avec les collectivités locales et le monde agricole c'est en faire de véritables corridors de biodiversité à la disposition de tous », insiste-t-il. « Les chemins deviennent ainsi un espace de découverte et un lieu privilégié pour l'initiation à la nature auprès des scolaires et du grand public ». Département pilote en la matière, les Deux-Sèvres ont ouvert la voie à la Vienne, la Corrèze, la Charente, la Haute Vienne et aux Pyrénées Atlantiques. Dès l'aval du conseil d'administration de la FRCNA, Guy Guédon et son groupe de travail prendront leur bâton de pèlerin pour ouvrir le chemin à l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine. « Il nous faut mettre en valeur les actions des chasseurs en faveur de la biodiversité. Actions qui permettront à tous, chasseurs et non chasseurs, de profiter d'une nature vivante ».

Du savoir-faire au faire savoir

Président de FDC de la Vienne, Michel Cuau est en charge du groupe « Biodiversité, Petit gibier, Fidélisation des chasseurs ». L'un ne va pas sans l'autre. La biodiversité est bénéfique pour le petit gibier et le petit gibier est facteur de fidélisation pour une grande majorité de nos chasseurs et d'attrait pour celles et ceux qui veulent le devenir», commente le patron des chasseurs de la Vienne. « Au-delà des actions de terrain, seule une communication affichant l'unité du monde de la chasse en Nouvelle-Aquitaine nous permettra de conserver, conquérir ou reconquérir les chasseurs. C'est pourquoi la communication est le dossier sur lequel nous portons nos efforts », ponctue Michel Cuau. Education à la nature, biodiversité, aménagements des milieux, expertise scientifique, expérience de terrain, le monde de la chasse possède un véritable savoir-faire méconnu du grand public. « Harmonisation des panneaux de communication, établir une charte graphique régionale, s'adjoindre les services de professionnels de la communication, créer un réseau « presse ou encore mettre en place des actions de communication à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, sont les axes de travail évoqués et proposés au conseil d'administration. Mais (bien) communiquer pour redorer le blason de la chasse et lui redonner sa place dans la société à un coût non négligeable », rappelle l' élu. « D'autres (les détracteurs de la chasse) ont fait le premier pas bien avant nous. Il devient urgent de combler notre retard de communication en passant du savoir-faire au faire savoir. »

LES CHIENS EN CONCOURS

Voici le programme des concours réservés à nos amis les chiens de chasse.

• CHIENS COURANTS

Voici les concours organisés par l'AFACC pour les meutes de ses adhérents.

Meutes sur renards

28 décembre, Romagne (86)
Contact : Alexandre Maynard, 06 82 10 63 36
Mail : chantalex3363@orange.fr

Meutes sur lièvres

25-26 janvier, Lussac (33)
Contact Fernando Padrao, 06 87 24 47 47
Mail : fernando.padrao@orange.fr

15-16 février : Brûlain (79)
Contact : Jacky Piard, 06 81 87 64 31
Mail : piardjacky@gmail.com

22 février : Monein (64)
Contact : Thierry Masol, 06 17 75 51 55
Mail : massol.thierry@neuf.fr

7-8 mars : Pérignac (16)
Contact : Mickaël Salandre, 06 49 83 10 48
Mail : mikael206@hotmail.fr

7-8 mars : Liginac (19)
Contact : Sébastien Jouve, 06 20 84 63 48
Mail : jouvesebastien@hotmail.fr

14-15 mars : Ars (16)
Contact : Matthieu Peyre, 06 87 91 65 54
Mail : florian-leger0@orange.fr

21 mars : La Croix-Chapeau (17)
Contact : Jean-Michel Douet, 06 80 20 73 52
Mail : djm17@wanadoo.fr

21-22 mars : Salles-Lavalette (16)
Contact : Miguel Pilot, 06 82 07 60 03
Mail : pilomig16@hotmail.fr

Meutes sur chevreuils

1^{er} mars : Doumu (64)
Contact : Jean-Léon Cazenave 06 79 51 51 75
Mail : jeanleon.legriffon@orange.fr

7 mars : Saint-Eulalie d'Eymet (24)
Contact : Patrick Tabanou, 06 08 33 83 71
Mail : patrick.tabanou@orange.fr

6-7-8 mars : Néré (17)
Contact : Jacky Piard (voir plus haut).

14-15 mars : Ars (16)
Contact : Matthieu Peyre.

21-22 mars : Salles Lavalette (16)
Contact : Miguel Pilot.

22 mars : Croix-Chapeau 17)
Contact : Jean-Michel Douet.

28-29 mars : Rouffiac (16)
Contact : Jonathan Didier, 06 68 12 89 19
Mail : jonathan.didier16@hotmail.fr

Meutes sur sangliers

7 mars : Journet (86)
Contact : Alexandre Maynard.

7-8 mars : Mauzé-Thouarsais (Parc Challon) (79)
Contact : Marc Thoreau, 06 14 75 69 73.
Mail : marcthoreau@sfr.fr

8 mars : Saint-Pée-sur-Nivelle (64).
Contact : Xampi Ezcurra, 06 72 57 09 85
Mail : pampiezcurra@orange.fr



14 mars : Borreze (24)
Contact : Thierry Audet, 06 72 11 71 23
Mail thierry24290@orange.fr

14-15 mars : Aulnay (17)
Contact : Jacky Piard.

21-22 mars : Salles-Lavalette (16)
Contact : Miguel Pilot.

21-22 mars : Lonzac (19)
Contact : Sébastien Jouve.

28-29 mars : Rouffiac (16)
Contact : Jonathan Didier.

Rapprocheurs

8 mars : Saint-Pardoux-la-Rivière (24)
Contact : Jérôme Brudy, 06 83 50 20 97
Mail : jerome.brudy@orange.fr

Brevets de chasse

Les brevets de chasse pour chiens courants organisés dans la région :

31 janvier : Saint-Privat en Périgord (24410)
Contact : François Andrieux, 05 53 91 04 25
Mail : francois.andrieux24600@orange.fr

31 janvier : Brioux (79170)
Contact : Jean-Michel Laidet, 05 49 07 50 86
Mail : jm.laidet@wanadoo.fr

8 février : Sossay (86)
Contact : Jonathan Doucet
Mail : sarl.jonathand@free.fr

13 mars : Juignac (16190)
Contact : Jean-Michel Chamouveau, 05 45 67 79 77
Mail : chapiq@orange.fr

20 mars : St-Vincent de Connezac (24190)
Contact : Franck Lascaud 06 74 01 14 91
Mail : mllesharon.becker@gmail.com

20 mars : Nercillac (16200)
Contact : Pascal Pochodzy, 05 45 80 98 07.
Mail : pochobea@hotmail.fr

21 mars : Champsanglard (23220)
Contact : Kevin Lefebvre, 06 50 57 49 81
Mail : edndfr74@gmail.com

21 mars : Vayres (87600)
Contact : Bruno Bouron, 06 19 10 49 08
Mail : chathobapten@yahoo.fr

27 mars : Salles (33770)
Contact : Georges Canet, 06 73 02 53 28
Mil : canet.georges@wanadoo.fr

Rapprocheurs

20 mars : La Teste de Buch (33260).
Contact : Franck Cazals, 04 67 23 28 04.
Mail : cazals.franck@free.fr

• CHIENS D'ARRÊT

CACT sur bécasses

14 décembre : Salle (33)
Contact : Jean-Louis Ballet.

15 décembre : Charras (16)
Contact : Joël Faret, 06 73 38 16 83
Mail : faret.joel@wanadoo.fr

16-17-18 décembre : Mios (33)
Contact : Jean Carpentey, 06 82 64 69 94
Mail : jean.carpentey@wanadoo.fr

RÉFORME

LA CHASSE S'ADAPTE...

par SÉBASTIEN LAHALLE

FRANCE | Actualités



La réforme de la chasse entérinée par la loi du 24 juillet 2019 propose depuis la rentrée de septembre l'abaissement du prix du permis national de 400 à 200 euros, la refonte des moyens financiers attribués aux fédérations et une évolution de leurs missions.

Parmi les effets visibles de la réforme, rappelons que celle-ci prévoit l'intégration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) au sein d'un Office français de la biodiversité (OFB) ; et une redistribution des flux financiers entre la fédération nationale et ses échelons régionaux et la mise en place d'une écocontribution, financée par les chasseurs (5€) et par l'État (10€), pour des actions en faveur de la biodiversité. Elle acte enfin l'abaissement du prix de la validation nationale du permis de chasse à 200 euros, contre 400 euros jusqu'à présent.

Hausse du nombre de permis nationaux

Premier effet de la réforme : une forte augmentation du nombre de chasseurs ayant pris une validation nationale. La Fédération Nationale de la Chasse (FNC) a révélé que le nombre de demandes pour le nouveau permis de chasse a été multiplié par 3 en un an. 290 000 demandes ont été enregistrées en un peu plus d'un mois, c'est 200 000 de plus qu'il y a un an qu'à la même période ! Sur les 600 000 demandes totales, 48%

sont à visée nationale, contre 9% l'an passé (90 000 demandes), c'est donc 200 000 de plus qu'en 2018. Un effet positif qui devrait permettre notamment d'attirer de nouveaux pratiquants désireux de chasser sur plusieurs départements.

Au chapitre des inquiétudes, les fédérations départementales de chasseurs doivent désormais assurer la gestion complète des plans de chasse, en lieu et place des directions départementales des territoires (DDT), et auront également la tutelle des associations communales de chasse agréées (ACCA). Des nouvelles missions qui ne sont pour l'instant pas financées.

Cahier de projets

Enfin, autre nouveauté de la réforme : le prélèvement sur le prix du permis national d'une écocontribution de 5 euros par chasseur, auxquels l'État ajouterait 10 euros, pour des actions en faveur de la biodiversité. La redistribution serait réalisée en fonction d'un « cahier de projets » que chaque fédération devra présenter en début de saison.



SANGLIER

MOBILISATION GÉNÉRALE FACE AUX DÉGÂTS

Favorisée principalement par le réchauffement climatique qui augmente le taux de survie des portées, et par une nourriture abondante, l'augmentation du nombre de sangliers ne faiblit pas en France comme dans le reste de l'Europe. Cette surpopulation pose des problèmes de dégâts sur les cultures. Et qui dit dégâts, dit indemnisation. Du côté des chasseurs, la facture gonfle dangereusement. La FNC plaide pour « une rémunération ou un

cofinancement pour mener une mission de service public. L'indemnisation des dégâts représente une enveloppe de 80 millions d'euros payée intégralement par les seuls chasseurs, quand notamment 30 % des territoires sont peu ou pas chassés, ce qui appelle une responsabilité financière élargie à d'autres acteurs », a indiqué le président de la FNC, Willy Schraen, à l'occasion de l'assemblée générale exceptionnelle qui s'est tenue les 22 et 23 octobre dernier à Paris.

À SAVOIR

Fin de la chasse dans les communes limitrophes

La réforme du permis de chasser a beau être un succès, tous les chasseurs n'y trouvent pas leur compte. C'est notamment le cas de ceux qui prenaient un permis départemental et qui profitaient de pouvoir chasser sur les communes limitrophes du département avec. Pour eux, cela revient à une augmentation d'environ 50 € à 70 €.

En bref

■ Patrimoine sensoriel des campagnes



Après le procès du coq Maurice de l'île d'Oléron, une proposition de loi a été déposée le 4 octobre dernier à l'Assemblée nationale par le député de la Lozère Pierre Morel-À-L'Huissier, et cosignée par une soixantaine de députés issus de différents groupes. Arguant que le patrimoine immatériel des campagnes françaises est sous la menace des actions en reconnaissance d'un « trouble anormal de voisinage », celle-ci propose une reconnaissance du patrimoine dit « sensoriel » des campagnes visant à le définir et le protéger. Une proposition pour le moins originale et dont on ne peut que souscrire à l'ambition. À suivre.

■ L'association *One Voice* déboutée

Le 2 octobre, l'association *One Voice* avait déposé 11 recours devant le Conseil d'Etat, contre les 11 arrêtés du ministère de l'Ecologie sur les chasses traditionnelles. Mercredi 16 octobre, l'association a été déboutée de l'ensemble de ces recours.

Toute l'actualité de votre région

Chasseur
en Nouvelle-Aquitaine

Retrouvez toute
l'actualité cynégétique
sur le site
de votre revue

CHASSEURNA.COM



VOYAGE

DÉCOUVRIR L'ESPRIT CHASSE AU SÉNÉGAL

par SÉBASTIEN LAHALLE



Tout le gibier est ramassé et consommé, distribué aux villages, aux pisteurs.

Rencontre avec Ludovic Bougnoteau, passionné de chasse et du continent africain, fondateur et gérant de la société Kabacoto Safari, spécialiste des camps de chasse en Afrique en direction de tous les budgets...

Originaire de Limoges, Ludovic Bougnoteau a 48 ans. Passionné de chasse en tous genres, petit et gros gibier, depuis son plus jeune âge, il a acquis en plus de vingt ans une solide connaissance du continent africain. D'ailleurs, son premier séjour de chasse en Afrique remonte à 1988. Il a alors 18 ans. « C'était avec mon père. Il avait obtenu une invitation pour faire ce type de voyage. Quand je suis rentré, j'ai dit à ma famille : un jour je ferai ça ! » Ce fut une révélation. Et c'est en 2012 que l'opportunité s'offre à lui de pouvoir acheter un terrain au Sénégal. Lequel va lui permettre de créer une société sénégalaise : Kabacoto Safari, du nom du village situé en plein cœur de la brousse où son premier campement est implanté.

Aujourd'hui Ludovic Bougnoteau organise 17 semaines de séjours de chasse à travers le Sénégal. « Les voyages que je propose sont des safaris petits gibiers et initiation à la grande chasse. Pendant quatre mois, équivalent à la saison de chasse au Sénégal, ces safaris sont organisés toutes les semaines ». Dans le pays, le gibier

phare est le francolin, l'équivalent du perdreau français. On chasse aussi la pintade, le lièvre africain, la tourterelle, le pigeon vert, ronier et les différents gangas.

Face à une demande croissante, Ludovic a aussi créé un deuxième campement, cette fois dans le sud du pays, où l'on peut chasser le gros gibier. Beaucoup de phacochères et quelques kobas suivant le plan cynégétique du Sénégal. « Car il ne faut pas croire que l'on fait ce que l'on veut en Afrique. Il y a plus de libertés qu'en France mais il y a des quotas et des plans de chasse à respecter », prévient Ludovic.

Plan cynégétique sénégalais

Les campements travaillent en partenariat avec les services des Eaux et Forêts. Les lions et certaines autres espèces ne sont pas chassables. Le système d'amodiation de terrains est également très particulier. Ces zones appartiennent à l'Etat, Ludovic en possède plusieurs, pour une superficie globale très importante. « Ces amodiations sont soumises à un Plan de Travail Annuel (PTA).

Nous avons obligation de travailler avec chacune des communes des zones de chasse, avec les élus locaux sur la santé, l'environnement, le sport et l'éducation. Nous aidons par plusieurs moyens (financier et matériel) au développement dans ces domaines. Par exemple, une mairie a besoin d'une ambulance, on participe. L'école a besoin de cahiers, on peut leur fournir des fournitures. C'est selon la demande. Les amodiations sont valables pour cinq ans » explique Ludovic qui apprécie ce mode de fonctionnement.

Tout le gibier est consommé

En ce qui concerne la chasse, le gibier est exclusivement sauvage. Pour l'armement, Kabacoto Safari prête des fusils. « Même si aujourd'hui quelqu'un qui a une carte européenne peut faire voyager son arme au Sénégal sans aucun problème », assure Ludovic. Les armes sont de calibres 12 et 20. On peut se procurer tous les types de cartouches au Sénégal. Sur une semaine de séjour africain, on utilise environ 500 douilles par chasseur et cela peut monter jusqu'à 1500 ou 2000 douilles ! « Il n'y a pas un endroit en France ou en Europe où l'on va tirer cela ! Et surtout tout le gibier est ramassé et consommé, distribué aux villages, aux pisteurs. Il n'y a pas un morceau de viande qui se perd. Aucun gaspillage. »

Des voyages abordables

Des voyages de chasse qui font envie et un mode de fonctionnement inspirant. D'autant que les tarifs sont abordables. Les



Les clients de Ludovic Bougnoteau sont issus de tous milieux sociaux.

clients de Ludovic sont issus de tous milieux sociaux : des chefs d'entreprises, des gens très riches mais aussi des personnes aux revenus plus modestes. Une semaine de chasse, soit 6 jours en pension complète, coûte moins de 2000 €. Les safaris proposés par Ludovic attirent environ 200 clients par an, répartis sur les trois camps. Et la plupart des clients reviennent et réservent d'une année sur l'autre. Ludovic noue également

des partenariats, comme avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne. Ensemble ils ont offert un voyage de chasse au Sénégal à un « jeune permis ». L'occasion de faire découvrir et partager cet amour pour la chasse et pour l'Afrique.

■ Plus d'infos sur Kabacoto Safari : www.kabacotosafari.com

En bref

■ Snipers de cochons au Texas !



Toutes les méthodes sont bonnes au Texas pour lutter contre les cochons sauvages. Mais celle que les Américains préfèrent peut-être le plus c'est celle armée de fusils d'assaut depuis un hélicoptère ! En effet, pour tenter de réguler l'explosion démographique de cette espèce invasive qui provoque de très nombreux dégâts, cette méthode est utilisée par les Texans, qui

arguent que « c'est la manière la plus rapide de tuer un tas de cochons ». La chasse par hélicoptère a été rendue possible grâce à une loi de 2011 passée par la Chambre des représentants du Texas. Auparavant seuls les propriétaires de fermes surpeuplées de cochons sauvages étaient autorisés à chasser de cette manière. Depuis 2011 n'importe qui peut s'y adonner, même des touristes, sous réserve qu'ils soient détenteurs d'un permis d'armes à feu. Selon le Département de la faune et flore du Texas, 43 000 cochons sauvages ont été tués par cette activité. Soit moins de 2 % pour un état qui en compte plus de 2 millions sur près de 9 millions recensés sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis. À l'échelle nationale, ces dommages se chiffrent à 1,5 milliard de dollars (soit 1,3 milliard d'euros). En juin dernier, 75 millions de dollars ont été injectés par le Département américain de l'agriculture pour lutter contre la surpopulation cette espèce invasive.

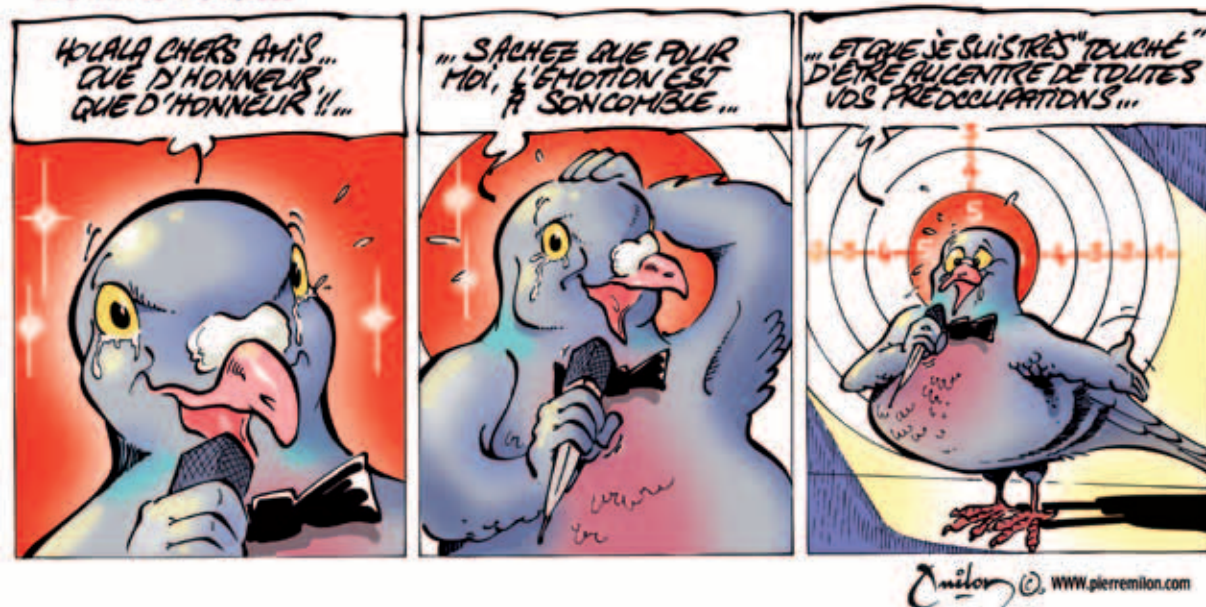
■ La pénurie de chasseurs coûte chère en Suisse

En 1974 la Suisse a interdit totalement la chasse dans l'un de ses cantons : Genève. Pour autant, de très nombreux tirs y sont toujours pratiqués afin de freiner les dégâts de lapins ou de sangliers. Et si le canton de Genève est suffisamment riche pour payer de nombreux gardes et les dégâts de gibier, ce n'est pas le cas partout dans le pays. Ainsi tous les autres cantons en Suisse sont confrontés à une baisse de leurs effectifs de chasseurs, et donc de main d'œuvre pour réguler la faune avec tout ce que cela implique. Le problème viendrait du fait que la formation à l'examen du permis de chasser soit beaucoup trop complexe. Il faut en effet compter 70 heures de formation étalées sur 8 mois pour pouvoir prétendre passer l'examen. Il y a quelques années en arrière, il fallait même compter 1 an complet de formation !

COMMENT ÉLIMINER LES PIGEONS DOMESTIQUES SUR LES CULTURES ?

par SÉBASTIEN LAHALLE

"A STAR IS BORN..."



Les pigeons des villes sont de plus en plus nombreux et les plaintes des habitants et des agriculteurs grandissent elles aussi en conséquence...

Les communes sont dans l'obligation légale d'intervenir pour détruire ces pigeons sous peine de voir leur responsabilité engagée. Car ces pigeons, à la différence des palombes, n'ont pas de statut particulier, considérés ni domestique, ni gibier. Le code rural (articles L 211-4 et L 211-5) prévoit que ceux qui subissent des dommages sont en droit de tuer ces volatiles mais seulement sur le lieu, au moment du dégât, et sans pouvoir se les approprier. Selon ce texte de loi, après un délai de vingt-quatre heures, si celui auquel appartient les pigeons tués ne les a pas enlevés, le propriétaire ou fermier du champ envahi est tenu de les enfouir sur place.

Le statut de nuisible permet de détruire les pigeons ramiers au-delà du 31 mars. Le préfet peut donner l'autorisation jusqu'au 31 juillet. Les conditions pour délivrer cette autorisation sont très encadrées.

Droit de destruction

Sur les terrains soumis à l'action de chasse d'une association communale de chasse agréée (ACCA), les propriétaires, possesseurs ou fermiers ayant fait apport de leur droit de chasse à l'ACCA, peuvent déléguer par écrit leur droit de destruction au président de la dite ACCA (déléгатaire). Tout membre de la dite ACCA, en action de destruction, devra être porteur de la copie, certifiée par le président de l'ACCA, de l'autorisation du droit de destruction délivrée par les propriétaires, possesseurs ou fermiers. Le déléгатaire ne peut recevoir de rémunération pour l'accomplissement de sa délégation. La demande d'autorisation individuelle de destruction à tir en réserve et hors réserve de chasse et de faune sauvage des animaux nuisibles, est souscrite par le détenteur du droit de destruction (propriétaire ou son déléгатé), auprès de la direction des territoires du département concerné. Elle doit être formulée selon le formulaire de demande de destruction de nuisibles disponible auprès de la DDTM, la FDC ou en mairie.

Si le demandeur n'est pas détenteur du droit de destruction, il doit être en possession de l'autorisation du ou des propriétaires (exemple de demandeurs : président d'ACCA, syndicat des marais, etc.). Les oiseaux ne peuvent être détruits qu'à partir d'un poste fixe matérialisé de la main de l'homme et implanté sur les parcelles à protéger. L'utilisation des formes et appelants est interdite. Le tir dans les nids est interdit. Sont autorisés dans le cadre des opérations de destructions à tir des animaux nuisibles : l'emploi des armes autorisées à la chasse ; l'emploi de carabines 22 long rifle.

MÉTHODES ALTERNATIVES À LA DESTRUCTION

Il en existe mais celles-ci se révèlent plus coûteuses. Certaines associations proposent la construction de pigeonniers destinés à fixer les oiseaux pour diminuer le nombre de nichoirs potentiels. Le coût peut aller de 15 à 30000 € pour l'installation et entre 4

et 7000 € pour l'entretien annuel. Le comité pour la régulation douce des pigeons (CFEDO) affiche quant à lui un tarif d'environ 16500 €. Enfin, le recours aux fauconniers est assez élevé également car facturé à la journée d'intervention.

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

SPÉCIAL CADEAUX !



ENSEMBLE T-SHIRT ET MUG

Idée cadeau ! Ensemble t-shirt humoristique blanc et mug inox « Je peux pas j'ai chassé ».

Prix conseillé : **30 €**
sur boutique.stylxdesign.com



CEINTURON SANGLIER

Cette ceinture de la marque Verney Carron à un look ravageur avec le motif sanglier sur la boucle en acier. Largeur : 40 mm. Longueur : 1,15 m. Composition : croûte de cuir et synthétique avec enduction polyuréthane.

Prix conseillé : **19,99 €**
sur www.ducatilhon.com



JUMELLES SPIRIT CAMO

Les jumelles Spirit Camo RT 10x42 sont parfaites pour la chasse à l'affût, à l'approche ou en battues. Grossissement : 10 fois. Diamètre d'objectif : 42 mm. Champ de vision : 110 m à 1000 m. Poids : 624 g.

Prix conseillé : NC.
Disponible sur www.ediloisir.com

VESTE DE CHASSE FEMME

Veste design femme, Harkila, Pinewood. Très chaude et pratique avec ses nombreuses poches.
Prix conseillé : **47 €** sur autumn.jeanfrancaux.com



MONTRE PAPA CHASSEUR

Montre personnalisée. Corps en alliage renforcé avec dos en acier inoxydable. 100% cuir véritable et bande en acier inoxydable.
Prix conseillé : **39,95 €** sur eu.coindeschasseurs.com



GANTS DE CHASSE

Très élégants et souples ces gants de chasse en cuir épousent parfaitement la forme de votre main pour en devenir une seconde peau. Paume antidérapante. Ouverture sur l'index pour le tir maintenu par un velcro. Patte de serrage au poignet. Couleur marron. Composition 100% cuir de vachette. Tailles de M à 2XL.
Prix conseillé : **24,99 €** sur www.ducatilhon.com



VESTE IMPERMÉABLE

Cette veste est conçue avec trois composants différents pour protéger le chasseur de la végétation, s'adapter à la météo et accompagner les mouvements du bécassier.

Prix conseillé : **159 €**
sur www.solognac.fr



HUTTEAU DE CAMOUFLAGE

Le hutteau camouflage en bois est rapide à installer comme à replier. Il est aussi facilement transportable grâce au sac bandoulière inclus.

Prix conseillé : **89 €**
sur www.cote-chasse.com



FOURREAU POUR FUSIL

Le fourreau Country pour fusil de chasse en nylon marron vous permet de protéger votre arme et d'assurer son transport dans les meilleures conditions possibles. Il s'ouvre sur toute sa longueur et mesure 130 cm.
Prix conseillé : **25,50 €** sur www.chassemarket.com



BOTTES DE CHASSE

Les bottes Aigle Farfield Fur Gtx sont conçues pour la chasse au poste par exemple ou tout simplement pour se protéger efficacement du froid. En cuir pleine fleur et en croûte de cuir, doublées en laine de mouflon.

Prix conseillé : **289 €** sur www.chassemarket.com

QUAND
VOUS REFERMEZ
UNE **Revue**
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À ELLE.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE.
DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS. CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

INTERSPORT[®]

LE SPORT COMMENCE ICI

Armurerie

PROMO CARABINE & BÉCASSIER

ARMES NEUVES & D'OCCASIONS OPTIQUES - MUNITIONS - RÉPARATIONS



~~3 460 €~~
2 870 €

Carabine express Chapuis S12 cal. 30R Blaser



~~2 955 €~~
2 690 €

Chapuis UGP bécassier
DD 12/76, canon 60cm rayé et 1/2



~~2 720 €~~
2 399 €

Chapuis C60 Round design
MD 12/76, canon 60cm lisse
et 1/2, crosse pistolet



INTERSPORT LIBOURNE
Tél. 05 57 55 45 75
114 avenue du Général de Gaulle 33500 Libourne

Chasse Pêche Intersport Libourne

**OUVERT
LES 15 & 22
DÉCEMBRE !**

DU 2 AU 31 DÉCEMBRE 2019

NATURE EN FÊTE !

DES IDÉES À (S')OFFRIR !

599€



PACK ALPHA 50 + COLLIER T5

Il permet de suivre jusqu'à 20 chiens dans un rayon de 6,5 km. Il possède un clavier facile à utiliser et un écran couleur lumineux de 2,6 pouces, d'un bloc-batterie rechargeable en option. Il peut être utilisé avec d'autres appareils Alpha 50 et Alpha 100 pour un suivi simultané de plusieurs colliers. En plus des cartographies préchargées, il est possible de charger grâce à l'emplacement pour carte micro SD, les cartes TOPO ou BirdsEye Select (vendues séparément) et des données cartographiques City Navigator® NT qui offrent un guidage vocal. Mémoire interne de 8Go. Options de connexion sans fil. L'outil spécial de marquage des waypoints indique le lieu, l'heure et l'altitude où la proie a été trouvée ainsi que le nombre d'animaux abattus à cet endroit. Réf. : 1148081

799€



PACK ALPHA 100 + COLLIER TT15

Suivi de la position de vos chiens ou de vos partenaires (20 au maximum) jusqu'à une distance de plus de 14 km. Contient : GPS portable Alpha 100, batterie lithium-ion rechargeable et remplaçable par l'utilisateur, clip ceinture, adaptateur secteur, câble allume-cigare, câble adaptateur double, câble USB, jeu d'électrodes courtes et longues avec clé de montage et un bouchon de protection, sac de transport solide, manuels d'utilisation. Réf. : 1052840



1200 m² de surface de vente
Du choix, des prix et des armuriers de métiers

Ateliers de réparation et tunnel de tir Montage et réglage d'optique dans l'heure

Les idées cadeaux



Express Sabatti 1469 €
 Mod 190 + balles + fourreau



Veste Station Marron
 Matelassée après-chasse
 2 poches repos mains
 2 poches plaquées
 1 poche intérieure
49,90 € valeur 59 €



Pack Gamo 179 €
 Shadow 1000
 + lunette 4x32 + cibles + plombs



Coffre Elite 279 €
 8 armes



Corne Laiton 39 €
 50cm



Veste Sumi 2 Camel Pixel
 100% imperméable et respirante
 Silencieuse
 Capuche + cagoule rétractable
144,90 € valeur 170 €



Jumelles Vanguard 129 €
 Orros 8x42



Pantalon Boissy Camel Pixel
 100% imperméable et respirant
 Silencieux
75 € valeur 89 €



Garmin Alpha 100+T5
 Gps de localisation por chien
 Ecran tactile, portée 7km
 Tablette Gps pour voiture



Chaussures Vedur Warm
 Imperméable, respirant, chaud et léger
115 €

C. JAUMOULLÉ

Périgueux

- Centre commercial Marsac (à côté d'Auchan) Tél. 05 53 03 44 55
 - Centre commercial Boulazac (à côté de Hyper U)
- Coordonnées GPS : 45.190643, 0.661100

PÉRIGORD

CHASSE

PÊCHE



dans la limite des stocks disponibles